

COMPTE RENDU IN EXTENSO

6EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

30 ET 31 JUILLET 2020

JOURNEE DU 30 JUILLET 2020

(VISIOCONFERENCE/PRESENTIEL)

(MANDATURE 2018-2021)





**SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020
30 È 31 DI LUGLIU
6ème SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
30 ET 31 JUILLET**

JOURNÉE DU JEUDI 30 JUILLET 2020

Début de la séance à 10 h 48

Lecture du Président Jean-Guy TALAMONI du régime dérogatoire concernant la reprise en présentiel 8

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2020/E6/030 – Effondrement de la production de miel en Corse, posée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » 10

Question n° 2020/E6/027 – Divagation animale, posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » 13

Question n° 2020/E6/029 – Point d'étape du dispositif ORELI, posée par Mme Rosa PROSPERI présentée par Mme Vannina BURESI-ANGELINI, au nom du groupe « Corsica Libera » 17

Question n° 2020/E6/028 – Aide aux communes pour le maintien des contrats d'apprentissage, posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà Per Dumane » 21

Appel nominal des conseillers par Mme Anne TOMASI, secrétaire de séance 25

Le Président Jean-Guy TALAMONI annonce que le quorum est atteint. 25

Allocution d'ouverture du Président Jean-Guy TALAMONI	25
Allocution d'ouverture du Président Gilles SIMEONI	27
Validation de la procédure d'urgence	29
Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers	29
Vote de la Procédure d'urgence	29
Raportu n° 223 : Purugazione di e dispusizione di a deliberazione n° 20/065 AC di u 24 aprile di u 2020 nant'à u quadru generale d'organizatione è di u seguitu di i riunioni publichi di l'Assemblea di Corsica	
Rapport n° 223 : Prorogation des dispositions de la délibération n° 20/065 AC de l'assemblée de Corse portant cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI	30
VOTE : la délibération est adoptée	30

PROGRAMMI CUNTRATTULIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUELS
--

Raportu n° 203 : Orientazione strategiche di u programma operaziunale FEDER FSE Corse 2021 - 2027	
Rapport n° 203 : Orientations stratégiques du programme opérationnel FEDER FSE Corse 2021 - 2027	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	31
Discussion Générale	37
VOTE du rapport	45

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 222 : Sustegnu à a creazione artistica è culturale « a chjama di l'arti » - Creazione di i premii è chjama à prugetti 2020

Rapport n° 222 : Soutien à la création artistique et culturelle « a chjama di l'arti » - Création du prix et appel à projets 2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif	46
Discussion Générale	49
VOTE du rapport	50

Suspension de la séance à 12 h 55

Reprise de la séance à 15 h 46

BUGETTU – FINANZE - FISCALITA / BUDGET – FINANCES - FISCALITE

Raportu n° 187 : Contu di gestione di a Cullettività di Corsica pà u 2019

Rapport n° 187 : Compte de gestion de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019

Présentation du rapport du Conseil exécutif	53
VOTE du rapport	54

Raportu n° 208 : Contu amministrativu di a Cullettività di Corsica pà u 2019

Rapport n° 208 : Compte administratif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019

Présentation du rapport du Conseil exécutif	54
Discussion Générale	60
VOTE du rapport	81

Raportu n° 194 : Contu di gistioni 2019 Bagni di Petrapola.**Rapport n° 194:** Compte de gestion 2019 bains de Petrapola.**Présentation du rapport du Conseil exécutif** 81**VOTE du rapport** 83**Raportu n° 193 : Contu amministrativu 2019 Bagni di Petrapola.****Rapport n°193 :** Compte administratif 2019 Bains de Petrapola.**Présentation du rapport du Conseil exécutif** 84**VOTE du rapport** 84**EXAMEN et VOTE de l'ensemble des comptes de gestion*****Examen de l'ensemble des comptes de gestion*** 86**Raportu n° 195 : Contu di gestione 2019 Parcu stradale.****Rapport n°195:** Compte de gestion 2019 - Parc de la voirie.**Raportu n° 196 : Contu di gestione 2019 - Laburatoriu d'Analisi di u Cismonte****Rapport n° 196:** Compte de gestion 2019 - Laboratoire d'analyse Cismonte**Raportu n° 197 : Contu di gistioni 2019 - Laburatoriu d'Analisi di u Pumonti.****Rapport n° 197:** Compte de gestion 2019 - Laboratoire d'analyses Pumonti.**Raportu n° 198 : Contu di gistioni 2019 - Ciucciaghja Letizia.****Rapport n°198 :** Compte de gestion 2019 - Crèche Letizia.**VOTE de l'ensemble des comptes de gestion** 88

Examen et vote de l'ensemble des comptes administratifs

Examen de l'ensemble des comptes administratifs 88

Raportu n° 192 : Contu amministrativu 2019 - Parcu stradale.

Rapport n° 192 : Compte administratif 2019 - Parc de la voirie.

Raportu n° 191 : Contu amministrativu 2019 Laboratoire d'analyses Cismonte.

Rapport n° 191: Compte administratif 2019 - Laboratoire d'analyses Cismonte.

Raportu n° 189 : Contu amministrativu 2019 Laboratoriu d'analisi di u Pumonti.

Rapport n° 189: Compte administratif 2019 - Laboratoire d'analyses Pumonti.

Raportu n° 188 : Contu amministrativu 2019 Ciucciaghja Letizia.

Rapport n° 188: Compte administratif 2019 Crèche Letizia.

Intervention de Mme Chantal PEDINIELLI sur le compte administratif de la crèche Letizia. 88

Réponse du Conseil Exécutif : M. Jean BIANCUCCI et Mme Bianca FAZI 90

VOTES de l'ensemble des comptes administratifs 93

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

Raportu n° 209 : Discussione nanta u raportu d'usservazione definitive di a camera regionale di i conti di Corsica in quantu a l'eserciziu di u putere di tutela di a CTC/CDC nantu a a gestione di e risorse umane in l'agenze e uffizzii

Rapport n° 209 : Discussion sur le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Corse concernant l'exercice du pouvoir de tutelle de la CTC/CDC sur la gestion des ressources humaines dans les agences et offices

Présentation du rapport du Conseil exécutif	93
DISCUSSION GENERALE	98
Réponse M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif	111

Raportu n° 201 : Seguitu di e muzione vutate da l'Assemblea di Corsica in lu 2019.

Rapport n° 201 : Suivi des motions adoptées par l'Assemblée de Corse en 2019.

Présentation du rapport du Conseil exécutif	113
DISCUSSION GENERALE	114
AMENDEMENTS	115
VOTE du rapport	120

FUNDARIU / FONCIER

Raportu n° 165 : Uffiziu Fundiaru di a Corsica - Acquistu è cunvenzione di gestione « Castellu Stoppielle » in Centuri.

Rapport n°165 : Office Foncier de la Corse - Acquisition et convention de portage « Château Stoppielle » à Centuri.

Présentation du rapport du Conseil exécutif	121
DISCUSSION GENERALE	124
VOTE du rapport	131

Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 50.

Le Président TALAMONI

Mes Chers collègues, avant de commencer la séance, je voudrais faire un rappel concernant le cadrage technique de cette session.

Le régime dérogatoire instauré pour les assemblées délibérantes par la loi du 23 mars 2020, complétée par l'ordonnance du 1er avril 2020, a été maintenu nonobstant la levée de l'état d'urgence du 10 juillet.

Ce régime vise à concilier la continuité des pouvoirs publics territoriaux avec le respect des normes sanitaires. Il a été repris ici par délibération du 24 avril et il convient aujourd'hui d'en proroger les effets par une délibération complémentaire qui vous sera proposée au début de la session.

Ce régime mixte une participation présentielle avec un contingent intervenant en téléconférence. Nous l'avons utilisé lors des sessions des 19 et 30 juin. Dans la mesure où il s'avère adapté tant au contexte épidémique, qu'à la configuration de notre hémicycle, le Président du Conseil exécutif, que j'ai interrogé par courrier, a reconnu, également par lettre dont vous avez reçu copie, l'opportunité de poursuivre ces modalités.

Mais pour apporter une première réponse à la demande unanime des présidents de groupes concernant un retour en présentiel à effectif complet, le format en présentiel a été augmenté de 18 à 25 conseillers ; soit 39 % de l'effectif.

Donc, vous l'avez compris, il y avait d'un côté la demande des groupes, dont j'ai pris acte puisque je les ai interrogés, mais il y avait également des nécessités techniques et notamment, j'avais reçu une note du Secrétariat général qui était réservé, et même davantage concernant la reprise en présentiel complet.

Donc, il fallait tenir compte de l'ensemble de ces éléments et j'avais interrogé le Président du Conseil exécutif pour avoir aussi sa position, compte tenu du fait que c'est sous sa responsabilité et son autorité que travaillent les services qui sont capables de nous donner un avis technique. On tient compte un peu de tout.

Comme vous le savez, le port du masque a été rendu obligatoire en continu, dans tous les lieux publics clos, en plus du respect des distances minimales de sécurité. Donc, il appartiendra à toute personne présente dans l'hémicycle, comme dans les tribunes (élus, agents, presse...) de s'y conformer.

Comme vous le savez, le port du masque a été rendu obligatoire en continu, dans tous les lieux publics clos, en plus du respect des distances minimales de sécurité. Donc, il appartiendra à toute personne présente dans l'hémicycle, comme dans les tribunes (élus, agents, presse...) de s'y conformer.

Pour faciliter les prises de parole, la commission permanente a convenu que vous pourrez intervenir sans masque depuis le pupitre central. Donc, c'est ici qu'on intervient. En ce qui me concerne, j'interviendrai sans masque de la tribune puisque les conditions de sécurité sont également respectées, comme vous le constatez.

Des masques sont à disposition. Ils doivent être changés après 4 heures maximum. Dans cet esprit et pour assurer le nettoyage et l'aération des locaux, nous fonctionnerons par demi-journées de 3 à 4 heures. Cela suppose, au vu de l'ordre du jour, le maintien des règles encadrant le nombre des interventions : 1 par groupe et par rapport ; comme leur durée : 5 minutes par rapport et 10 min pour le compte administratif, et pas plus de 15 minutes de présentation pour le Conseil exécutif.

Je ne doute pas que vous partagez, en dépit des contraintes que cela produit dans notre expression démocratique, un souci de cohérence et de sécurité.

Pour les prochaines sessions, j'ai demandé au Président du Conseil exécutif de faire rechercher par la direction générale et en liaison avec le Secrétariat général de l'Assemblée des modalités de travail plus appropriées, plus confortables.

Donc on a essayé de tenir compte un peu de tout, mais on ne peut pas effectivement faire abstraction des mesures de sécurité, de la vie des personnels, des agents et donc, voilà le compromis. Je le regrette pour les collègues présidents de groupes qui avaient été très insistants sur la reprise en présentiel complet. A ce stade, ça n'est pas possible, ça n'est pas raisonnable et ça n'est pas prendre en compte tous les éléments.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Nous allons passer immédiatement aux questions orales.

Première question orale, Romain COLONNA a la parole.

QUESTIONS ORALES / QUISTIONE ORALE

* **Question n° 2020/E6/030** posée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Effondrement de la production de miel en Corse,**

M. Romain COLONNA

M. le Président du Conseil exécutif de Corse,

La situation des miellées et de la production de miel en Corse est très préoccupante avec des conditions de production qui se sont manifestement considérablement dégradées ces dernières années et encore plus ces derniers mois au point que le président du syndicat *AOP Miel de Corse*, Denis Casalta, parle lui-même d'un « effondrement ». Le phénomène ne touche visiblement pas que notre île en Méditerranée.

On rappellera que l'*AOP Miel de Corse – Mele di Corsica* a été obtenue il y a plus de 20 ans, en 1998. Il n'y en a que 14 dans toute l'Europe, dont une chez nous en Corse.

Les données liées à la production sont alarmantes. Ainsi, Denis Casalta a récemment rappelé dans une interview, qu'avant l'arrivée du Varroa, les récoltes étaient environ de 40 kg de miel par ruche et par an. Il ajoute qu'« en dehors des années de sécheresse 2003 et 2007, ils avaient des rendements moyens à la ruche autour de 27 kg. Depuis 2010, le rendement baisse de façon constante de 30 kg par ruche à 14 kg soit un effondrement de 50%. Cette année, la production de miel au printemps est nulle, les revenus des exploitations seront certainement négatifs. Les exploitations déjà bien installées sont en grande difficulté depuis plusieurs années et les jeunes, dont les investissements sont importants, sont menacées à très court terme ».

Le conseil d'administration du syndicat a d'ores et déjà identifié plusieurs raisons cumulées liées à cet effondrement :

- la présence du Cynips ;
- l'utilisation de filets paragrêles ;
- le gyrobroyage des asphodèles ;

Et bien évidemment les changements climatiques, et d'autres raisons que je n'énumère pas toutes ici.

Tout cela requiert une analyse plus précise et systématique.

Différents apiculteurs nous ont alertés ou ont alerté publiquement, à travers des interviews notamment, les pouvoirs publics et nous savons d'ores et déjà que plusieurs contacts ont déjà été pris au niveau de notre institution. Par conséquent, face à l'urgence et à la gravité de cette crise, nous voudrions savoir ce que l'on pourrait faire collectivement et plus singulièrement au niveau de notre institution, pour à la fois aider à court terme nos apiculteurs, sécuriser l'*AOP miel de Corse – Mele di Corsica* et pour endiguer durablement cette crise en sauvant les abeilles de Corse et de Méditerranée et cette filière agricole ô combien nécessaire.

Rappelons pour conclure que l'activité apicole assure notamment la pollinisation du territoire et par conséquent le maintien de la biodiversité et des paysages de l'île. Elle est donc primordiale !

Vi ringraziu per a vostra risposta.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Bien entendu, ceux qui veulent intervenir avec le masque, comme vient de le faire Romain COLONNA, peuvent rester à leur place. Mais ça ne convient pas à tout le monde, d'autant que certains timbres de voix sont complètement étouffés par le masque. C'est mon cas d'ailleurs, j'avais essayé de dire trois mots, vous n'avez rien compris, lors de la première séance qui se tenait dans ces conditions. En ce qui me concerne, je parlerai sans masque.

Mais pour ceux qui veulent parler sans masque également, le pupitre. Ce sera un peu une gymnastique, mais on pourra progresser ainsi.

La réponse va être donnée par Lionel MORTINI. Il n'est pas présent physiquement, il est sur Teams.

Est-ce qu'il m'entend ? Bonjour, vous avez la parole.

M. Lionel MORTINI

Merci Président,

Malgré la crise de la COVID-19, aujourd'hui l'apiculture est une activité agricole multiséculaire dans notre pays. Elle est en effet à la croisée des chemins notamment, notamment et cela a été rappelé par le conseiller Romain Colonna avec le changement climatique, mais comme il a été rappelé aussi, pas simplement, on a la difficulté des filets paragrêle et il faudra discuter là aussi avec la filière pour voir

comment on peut travailler sur la résorption de cette difficulté, les produits phytosanitaires et d'autres problématiques.

La population d'abeilles est effectivement un bien commun notamment pour son travail de pollinisation, pour le maintien de notre biodiversité et de notre agriculture.

Alors, l'ODARC accompagne déjà la filière AOC Mele di Corsica à plusieurs niveaux sur la sélection et la multiplication de l'abeille corse au travers de subventions, mais également en ayant doté la filière d'un laboratoire d'insémination artificielle des reines et d'écotype corse et d'une miellerie expérimentale au sein du pôle de compétences d'Altiani. On l'accompagne aussi au travers de l'expérimentation et de l'animation de la filière sur des crédits aussi France Agrimer et évidemment sur la promotion de l'AOP de plusieurs dizaines et centaines de milliers d'euros tout réuni.

Donc, nous avons bien évidemment intégré avec la filière et les différentes discussions avec le Syndicat AOP, les problématiques que nous avons aujourd'hui, qui ne sont plus conjoncturelles mais qui sont véritablement structurelles avec un effondrement depuis maintenant une dizaine d'années. Il n'est pas la peine de rappeler aujourd'hui l'intérêt de défendre la santé de l'apiculteur professionnel et des centaines de détenteurs de ruchers qui produisent et qui participent aussi à la survie d'un savoir-faire, mais avant tout de notre milieu végétal et la pollinisation par leur millier d'essaims. Donc il y a les professionnels évidemment, mais il y a aussi ces dizaines plutôt ou centaines d'apiculteurs du dimanche qui représentent pratiquement la moitié de la production apicole de miel en Corse. Donc, il faut discuter aussi avec eux, même si notre interlocuteur principal reste l'AOP Mele di Corsica.

Donc, à court terme ce sont les aides à la trésorerie que nous avons mis en place dans un dispositif avec la CADEC, ce sont des aides qui seront mises en place avec la prise en charge de coûts supplémentaires liés au nourrissage des colonies puisqu'aujourd'hui quand on parle de problèmes conjoncturels, ça devient structurel parce que notamment on est obligés de nourrir les ruchers toute l'année, ce qui n'était pas le cas il y a encore quelques années. Une aide exceptionnelle aussi avec le renouvellement du cheptel en soutien aux ateliers d'élevage des apiculteurs, la mise à disposition d'emplacements de ruchers par la Collectivité de Corse avec la gratuité évidemment. L'aide sur le traitement anti-Varroa qui est financé par l'Office de l'environnement sera doublée et portée à 100%.

Donc là, tout un système d'aides qui sera mis en place dans le cadre réglementaire des minimis pour les exploitants à titre principal et évidemment la

discussion pour les autres exploitants, notamment à titre secondaire, qui sont aussi aujourd'hui touchés par cette crise et qu'il va falloir aider.

Dans le cadre des discussions à moyen terme évidemment, c'est la PAC avec un dispositif agro-environnemental qui devrait être mis en place dès le changement de PAC, de soutien à la pollinisation afin de rémunérer le travail très important non productif des apiculteurs et, le conseiller Romain Colonna l'a dit, la difficulté pour les JA (les jeunes agriculteurs), plusieurs dizaines ont été installés ces dernières années. On s'aperçoit qu'ils sont pour la plupart en difficulté avec une production qui est extrêmement faible. Donc, là il faut que l'on ait, avec l'AOP, avec la profession, une véritable réflexion sur peut-être un moratoire, en tout cas il faut y réfléchir, sur les installations en attendant la nouvelle PAC et un nouveau système d'aide qui puisse leur permettre de vivre de leur passion et de leur métier. Il est très, très important, à mon avis, que nous ayons cette réflexion et que nous la portions dès le mois de septembre.

Pour finir, une réunion ODARC/Office de l'Environnement et évidemment l'AOP va être initiée au sein du Pôle de compétences d'Altiani pour mettre en place un groupe d'experts, donc évidemment l'Université, l'INRA et d'autres afin de mener une expérimentation, parce que là, on est sur les différents facteurs pouvant influencer sur l'écosystème de l'abeille corse évidemment, et savoir pourquoi il y a un effondrement de la production à ce niveau aujourd'hui, se poser les questions et évidemment trouver les réponses.

Je vous remercie

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président de l'ODARC. Question suivante :

* **Question n° 2020/E6/027**, posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a republica » : **Divagation animale**

Le Président TALAMONI

Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Monsieur le Président, de l'ODARC, ma question sera très brève, mais elle n'en est pas moins importante.

En cette période estivale où l'on constate une augmentation de la circulation automobile, certes plus faible cette année à cause de la crise COVID, j'aimerais que vous nous fassiez un point sur les mesures initiées par votre Office pour lutter contre le fléau que constitue la divagation animale, génératrice de trop de drames sur nos routes.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. La parole à Lionel MORTINI pour répondre à cette question de « A Corsica ind'è a Republica ».

M. Lionel MORTINI

Merci Monsieur le Conseiller,

Merci, Président de me donner la parole,

La question est brève, mais l'avez dit très importante. Donc, je ne vais pas refaire l'historique ou chercher des responsabilités de ce que la divagation a pu causer comme dégâts humains, voire patrimoniaux dans nos villages, la divagation, les différentes politiques qui nous ont amenés là, aujourd'hui, on est plutôt dans la construction d'une solution.

Alors, les solutions j'en ai déjà parlé, pour moi aujourd'hui il y en a une, même si les portes ne sont pas fermées, notamment la discussion avec les chambres consulaires qui sont évidemment là pour régler le problème de la divagation mais qui sont contre les propositions que je fais actuellement, qui se discutent à PARIS, notamment sur un changement de règles de l'identification de ce qui s'appelle au niveau européen et mondial « un élevage de précision » c'est-à-dire - pour faire simple, et ne pas rentrer dans la technicité qui n'intéresse pas grand monde - c'est-à-dire qu'à partir d'une nouvelle possibilité de boucle d'identification. C'est pour cela que Paris et Bruxelles ont un rôle essentiel dans le règlement de cette difficulté, plus qu'une difficulté d'ailleurs, de cette problématique. Donc, c'est une boucle inviolable que nous n'avons pas, tout le monde le sait, c'est un secret de polichinelle. Les boucles que nous avons aujourd'hui sur nos animaux peuvent être débouclées et rebouclées.

C'est quelque chose, même au plan sanitaire, qui ne peut pas durer et que nous devons régler et nous devons le régler par des boucles inviolables qui peuvent

évidemment se trouver et se mettre en place, des boucles GPS, pour faire simple, qui intègrent des barrières virtuelles notamment, mais pas uniquement.

Ce n'est pas le côté « flicage » qui nous intéresse, c'est le côté amélioration de la gestion des troupeaux qui est pour nous la porte d'entrée la plus importante, qui va amener une solution à la problématique de la divagation.

Pourquoi ?

Parce que quand on parle de barrières virtuelles, on parle de routes, on parle de villages ou dès qu'un animal rentre (quel qu'il soit du reste, quelle que soit l'espèce) sur cette route ou dans ces villages, ou d'autres lieux que nous aurons besoin de défendre, évidemment, nous aurons une alerte et c'est quelque chose qui est très important et qui règlera, pour moi, et je ne sais pas si cela sera définitif, mais en tout cas qui pourra régler le problème.

Donc, maintenant ce qu'il faut faire, évidemment le Gouvernement en était d'accord dans les discussions avec le Cabinet du ministre. Le ministre a changé, de nouvelles discussions vont avoir lieu pour la mise en place d'un COPIL au mois de septembre. Donc, un comité de pilotage pour construire ce projet à travers un prototype qui peut être monté par les start-ups localement, puisque nous les avons, et l'INRA évidemment qui travaille déjà beaucoup, parce qu'il n'y a rien de révolutionnaire là-dedans, sur ces problématiques d'élevage de précision qui pour nous, c'est aussi le pastoralisme de précision, c'est quelque chose qu'il faut, sans l'inventer, mettre en place rapidement avec des financements qui seront assurés par notamment le futur plan de relance Etat/Collectivité de Corse, en tout cas il sera abondé en ce sens au futur plan 2021-2026.

Cela ne coûtera rien à l'agriculteur et ce sera un avantage considérable pour la gestion de son troupeau et ça c'est qui reste peut-être le plus important

Évidemment, on ne va pas aller chercher ensuite, quand les bêtes sont en estive, ou sur certains terrains, à qui elles sont. Pour nous, aujourd'hui, la difficulté c'est de ne plus les avoir sur nos routes, c'est de ne plus les avoir dans les villages. Ça, ça reste aujourd'hui l'objectif que nous complèterons avec un plan « clôtures » exceptionnel de plusieurs millions d'euros qui se discute avec le Président du Conseil exécutif et qui se discutera avec la majorité quand nous aurons tous les avis positifs au niveau de Paris et Bruxelles. Ça se travaille évidemment aussi avec le foncier.

Donc, il y a un certain nombre de choses que l'on peut mettre en place.

Je souhaiterais du reste, avant de repartir, rendre les choses irréversibles et que les choses soient assez engagées pour que l'on n'ait pas à revenir dessus et que l'on puisse le mettre en place définitivement.

Évidemment, un travail et des discussions sont en cours et vont avoir lieu, puisqu'on me l'a reproché, peut-être à juste titre, de ne pas avoir assez discuté avec les chambres consulaires. Les discussions auront lieu au mois d'août sur les propositions que je mets sur la table et les propositions que pourront faire évidemment les chambres consulaires qui pourront compléter ces dispositifs, à moins qu'elles en aient d'autres, mais je ne les connais pas, en tout cas on ne me les a pas présentés pour l'instant.

De véritables projets, pas des projets qui vont gagner du temps ou bien nous renvoyer aux calendes grecques. Donc, un véritable projet pour faire disparaître cette menace pour nos routes et nos villages. Ce n'est pas du tout stigmatiser la profession.

Avec la profession, pour une partie en tout cas, et la plus grande partie, pas la totalité mais peut-être une partie un peu plus importante régler ce problème.

Après on aura bien évidemment la problématique des animaux sauvages à régler aussi mais dans un autre temps et avec des dispositifs. Ça reste quelque chose aussi de très important et de capital.

Donc, simplement, il faut passer à ce que l'on a pu appeler aujourd'hui « l'œil du satellite » qui remplace « l'œil du berger ». Il faut évoluer. Nous en avons la possibilité. La science donne cette possibilité. On ne peut pas passer à côté. Il faut la saisir et tout le monde doit le comprendre. Nous évoluons et c'est un avantage considérable pour les éleveurs que d'avoir ce dispositif qui pourra être mis en place dans les prochaines années et c'est, à mon avis, quelque chose de capital et c'est la trajectoire que l'on s'est donné avec la majorité et que je tiendrai, en tout cas pour ma part, je tiendrai jusqu'au bout.

En tout cas, c'est la trajectoire que l'on s'est donné avec la majorité et que je tiendrai, en tout cas pour ma part, jusqu'au bout.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président de l'ODARC.

Donc, question suivante posée par Rosa PROSPERI...

* **Question n° 2020/E6/029** posée par Mme Rosa PROSPERI, au nom du groupe « Corsica Libera » : **Point d'étape du dispositif ORELI**

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Mi scusu, Presidente, sò eiu ch'aghju da...

Le Président TALAMONI

Avete a parolla allora. Putete pone a vostra quistione.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

A ringrazià vi.

Sò eiu ch'aghju da fà sa dumanda.

Dunque, l'avete letta nant'à u dispositivu ORELI, Sgio Presidente, u 3 d'ottobre di u 2015, l'Assemblea di Corsica hà addupratu di manera unita u prughjettu ORELI.

Diceraghju ciò ch'ellu hè ORELI : Outil pour la rénovation énergétique du logement individuel.

Di sicura, se a dicu in corsu, ùn la face più...

Quessu quì hè in lu chjassu di a programmazione cuncirmandu l'energia : prima dunque a programmazione di l'AUC ind'è u 2005 è dopu di l'AUE à u mesu di ghjinnaghju di u 2018, chì hà dunque cuntinuatatu.

A rinnovazione energetica hè di primura maiò in Corsica, postu che no sapemu chì più si 20 000 fucagli sò alloghji detti « énergivores » (quì dinò a diceraghju in francesu) chì sò classificati F à G, è dunque sapemu qui ci vularia ghjunghje à A o a B.

Sò cunstruzione chì sò anziane, chì sò state fatte nanz'à u 1949. Di colpu ghjè un vituperiu à u nivellu di l'isolazione.

A nostra maiurità territoriale, oghje è dappoi una stonda, ghjè più che cuscente d'issa problematica è pà via di e so agenze cumpetente, ch'ellu sia dunque l'AUE o l'ADEC, lotta contr'à sta precarietà energetica, incu cume ubbiettivu l'autunumia energetica ind'è u 2050.

Stu dispositivu ORELI corrisponde à ciò chì face difettu à u nivellu dunque energeticu ind'è e case.

Allora sapemu chì i spazii « info énergie », l'aiuti par si spazii sò minacciati vistu chì sin'à oghje sapemu ch'ellu ùn saranu ch'à sine à u 31 di dicembre di quist'annu. È si spazii quì, e so missione ghjera quantunque d'aiutà è di cunsiglià u publicu da sapè s'elli vulianu dunque esse selezziunati da fà su dispositivu ORELI.

Allora, vuleria sapè, Sgio Presidente, induva ne semu oghje incu issu dispositivu.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi, Cara cullegha. Qualu hè ch'hà da risponde ? Jean BIANCUCCI, avete a parolla.

M. Jean BIANCUCCI

A ringrazià vi, o Sgio Presidenti.

Sa quistione quì vene à puntu ind'è a misura chì u dispositivu ORELI hà da ghjunghje in fine è dunque ci hà da vule à fà un bilanciu.

Le format pour cette question qui est une question très importante et je vous en remercie, n'est pas forcément celui de la question orale mais, bien entendu, on aura l'occasion d'y revenir lors des débats sur l'énergie.

A ce jour, et pour vous donner des éléments précis, 225 projets de rénovation énergétique de maisons individuelles ont été portés et suivis par le programme ORELI. Ils sont répartis sur toute la Corse.

Il s'agit de 100% de résidences principales.

119 projets concernent des ménages modestes ou très modestes.

La moyenne de coût pour chaque logement, je dis bien « c'est une moyenne » et il peut y avoir un différentiel d'un logement à un autre, c'est 60 000 €.

La baisse constatée des consommations énergétiques est voisine de 80%. Donc, c'est considérable. Il y a une effectivité dans le constat.

Et puis on constate aussi une baisse des factures au niveau d'un chiffre qui se situe à 2 000 €/an. Là aussi, quand il s'agit de ménages modestes ou très modestes, vous pouvez comprendre l'incidence que cela peut avoir.

Voilà, pour ce qui concerne les enseignements que l'on peut en tirer, parce que là, on a des valeurs, des chiffres. Mais au-delà des chiffres, il a d'abord une chose que l'on peut affirmer d'ores et déjà avant d'avoir un bilan exhaustif, c'est que la faisabilité technique et économique de la rénovation énergétique « basse consommation » en Corse est confirmée,

Il a une double condition :

- 1ère condition : il faut que les ménages soient fortement accompagnés dans le montage du dossier. Pourquoi ? Vous l'aurez compris, le dossier est complexe. Donc, il faut un accompagnement fort.

- 2ème condition : il faut que les ménages soient bien entendus financièrement fortement soutenus

C'est précisément dans le cadre de la future PPE qui est actuellement en discussion avec notamment notre partenaire EDF, mais aussi et surtout avec la CRE.

Nous vous donnerons et nous reviendrons devant cette Assemblée pour vous faire une proposition concernant le contenu complet de cette programmation pluriannuelle de l'énergie. Nous aurons à passer de quelques dizaines d'opérations par an, à quelques centaines et puis plusieurs milliers, si l'on veut bien entendu atteindre cet objectif d'autonomie énergétique.

Donc cela veut dire que ça demande un travail considérable, des moyens tout aussi proportionnés et bien entendu une volonté politique soutenue.

Concernant le Service d'accompagnement à la rénovation Énergétique (SARE), je pense qu'il faut faire un certain nombre de commentaires. Le SARE a été annoncé par l'État de manière unilatérale, c'est-à-dire que l'on n'a pas tenu compte de ce qui se passait dans des territoires comme le nôtre. C'est une mesure générale.

Le SARE, c'est le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique piloté par l'ADEME.

Or, depuis des années nous avons un partenariat réel et productif avec l'ADEME et là, on se retrouve avec un dispositif qui vient peut-être doubler les dispositifs qui nous sont particuliers.

Le rôle de la Collectivité, c'est un rôle d'animateur, mais la politique n'est pas décidée dans cette Assemblée, elle est décidée ailleurs. Alors là, cela représente un problème parce que l'État a, dans le même instant, décidé, de manière unilatérale là aussi, de ne plus financer les Espaces Info Énergie (EIE) qui sont, on le sait, des acteurs centraux dans la mise en œuvre de la rénovation énergétique de la Corse.

Nous avons proposé, nous, au comité Maitrise De l'Énergie (MDE) et qui regroupe l'État, l'ADEME, l'EDF et l'Agence de l'Urbanisme, que le dispositif de massification déjà prévu par notre Agence, et au-delà de l'Agence, l'Assemblée de Corse, pour succéder au programme ORELI, englobe le SARE. Nous l'avons proposé.

Les objectifs et les acteurs étant sensiblement identiques, ce serait moins coûteux, plus efficace, plus cohérent et bien plus lisible pour les intéressés. Il faut que l'État arrête de doubler les programmes, sans tenir compte des particularités de notre île.

L'ADEME et l'État ont donc décidé de mettre un terme au cofinancement. Nous avons décidé, de notre côté, de continuer à apporter notre part du financement.

Nous avons décidé, de notre côté, de continuer à apporter notre part du financement.

Voilà pour cet aspect.

Sur le plan de la formation et de la dimension économique, vous le savez, des réunions ont déjà été effectuées avec le service formation, avec Josepha GIACOMETTI, avec l'ADEC et Jean-Christophe ANGELINI et, bien entendu, cette opération nous la mènerons tous ensemble parce qu'il y a une dimension à la fois économique, sociale et puis, il y a une dimension qui entre complètement dans le cadre de la transition énergétique que nous souhaitons.

Le Président TALAMONI

Merci. Il faut que chacun s'en tienne au temps de parole, sinon on ne va pas y arriver, je vous le dis.

Il reste une quatrième question orale.

Elle va être posée par le groupe « Andà per Dumane », Mme COGNETTI, vous avez la parole.

*** Question n° 2020/E6/028** posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane » : **Aide aux communes pour le maintien des contrats d'apprentissage,**

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Président.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Madame la conseillère chargée de la formation professionnelle,

Comme vous le savez, les régions n'ont plus la compétence liée à la politique de développement de l'apprentissage et de son financement. Dorénavant, ce sont les branches professionnelles qui financent directement les contrats d'apprentissage avec leurs opérateurs de compétence (OPCO) pour le secteur privé.

Cette voie de formation professionnelle, constitue une alternative importante qui participe à lutter contre le chômage des jeunes et permet de répondre à l'expression des besoins de main d'œuvre des entreprises

De plus, leur maillage participe à la revitalisation de l'intérieur afin de lutter contre sa désertification quelle que soit l'origine de l'employeur.

Concernant le secteur public, les collectivités locales sont impactées par ce nouveau mode de financement. En effet, la loi du 6 août 2019 oblige ces dernières à prendre en charge la moitié des coûts de formation, sachant que le CNPFT doit assurer les 50% restant suite au décret du 26 juin 2020, pour tous les contrats postérieurs au 1^{er} janvier 2020.

La mise en place de ces modalités n'est pas encore effective à ce jour.

Toutefois, nous sommes interpellés par plusieurs maires de communes et présidents d'autres collectivités ayant contractualisé des contrats avant le 1^{er} janvier 2020 qui ne peuvent pas prendre en compte ces coûts de formation eu égard au peu de latitude des budgets les caractérisant.

En effet, le coût total doit être assumé par ces mêmes collectivités pour les contrats engagés jusqu'au 31 décembre 2019.

Pour mémoire, notre collectivité a toujours abondé dans la prise en charge des coûts engendrés par l'ensemble des contrats privés et publics auprès des CFA au travers de subventions annuelles de fonctionnement jusqu'à la publication de la loi choisissant son avenir professionnel de septembre 2018.

Plutôt que d'évoquer l'exhaustivité technique des textes qui s'appliquent depuis janvier 2020, au regard de cette évolution législative, et afin de soutenir les collectivités nous vous demandons quelles sont les mesures et dispositions que vous pourriez envisager ?

Je profite aussi de cette question orale pour attirer l'attention de l'Exécutif sur le problème de délai de dépôt de dossiers de subvention concernant les communes, fixé au 30 juin dans notre règlement, hors dotation quinquennale. La crise du COVID et le vote des budgets au 31 juillet doivent amener l'Exécutif à de la souplesse dans la prise en compte de la date butoir au 30 juin.

Spergu, ch'averete capitu chì a nostra scelta d'eri et d'oghje ind'è l'amparera di a ghjuventù, in paru à l'ècunomia corsa ne dipende.

A ringrazià vi per a vostra risposta.

Le Président TALAMONI

Merci d'essayer de tenir les temps de parole, sinon, je vous l'ai dit, on ne va pas y arriver !

Josépha GIACOMETTI, vous avez la parole.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Monsieur le Président,

Madame la conseillère,

Jusqu'au 31 décembre 2019, vous le rappeliez, l'apprentissage était une compétence pleine et entière des Régions et de la Collectivité de Corse (CDC).

Ainsi, notre Collectivité définissait l'offre de formation en apprentissage sur l'ensemble du territoire. Elle apportait son financement aux différents centres de formation d'apprentis en complément de la taxe d'apprentissage (pour tous les apprentis, secteurs privé et public), versait des aides aux employeurs, intervenait sur

l'environnement du dispositif apprentissage afin d'assurer la prise en charge de l'apprenti dans des conditions optimales.

La loi du 5 septembre 2018 a bouleversé ces règles et la répartition des compétences du dispositif.

Elle a, en effet :

- supprimé toute référence à l'apprentissage dans la compétence générale des régions, tant dans le Code du travail que dans le code de l'Education, et ça a ces conséquences ;

- autorisé les CFA à s'auto-déclarer et ouvrir une section d'apprentissage ;

- mis en place le financement par les opérateurs de compétences (OPCO), du coût de la formation du contrat d'apprentissage.

L'intervention de la Collectivité de Corse est donc désormais subsidiaire. Elle peut cependant contribuer au financement des centres de formation d'apprentis dès lors que des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique identifiés le justifient et verser des subventions pour financer des dépenses d'investissement.

Les apprentis de la fonction publique territoriale ont été les oubliés. Aussi, le 06 août 2019, certaines précisions ont tenté de réparer cet oubli fondamental et prévoient que le CNFPT finance à 50 % les frais de formation des apprentis, 50 % restant à la charge de l'employeur.

Dans la question que vous posez, sont évoqués les contrats signés avant le 31 décembre 2019. À ce titre, il est important de préciser que toutes les formations réalisées par voie d'apprentissage (privées et publiques) au cours de l'année 2019 ont fait l'objet d'une prise en charge totale de notre collectivité et en aucun cas n'ont été à la charge des employeurs.

D'ailleurs, comme précisé dans la question, notre collectivité a toujours abondé la prise en charge et a voulu le faire. Dès, et encore à la fin de cette année sur ses fonds propres. C'est important aussi de le préciser puisqu'à la fin de l'année 2019, les CFA en difficulté nous ont sollicités. Nous sommes intervenus sur fonds propres pour les soutenir.

Donc, la Collectivité de Corse avec d'autres régions avait, en son temps, alerté sur la problématique de cette nouvelle loi. Les régions perdant ainsi une compétence et la recette associée, soit 9 millions d'euros, pour notre Collectivité, de la fraction régionale de la taxe d'apprentissage.

Nous avons également dû faire des choix politiques (redéfinir notre périmètre d'action, notre investissement financier), puisque nous voulons continuer d'intervenir sur la question de l'apprentissage :

- maillage du territoire permettant la territorialisation des formations à Lisula, A Ghisunaccia, Corti, Pruprà, Portivechju et Sartè, permettant ainsi à près de 400 jeunes de bénéficier d'enseignements au plus près de leur domicile ;

- renforcement des relations entre les CFA, le réseau d'accueil et l'entreprise avec le financement des développeurs de l'apprentissage ;

- amélioration des conditions de vie des apprentis par le financement du Fonds Social Apprentissage ;

- développement des contrats d'apprentissage pour les jeunes en situation de handicap ;

- promotion de l'apprentissage par le soutien à l'initiative des Olympiades des métiers.

Vous attirez mon attention sur les difficultés des collectivités locales à financer leurs apprentis, à partir du 1er janvier 2020. Le contrat d'apprentissage, vous le savez bien entendu est un contrat d'embauche, il s'agit donc du financement du salaire d'agents de collectivités locales.

Pour répondre plus directement à votre question, nous demandons aux services d'effectuer un recensement exhaustif de tous les contrats d'apprentissage dans le secteur public. Nous n'avons, pour l'heure, aucune vision du nombre total de contrats concernés.

Pour l'instant et dans la précipitation, et ce n'est pas faute d'avoir alerté de la mise en œuvre de cette loi dont tous les effets n'ont pas été mesurés, aucun dispositif n'est prévu et nous nous retrouvons donc à devoir l'élaborer.

C'est pourquoi il était quand même important de rappeler les compétences qui sont les nôtres, puisque nous nous trouvons à palier. Alors, nous ne devons pas

ignorer cette situation et ses conséquences financières importantes pour de nombreuses communes mais aussi, et surtout, les conséquences que cela pourrait avoir sur nos jeunes désireux de choisir cette voie d'apprentissage. Mais, il faut le dire aussi, cet état de fait étant une conséquence directe de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », il apparaît donc indispensable d'interpeller l'État au sujet de mesures susceptibles de soutenir les communes, et nous serons aux cotés de celles-ci pour obtenir des réponses dans les plus brefs délais.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Nous avons épuisé la série des questions orales.

Je vais demander à la secrétaire de séance de procéder à l'appel nominal des conseillers.

Mme Anne TOMASI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Merci. Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Ouverture de la séance à 11 h 35.

Le Président TALAMONI

Care culleghe, Cari cullegghi,

Nanzu di principià, vogliu rende un umagiu à dui pueti chì si ne sò andati ùn hè tantu : Roccu Mambrini è Marcellu Acquaviva. Ùn sò più incù noi, ma i so versi fermeranu è ribumberanu sempre in a nostra memoria.

Sò parechji anni avà chè no dumandemu a creazione di un centru ospitalieru universitariu, u CHU. Sta rivendicazione si ritrova per indettu in u nostru prugettu « Corsica 21 » publicatu in lu 2010. Cù a crisa sanitaria chè no campemu, stu bisognu hè diventatu più chjaru per tutti. Sta dumanda hè diventata più pisiva è si manifesteghja oghje cù a messa in ballu di un cullettivu à prò di sta creazione è a pubblicazione in linea

di una petizione firmata digià da più di 3400 persone. Vogliu salutà u Duttore Francescu Benedetti, u nostru cullega, à l'origine di sta mossa oramai raghjunta da parechi altri professionali di a salute.

Per contu meiu, in a mo cuntribuzione à u « Ségur di a salute », aghju fattu sette pruposte chì puderebbenu migliurà u sistema di salute in Corsica, rendendu lu più efficace in tempu di crisa ma dinù in « tempu nurmale ». A creazione di un CHR-U è di un'Assistenza publica corsa ne face parte. A cunferenza di i presidenti s'hè addunita a settimana scorsa, cù parechji attori di a salute, per definisce urientazione nove in stu duminiu. Si pò dì ch'ellu c'hè un accusentu largu cù a pruposta di creazione d'un CHU.

D'altronde, prupuneraghju dumane à a nostra Assemblea una muzione in stu sensu. Vogliù pricisà chì a creazione di un centru uspitalieru regiunale serebbe una prima tappa versu u scopu finale : a creazione di un centru uspitalieru universitariu.

Nanzu di sviluppà, vogliu ramintà chì a salute hè un duvere è un drittu fundamentale. À l'istituzione, li tocca à avè tutti i mezi da ch'elle sianu capace à curà i malati. Cosa feremu di e cunniscenze è di e ricchezze, s'ell' ùn ghjovenu da curà l'umanu ? À i malati, ci tocca à assicurà li u dirittu d'esse curatu. Cum'è ogni populu, i Corsi anu fattu di a salute a so prima primura. Eppure, in u nostru paese, stu sugettu piglia un sensu particolare per via di i deserti medicali, di l'infrastrutture chì vanu invichjendu, di a debbulezza di u sistema, di a mancanza di materiale... Ne hà fattu a prova a crisa di u Covid-19. Hà palisatu sta realtà. Eppure, ben ch'ella sia una cumpetenza di u Statu, avemu decisu di dà ci di manu à prò di a salute perchè avemu a carica di l'interessi materiali è murali di u populu corsu.

Oghje, vulemu sprime a nostra vuluntà pulitica d'agisce di manera efficace.

Per contu nostru, una di e suluzione hè a creazione di un centru uspitalieru regiunale universitariu.

Eramu troppu pochi per avè un Università ? Innò. Avà a sapemu. Allora, sapemu dinù ch'ùn simu micca troppu pochi per avè un CHU. Eramu troppu metropulitani per avè un Università ? Innò. Avà a sapemu. Sapemu dinù ch'un ministru di a salute oppostu à a sfarenziatione ùn ci puderà ricusà u CHU.

Mancavamu troppu di professori per avè un Università ? Innò. Avà a sapemu. Sapemu dinù ch'un CHU puderà furmà i nostri giovani medichi, cumu avemu furmatu i nostri professori.

Cum'è l'educazione è a cunniscenza, a salute hè un dirittu, per i Corsi, cum'è per l'altri.

Creendu stu centru, feremu entre a salute corsa in u XXIIu seculu, rispunderemu di modu praticu à u dirittu di tutti à a salute. A prima virtù serà di migliurà l'offerta di cura in Corsica, sviluppendu la à u livellu tennicu è à u livellu di e cumpetenze, è di favurizà l'accessu à i servizii medicali, puru i più specializati, fendu calà cusì a necessità d'andà nantu à u cuntinente francese per fà si curà.

C'hè dinù un interessu suciale è economicu per a Corsica. Un centru ospitalieru universitariu permetterà un'offerta locale di furmazione medicale, è dunque un accessu più faciule, più direttu, à i misteri di a salute per i nostri giovani. Si pò dinù imaginà, perchè micca, a pussibilità di furmà i professionali di a salute di i paesi vicini in lu Mediterraniu. Puderemu ancu, in leia cù l'Università di Corsica Pasquale Paoli, sviluppà è strutturà un'attività di ricerca ospitalu-universitaria di altu livellu, in particolare nant'à prublematiche di salute specifiche à a Corsica. Ci vole à precisà chì a nostra Università travaglia digià nant'à certe patulugie ma dinù chì u so presidente è a so squadra di direzione sustenenu anch'elli u prugettu di creazione di un centru ospitalieru regiunale è universitariu.

D'altronde, l'attrattività di e specialità medicale favurizerà u ritornu è a stallazione in Corsica di professionali corsi di a salute. U CHU riprisenta infine un'uppurtunità per tutti i stabilimenti è i professionali, privati o pubblici. Puderanu benefizià di u sustegnu di servizii di puntarecciu è sviluppà a so attività è e cuuperazione.

U CHU riprisenta una furtuna per a Corsica. Allora purtemu lu tutti in seme, stu prugettu.

À ringrazià vi.

U Presidente di u Cunsigliu esecutivu.

Le Président SIMEONI

Vi ringraziu. Salute à tutte è a tutti.

Di sicuru, simu d'accunsentu tutale incu issa rivendicazione, chì ghjè una rivendicazione storica è chi oghje cuntinuarà à esse purtata in sustegnu di sicuru à a petizione ch'hè stata iniziata da u nostru culleghu è amicu, u Duttore BENEDETTI. È

aldilà, di u travagliu cummune che no femu, una parte per l'Assemblea di Corsica, l'altra per u Cunsigliu esecutivu di Corsica, incu un impegnu maiò di u Duttore Bianca FAZI è di i so servizii.

E dunque sarà unu di i punti fundivi di a nostra andatura per a rientrata di settembre.

Per contu meiu, vuleriu dinò rende omagiu à dui pueti chì sò spariti, l'avete detta :

Roccu MAMBRINI, u rusignolu di Zilia, chì c'avia parechje volte incantatu da u so versu, un versu sputicu, paisanu ch'ellu sfruttava è ch'ellu ci facia sparte in ogni occasione. È aghju à mente parechje serate incu tutti pueti, impruvisatori, particularmente in Balagna, per esempiu incu l'amicu Francescu SIMEONI di Chirchisani.

Eppò dinò rende umagiu à Marcellu ACQUAVIVA ch'era dinò un parente di i mei. Un militante puliticu è culturale di e prime ore è di prima trinca, impegnatu assai ind'è u sviluppu è a sparghjera di a lingua è di a cultura corsa. Avia scrittu parechje canzone chì sò cunisciute assai è si ne andatu cum'ellu hà campatu : in omu serenu, di pace è di generosità. U pienghjimu in Corsica sana, mà particularmente in Balagna, in Falasorma è in Niolu, a so tarra.

Je voudrais aussi avoir un mot pour Gisèle HALIMI, nous l'avons eu les uns et les autres, notamment à travers les réseaux sociaux, mais je pense que nous ne pouvons pas commencer cette session de l'Assemblée de Corse sans rendre hommage à cette femme extraordinaire et à ses engagements : ses engagements de femme, d'avocate et d'élue.

Nous avons lu et relu ce qu'a été son combat. Il nous permet de mesurer aussi le chemin qui a été parcouru en quelques décennies, même si on sait que beaucoup de questions et de problèmes continuent à se poser, notamment en matière, par exemple d'agressions sexuelles, en matière d'homophobie, en matière plus largement d'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Je rappelle d'ailleurs que le Conseil exécutif de Corse a tenu à ce que dans les délégations qui sont données à chacune et à chacun des membres du Conseil, il y en ait une qui fasse référence expressément à ces objectifs.

Je disais donc en parlant de Gisèle HALIMI, qui était passionnément une avocate, avec tout ce que cela peut représenter d'humanisme, de courage, quelquefois de capacité à se révolter.

Deux références et deux grands procès :

Le premier, bien sûr, celui de Bobigny qui a précédé la loi VEIL sur l'avortement ;

Le deuxième, un peu moins connu mais important aussi, le procès d'Aix-en-Provence en 1978 où il avait fallu se battre, elle s'était battue aux côtés de ses deux clientes qui avaient été victimes d'un viol collectif, et la tendance générale à l'époque dans les tribunaux étaient, bien sûr, de ne pas entendre, ni écouter les victimes et lorsque leur plainte était prise en compte de correctionnaliser les affaires. Et c'est grâce donc, notamment à ce procès et à ce combat, que le viol a été consacré et par la loi, et par la pratique comme un crime.

Donc, Gisèle HALIMI est partie. Elle a éclairé le siècle. Elle avait presque un siècle elle-même. Je pense que les combats qu'elle a menés doivent continuer à éclairer ceux qu'il reste à mener à leurs termes, et il y en a quelques-uns.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Bien sûr, nous nous joignons, au nom de l'Assemblée de Corse, aux mots qui ont été adressés à la mémoire et à la famille de Gisèle HALIMI, comme nous l'avons fait d'ailleurs, les uns et les autres, à travers les réseaux sociaux, notre consœur dont l'écho a raisonné bien au-delà des prétoires.

Nous allons commencer par voter l'urgence, comme nous le faisons habituellement. Et ensuite nous voterons la délibération complémentaire, s'agissant du cadrage et du fonctionnement. C'est un peu technique, un peu rébarbatif, mais il faut en passer par là.

L'urgence, nous allons donc la voter formellement et pour cela, je demande à la secrétaire de séance, Anne TOMASI, de procéder à l'appel nominal.

Mme Anne TOMASI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

La procédure d'urgence est ADOPTÉE à l'unanimité.

Nous allons voter à présent la délibération complémentaire. Je ne vais pas la présenter à nouveau puisque je vous ai dit en quoi consistaient les modalités aujourd'hui.

* **Raportu n° 223** : Prurugazione di e dispusizione di a deliberazione n° 20/065 AC di u 24 d'aprile di u 2020 nant'à u quadru generale d'urganizazione è di u seguitu di i riunioni publichi di l'Assemblea di Corsica

* **Rapport n° 223** : Prorogation des dispositions de la délibération n° 20/065 AC de l'Assemblée de Corse portant cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse.

Je vais demander à nouveau à Anne TOMASI de procéder à l'appel nominal pour que nous puissions voter.

Mme Anne TOMASI, procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

POUR (53) : Femu a Corsica, + Corsica Libera, + PNC, + Per l'Avvene, + La Corse dans la République (4).

Non-participations (8) : Andà per dumane, MM. François-Xavier CECCOLI et Pierre GHIONGA.

Donc, nous allons commencer l'examen de l'ordre du jour. Il nous reste approximativement une heure avant d'interrompre la séance et nous devrions, selon ce qui a été retenu par la commission permanente, commencer par le rapport 203.

PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS

* **Raportu n° 203** : Orientazione strategiche di u programma operazionale FEDER FSE CORSE 2021-2027.

* **Rapport n° 203** : Orientations stratégiques du programme opérationnel FEDER FSE Corse 2021-2027.

Donc, c'est la Présidente de l'agence du tourisme qui le présente.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Si j'ai bien compris, si on veut enlever son masque, il faut descendre au pupitre ?

Le Président TALAMONI

Oui, si on veut enlever le masque, il faut descendre au pupitre.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a normalement une projection.

Le Président TALAMONI

Donc, c'est un quart d'heure la présentation, pas davantage, je le dis également pour les membres de l'Exécutif qui vont suivre.

Le Président SIMEONI

Est-ce que l'on peut faire moins ?

Le Président TALAMONI

On peut faire moins, on a le droit de faire moins.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Merci, M. le Président. Mmes et MM. les Conseillers, ce rapport vise à préciser l'état d'avancement de réalisation et d'écriture du prochain programme opérationnel 2021 - 2027, qui concerne les fonds structurels FEDER FSE. Ils s'inscrivent dans le cadre de la politique de cohésion.

Je vous rappelle toute l'importance de la politique de cohésion pour l'union européenne, pour les régions et pour notre territoire en particulier, l'objectif c'est de réduire les écarts de développement entre régions européennes grâce à ces fonds, et de contribuer également à la déclinaison locale des grandes politiques de l'union.

L'enveloppe globale de la politique de cohésion est de plus de 300 milliards d'euros, 322 milliards précisément. Elle est en réduction par rapport à la période antérieure, moins 8 %.

Concernant la France, normalement la France devra avoir une enveloppe prévisionnelle de l'ordre de 16 milliards, en réduction de 5 % par rapport à la période antérieure. Et concernant la Corse, nous sommes sur une base de négociation d'un maintien de l'enveloppe. Donc pas de réduction en toute logique, avec 116 millions d'euros qui pourraient être octroyés au titre du FEDER et du FSE, FES plus désormais.

Donc, on devrait pouvoir obtenir une stabilité.

La méthode que nous avons suivie est la suivante : d'abord l'idée était d'avoir une logique concertée, une logique de co-construction pour bien comprendre les enjeux, les besoins du territoire et coécrire cette ossature globale du programme opérationnel.

Donc, nous avons tenu compte, bien évidemment, c'est logique, du cadre réglementaire en vigueur qui est encore en train d'évoluer parce que certains aspects ne sont pas encore passés devant le Parlement européen.

Et puis, nous avons également beaucoup travaillé avec les acteurs du territoire selon trois étapes.

La première c'est la réalisation de dix ateliers qui se sont tenus au Palais des Congrès d'Ajaccio au mois de novembre dernier, auxquels ont participé plus de 330 participants, acteurs du territoire, représentants l'institution, une mise en ligne sur le site Internet Europe de la Collectivité de Corse et une consultation en ligne qui se poursuit à l'heure actuelle. Et également, une présentation devant les assises de la montagne parce qu'il nous a semblé important que les acteurs du monde rural soient totalement associés à la construction de ce PO. Très souvent y sont plutôt associées les entreprises performantes, compétitives, l'université, les villes à travers les (ITI). Il était important que nous que nous allions vers l'ensemble des territoires. Donc, c'était au mois de février dernier.

La consultation a démontré qu'il y avait un intérêt pour quelques thématiques saillantes, ces thématiques sont les suivantes :

À partir d'un diagnostic territorial, qui vous a d'ailleurs été transmis, nous avons identifié quelques priorités avec les acteurs : la nécessité de réduire les fractures sociales ; la question du changement climatique qui se pose avec beaucoup d'acuité

pour la période à venir, ses conséquences bien sûr mais aussi les voies et moyens, non pas d'y remédier, mais d'amortir ce choc que sera le changement climatique ; la question de la connectivité numérique sur le territoire et les nouveaux enjeux associés à la valorisation des patrimoines naturels et culturels.

À partir de ce diagnostic territorial, nous avons également réalisé une évaluation de la stratégie de « spécialisation intelligente », vous le savez, qui détermine les axes de la spécialisation de la région maintenant depuis 2 contrats.

Trois grands domaines d'innovation ont été identifiés, c'est une véritable découverte dans l'échange que nous avons eu avec les acteurs, ils tournent tous autour de la question de l'autosuffisance dans certains domaines ou de la moindre dépendance à développer vis-à-vis de certaines thématiques, en particulier la question de la valorisation des ressources naturelles est très importante, et donc d'une moindre dépendance dans le domaine agroalimentaire, évidemment en utilisant les connaissances produites sur le territoire ou produites ailleurs et absorbées par le territoire ; la question de la transition écologique, et notamment celle des ressources énergétiques ; et la question du numérique qui s'est posée avec beaucoup d'acuité dans le cadre de la crise que nous venons de vivre.

Donc, même si le diagnostic et les échanges que nous avons eus avec les acteurs ont conduit à identifier ces priorités-là, force est de constater que la crise du Covid renforce encore un peu plus la nécessité de s'inquiéter de ces problématiques-là.

Donc, je rappelle que la 3S, très rapidement, est une stratégie qui vise à identifier les spécificités du territoire, les besoins et faire en sorte que les domaines de spécialisation que nous identifions et pour lesquels nous demanderons des moyens à la Commission européenne et à l'État, bien évidemment, puissent être mis en valeur et doivent également correspondre à une stratégie de formation adaptée, c'est-à-dire de mettre en adéquation et les besoins et les moyens qui sont financiers, mais qui sont également humains.

La troisième étape, au-delà de ce diagnostic territorial et de ces consultations des acteurs, c'est la mise en place d'un accord de partenariat. Cet accord de partenariat s'opère entre l'Etat membre et la Commission européenne, mais l'Etat membre évidemment consulte, selon ses institutions bien évidemment, les régions.

Dans le cadre de l'accord de partenariat qui est en cours de rédaction, qui sera finalisé pour la fin septembre, nous avons demandé à ce que soit intégrée la dimension insulaire, ça été fait déjà, donc le terme « territoire insulaire » est inscrit et les

spécificités des territoires insulaires sont inscrites dans l'accord de partenariat, dans sa version « n - 1 », je dirai. Et, récemment le Président de l'Exécutif a également écrit à Mme GOURAULT et aux instances européennes pour que nous ayons la reconnaissance de la Corse en tant que telle dans l'accord de partenariat, parce que nous ne sommes ni une région ultrapériphérique, qui sont citées explicitement dans l'accord de partenariat, ni une région métropolitaine de droit commun. Et, nous sommes la seule île dans cette situation-là.

L'autre question qui se pose dans l'accord de partenariat et au regard de la crise que nous avons vécue, c'est la question de la place du tourisme dans le prochain programme opérationnel. Le cas ne se pose pas uniquement en Corse, il se pose dans toutes les régions et îles, en particulier à forte spécialisation touristique. Que ce soit pour les comptes nationaux ou pour les instances européennes, le tourisme est quelque chose d'un peu évasif, transversal et non parfaitement déterminé, c'est un peu un OVNI. Et donc, toutes les instances sont confrontées à la difficulté de prendre en compte le tourisme. Et, nous avons demandé l'inscription de celui-ci dans l'accord de partenariat, avec d'autres régions d'ailleurs.

La prise en compte également des transports, de la durabilité des transports, fait partie des points de négociation dans l'accord de partenariat.

Alors, à partir de cette méthodologie et au regard des cadres généraux dans lesquels on doit forcément s'inscrire, nous avons défini un certain nombre d'orientations stratégiques qui ne sont que l'ossature globale du PO. Aujourd'hui, ce n'est pas le PO qui vous est présenté, ce qui est présenté c'est la colonne vertébrale, les grandes orientations stratégiques, en fonction des besoins du territoire.

Mais bien évidemment, ces orientations stratégiques, elles doivent s'inscrire dans cinq grandes thématiques clés qu'a retenues l'Europe pour sa politique de cohésion.

Donc, le premier objectif stratégique, c'est une Europe plus intelligente, et nous avons décidé d'axer le prochain PO sur la question de la recherche publique et privée, mais en insistant sur la nécessité d'une articulation beaucoup plus forte avec le tissu économique insulaire.

Favoriser le développement, la compétitivité et l'internationalisation des PME et des TPE insulaires, en mettant bien en évidence la démographie spécifique d'entreprise que nous avons, qui est très atypique.

Développer également le territoire comme un territoire numérique inclusif.

Et également tirer parti des avantages de la numérisation, on le voit ce matin d'ailleurs, pour lever un certain nombre de contraintes territoriales.

Concernant le deuxième axe, « une Europe plus verte et à faible émission carbone », j'ai presque envie de dire que c'est un axe stratégique qui nous convient très bien. Nous allons focaliser nos efforts sur d'une part, la baisse de la consommation énergétique bien sûr, mais également les modalités de production des énergies renouvelables, en développant des petites capacités de production, des capacités également de production déconnectée du réseau, en collaboration évidemment avec l'Agence d'urbanisme, et Jean BIANCUCCI vous en a un petit peu parlé tout à l'heure à travers la question de Mme ANGELINI, à travers le programme ORELI.

L'idée également dans cet axe-là, « une Europe plus verte », c'est de faire attention dans le contexte environnemental que nous avons et en prévision du changement climatique, de mettre l'accent sur les risques : risque incendie notamment, risque de submersion marine, d'érosion, d'effondrement également, risque de sécheresse aussi. Et, il est important que l'on puisse avoir des moyens pour travailler là-dessus après 2021.

Sur la question des déchets, nous avons inscrit également l'efficacité des infrastructures et des dispositifs présents ou à venir, en matière d'assainissement, mais aussi de gestion des déchets.

Concernant maintenant « une Europe plus connectée », qui concerne à la fois et les transports et le numérique. Sur les transports, une orientation stratégique forte et le renforcement de l'offre de transports en commun, avec évidemment une exigence de durabilité, une accessibilité également générale du territoire beaucoup plus importante, renforcée, et également un renforcement de la connectivité numérique du territoire.

Concernant maintenant « l'Europe plus sociale », et j'ai bien bientôt terminé, la thématique majeure qui est remontée c'est quand même la question de la santé. Et, je précise que ce n'est pas un biais de l'analyse ou du recueil des verbatim, c'est parce que, puisque l'interrogation des acteurs s'est faite au mois de novembre et au mois de février, donc avant la crise Covid, donc on voit bien qu'il n'y a pas de biais dans le recueil de données, c'est qu'il y a une attente très, très forte des acteurs du territoire en matière de couverture de santé par des moyens nouveaux, par du numérique également.

La question des plateformes de santé, la question des parcours de santé, la question des déserts médicaux se posent avec beaucoup d'insistance. Et bien évidemment, nous axerons la rédaction du PO sur cette orientation-là.

La question des inégalités en la matière.

La question de l'accès à l'emploi et de la formation, également nous paraît très, très importante puisque l'offre de formation adaptée aux besoins du territoire et l'évolution peut-être des dispositifs d'insertion professionnelle, va se poser au regard des besoins, et on l'a entendu avec ORELI tout à l'heure, au regard des besoins du territoire en matière énergétique, en matière numérique, en matière culturelle, en matière touristique ou autres.

Dernier axe stratégique : « une Europe plus proche des citoyens ». Une Europe plus proche des citoyens, c'est une Europe qui vise à réduire notamment les fractures non seulement sociales, mais également territoriales. Les remontées que nous avons eues lors des assises de la montagne et les interactions également avec les acteurs des quartiers à forte précarité et des intervenants sur le terrain, bien sûr, en faveur de ces personnes, nous conduisent à vouloir promouvoir évidemment un développement plus homogène du territoire et également d'étendre le dispositif « investissements territoriaux intégrés », que vous connaissez, les ITI, qui normalement sont conçus uniquement pour le milieu urbain, pour les quartiers à forte précarité mais en zone urbaine, à les développer également pour le milieu rural. Il faut savoir que désormais la Commission européenne, le règlement, permet que nous ayons des investissements territoriaux intégrés en zone rurale.

Donc, c'est plutôt une bonne nouvelle pour la prochaine programmation.

Et puis enfin, la valorisation du patrimoine naturel et culturel qui lui existe sur l'ensemble du territoire, concerne tous les citoyens et devra être renforcé à travers des programmes dédiés en matière de tourisme durable, en matière de programmation culturelle, en matière d'écotourisme.

Donc voilà les principaux éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Aujourd'hui, ce que je voudrais dire pour conclure, c'est que nous sommes sur une enveloppe financière, comme je le disais tout à l'heure, qui est autour de 116 millions d'euros, ce n'était pas gagné d'avance parce que la politique de cohésion annoncée était à moins 25 %, finalement elle est à moins 8 parce qu'il y a eu la crise du Covid et que du coup dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel qui est en cours de finalisation, on a maintenu à-peu-près les mêmes volumes, la négociation donc est en cours.

Nous allons renvoyer notre copie, après cette consultation d'aujourd'hui, dès demain à la Commission européenne, c'est une première copie.

Il y aura ensuite au mois de septembre une évaluation stratégique environnementale de notre PO, et c'est l'État membre qui doit le faire, donc la DREAL pour la Corse qui doit le réaliser.

Une nouvelle consultation citoyenne, une fois que ces grandes orientations, très génériques, seront retenues, qui nous permettra de finaliser ensuite notre PO, avec une remontée de projets, et un démarrage effectif de la programmation, nous l'espérons pour janvier 2021.

Dernier point, à ce jour donc rien n'est définitivement calé, bien sûr les règlements eux-mêmes peuvent encore évoluer, mais on est obligé de travailler en temps masqué, c'est le cas de le dire.

La politique de cohésion, il faut le savoir, va être réabondée avec un plan de relance de 750 milliards d'euros. Alors, plus précisément nous allons avoir un programme qui s'appelle « ReactEU », sur lequel, vous en avez beaucoup entendu parlé la semaine dernière, la France aura 47 milliards d'euros, qui devront « ruisseler » pour arriver jusque dans les territoires, et nous sommes en cours de négociation pour voir quelle sera l'enveloppe de la Corse, c'est-à-dire un bonus de FEDER sur le PO actuel, sur le PO en cours.

Donc, ça c'est plutôt une très bonne nouvelle, ça participera au plan de relance que nous vous présenterons à la rentrée.

Voilà aujourd'hui nous vous proposons donc de donner mandat au Président pour mener à bien les négociations à venir, la suite des négociations.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Je me permets d'insister sur le respect des 15 minutes pour l'Exécutif, parce qu'on ne va pas réussir à faire notre session complète.

Donc, alors compte tenu des mesures sanitaires et du temps qui nous est imparti, les avis de commissions vous les avez sur Nomad, vous les avez devant les

yeux pour un certain nombre d'entre vous, donc je me contenterai de dire que l'avis de la commission du développement est un avis favorable, avec la non-participation des groupes « Per l'Avvene » et « Andà per Dumane ».

Donc la parole est à qui la demande, une seule intervention par groupe.

M. Romain COLONNA

Merci M. le Président.

Mme la Présidente, très rapidement, merci pour votre présentation très complète.

Quelques éléments à la fois d'ordre technique et peut-être les remplacer dans un contexte un petit peu plus politique, en disant tout d'abord qu'en Corse, comme ailleurs en Europe, il y a ce que l'on appelle des « eurosceptiques », et souvent leurs arguments sont parfaitement légitimes et on peut les entendre et les défendre.

Mais il faut aussi rappeler que les fonds européens sur la période 2014-2020 ça été presque 300 M€. Alors, ça n'excuse pas tout, mais c'est aussi pour dire que l'Europe en Corse, c'est presque 300 M€ sur la dernière période.

Ajouter aussitôt qu'il y eu, notamment de la part de vos services que je salue, et de votre part, une bonne gestion des fonds européens, et ça c'est aussi un acquis, je ne crois pas que ça relève du conjoncturel, c'est aussi un acquis de cette mandature qui a eu une meilleure gestion de fonds européens que ce qui a été fait auparavant et il faut le souligner. Donc une bonne gestion des fonds européens.

Et enfin, une bonne méthode. Vous avez marqué encore une fois par une étape supplémentaire et à travers votre présentation, une bonne méthode, puisque je dois vous avouer quelque chose, lorsque vous avez anticipé la future programmation de 2021 à 2027, vous avez organisé dès 2019, vous y avez fait référence, en octobre je crois de mémoire, des ateliers qui se déroulaient ici à Aiacciu, au Palais des Congrès, je dois vous avouer quelque chose, quand je m'y rendais avec ma collègue et amie, Muriel FAGNI, on s'attendait à voir dans la salle 60, 70 personnes, nous sommes arrivés avec quelques minutes de retard, lorsque nous avons ouvert la porte, il y avait près de 300 personnes dans cette salle. Donc, c'est un énorme succès. 300 personnes toutes représentatives un petit peu de toutes les énergies en Corse et de ce qui se fait d'innovations et de programmes en Corse.

Donc, une bonne méthode qui a suivi par cette consultation Internet. Donc, nous on ne peut que s'en féliciter à ce niveau-là puisque l'optimisation des fonds européens, de la consommation des fonds européens est un enjeu, nous l'avons déjà dit dans cet hémicycle, essentiel pour la Corse.

Je voudrais, cette consommation, pour continuer et terminer mon propos, aussi l'inscrire dans une stratégie européenne que vous avez développée avec la majorité territoriale, la développer notamment en trois points, et vous y avez fait, tout ou partie, référence. Notamment, la prise en compte des dispositions de l'article 174 du traité relatif aux régions.

Deuxièmement, la défense d'un principe de continuité territoriale au niveau méditerranéen.

Et enfin, même si vous l'avez évoqué par d'autres biais, l'insertion d'une clause d'insularité dans toutes les politiques européennes, même si nous avons compris que ce n'est pas forcément à l'ordre du jour sous cette forme-là et de manière immédiate au niveau des politiques européennes, mais en tout cas, on a vu ce que vous nous avez présenté. Et l'égalité, on le dit souvent, c'est bien de traiter de la même manière des situations similaires, mais c'est de traiter aussi de manière différente, des situations différentes.

Or une île, jusqu'à preuve du contraire, c'est bien différent d'un continent.

Sur cette programmation de 2021 à 2027 qui s'adosse aux cinq objectifs européens d'une Europe plus intelligente, plus verte, plus connectée, plus sociale et plus proche des citoyens, j'ai envie de dire c'est un programme de société pour la Corse que l'on doit absolument faire nôtre et dont les Corses doivent s'emparer. Vous avez décliné toute l'architecture parce que c'est un programme de société pour une Europe. Je disais en préambule de mon propos qu'il y avait des eurosceptiques, et qu'on pouvait les comprendre ; nous en tout cas, nationalistes corses, et plus particulièrement à Femu a Corsica, nous sommes résolument européens, et nous pensons que l'avenir de la Corse il passe non pas exclusivement par des fonds européens, mais par une stratégie européenne qui englobe ces fonds, et nous sommes résolument en faveur d'une Europe des régions, d'une Europe des Nations sans Etats, d'une Europe des peuples.

Et, le dénominateur commun de ces trois espaces territoriaux, quel que soit le nom qu'on leur donne, c'est bien le citoyen, et nous espérons véritablement que nous puissions tenir un discours de satisfaction à l'issue de cette période, en 2027, quant à la consommation des fonds européens qui demeurent, je le répète, un enjeu fondamental pour la Corse.

Donc, nous vous accompagnerons dans le bon déroulé. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Oui, M. Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. Je ne comptais pas intervenir, mais à écouter Romain COLONNA, je souhaite réagir.

Ce sont les mêmes services, peu ou prou, qui travaillent depuis très longtemps. Depuis très longtemps les mêmes services travaillent avec la même volonté d'optimiser les fonds européens.

Donc, cette musique de fond que vous installez systématiquement tendant à laisser passer qu'il y avait un avant durant lequel nous n'étions pas en capacité d'optimiser, de mieux utiliser les fonds européens doit à un moment donné être corrélée à un principe de réalité, c'est que de tout temps, on a essayé de faire avec ce qu'imposait l'Europe, cher Romain.

Il fut un temps où l'Europe était plus infrastructurante, eh bien on a infrastructuré.

Et puis il fut un temps où l'Europe était, je cite, plus compétitive, eh bien, on était dans la compétition.

Et aujourd'hui, l'Europe elle est, je cite, plus intelligente, plus verte, plus connectée, plus sociale, plus proche, eh bien à la Collectivité on va faire en sorte d'optimiser la captation de ces fonds, même si c'est une sémantique qui ne nous convient pas forcément, mais on va essayer d'optimiser pour que cette maison soit en effet plus intelligente, plus verte, plus sociale et plus proche des citoyens.

Mais cessons de laisser penser que nos services, historiquement, depuis 5 ans, sont beaucoup plus organisés ou beaucoup mieux structurés. Tout cela c'est un équilibre qui dépend de notre propension, chaque fois qu'il s'agit de réviser nos stratégies, de notre propension à s'adapter à ce que veut l'Europe.

Et, là où nous pouvons nous rejoindre, c'est que dans l'air du temps qui s'installe, en effet, il est plus louable d'être moins compétitif et moins infrastructurant,

bien qu'à bien des égards le fait que l'Europe ait été infrastructurante à un moment donné, ça a permis de dessiner, avec évidemment sûrement des erreurs ou des corrections de trajectoires sur lesquelles on pourrait épiloguer, mais ça a servi la Corse que de savoir que dans les années 90, l'Europe souhaitait que nous soyons infrastructurants et que nos services ont tout fait dans le croisement des fonds qui s'y attachaient, les fonds propres, les fonds d'Etat pour que l'on soit infrastructurant.

Et, il est de bon augure aujourd'hui, et nous saluons du reste à la fois Nanette, son énergie, sa sagacité et sa propension à organiser les services autour, non pas de la volonté des Corses sur ce sujet, mais de la propension de nos services et donc des Corses à s'adapter à cette Europe que nous souhaitons nous aussi plus verte, plus intelligente, plus connectée, plus sociale et plus proche du citoyen.

Le Président TALAMONI

Merci. Hyacinthe VANNI, non ! C'est une intervention par groupe, M. le Président du groupe.

Donc, quels sont les autres groupes qui souhaitent intervenir ?
M. Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Très rapidement Président, pour féliciter Nanette pour sa présentation, dire qu'on ne peut être que d'accord avec les orientations présentées pour cette future programmation.

Moi, j'ai une interrogation sur la santé qui n'est ni une compétence européenne, ni une compétence de la région, comment peut-on programmer des fonds sur des non-compétences ? Ça m'interpelle.

Dernier point, un point plus humoristique, le transport durable : est-ce que l'hyperloop fait partie de cette programmation ?

Le Président TALAMONI

Merci. La Conseillère exécutive répondra ensuite à votre demande, à vos questions.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Non, donc la parole est à la Conseillère exécutive pour répondre à ces interpellations.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ce sont plus des commentaires, donc, merci de vos commentaires.

Je laisserai les échanges entre groupes se faire et puis je crois que la pertinence de la politique, c'est après que l'on voit comment les choses se sont passées, à partir de l'évaluation des politiques publiques.

Néanmoins, effectivement il y a une animation peut-être plus forte et je vais peut-être vous surprendre, et à parfaire encore, et à réaliser encore en direction des territoires. C'est une attente très, très forte, ça été dit en commission. La lecture du PV de la commission du développement n'a pas été faite, mais la commission développement a insisté sur ce point-là, le Conseil économique et social aussi, c'est dire que les acteurs du territoire sont dans l'attente d'une ingénierie plus proche d'eux, pour pouvoir répondre aux appels à projets et pouvoir consommer ces fonds parce qu'il y a un véritable besoin.

Donc, je dirai peut-être qu'on verra ex post ce qu'il en aura été, mais en tout cas ex ante, ce que nous nous évertuons à faire, c'est d'abord consulter plus que ce n'était le cas avant et également inclure dans la discussion et dans le montage de projet, et dans le montage du PO lui-même, l'ensemble des acteurs du territoire, et je dis bien l'ensemble des acteurs du territoire.

Par ailleurs, une bonne nouvelle, c'est qu'il y aura une simplification dans la conduite des fonds, une grande simplification, 80 mesures de simplification sont inscrites au prochain règlement FEDER FSE et au règlement portant dispositions communes, ce qui signifie que les choses vont être quand même un peu plus simples pour tout le monde parce que ça a vraiment été très compliqué. Charge à nous, et c'est une responsabilité, maintenant de bien faire passer les choses auprès de l'ensemble des acteurs.

Donc l'Europe n'appartient à personne, l'Europe est à tous, il faut la construire ensemble et ce programme opérationnel, c'est le programme de la Corse et donc je tiens, et je tenais et je tiendrai encore et toujours, avec le Conseil exécutif, à ce que l'ensemble des acteurs puisse y participer fortement, et c'est le sens des démarches et de la méthode que nous avons utilisée.

Pour ce qui est de manière précise sur la question de la santé, oui ce n'est pas une compétence européenne, mais, par contre, les fonds structurels, le FEDER et le FSE, peuvent aider à monter... Alors ce ne sont pas des opérations sur les soignants, sur les programmes médicaux, etc., c'est justement sur de l'infrastructure de santé, de

l'infrastructure matériel ou du numérique, par exemple, il n'y a aucun souci là-dessus, l'Europe, à travers le fonds structurel, peut aider à structurer l'offre de santé, pas l'offre de soignants, bien évidemment.

M. Pierre GHIONGA

La demande émanera de l'Etat ?

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, il peut y avoir des projets qui sont déposés comme des plateformes médicalisées, des maisons médicales, des choses comme ça, qui ont déjà été déposés d'ailleurs dans le cadre du PO actuel, qui pourront être déposés. Des services numériques, de la digitalisation dans le domaine médical, c'est tout à fait possible.

Donc, encore une fois, il ne faut pas croire non plus, Jean-Martin je rebondis sur ce que vous avez dit, à savoir qu'à un moment donné l'Europe était très infrastructures ; oui, elle a été très infrastructure parce que nous avons des besoins de convergence structurelle, les infrastructures sont toujours à l'ordre du jour, il n'y a pas de souci là-dessus, sauf que maintenant ce sont des infrastructures plus vertes, moins carbonées et moins impactantes en termes carbone.

Le Président TALAMONI

Merci. Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

30 secondes d'intervention, si vous m'y autorisez.

Simplement deux points.

Le premier point c'est sur la méthode, saluer le travail qui a été conduit, sous l'autorité de la Conseillère exécutive, par l'ensemble des services, qui sont représentés ici, notamment par Mme la DGA et d'autres fonctionnaires que je salue.

C'est vrai que c'est important, l'Europe est souvent perçue comme technocratique et tout ce qui est relatif à l'Europe aussi, et le fait qu'on ait consulté le plus largement possible pour essayer d'harmoniser la position de la Corse et qu'elle puisse refléter également les attentes des acteurs est, à mon avis, une plus-value, qu'il

ne convient pas de majorer de façon excessive, mais qui existe, tant mieux. Ça c'est la première chose.

Deuxièmement, il faut aller aussi vers ces discussions avec beaucoup d'humilité, il n'y avait pas un avant ou rien n'était fait et un aujourd'hui où tout le serait et parfaitement. Nous essayons de renforcer l'efficacité et la compétitivité de notre démarche dans un environnement général qui est de plus en plus concurrentiel et dans un cadre qui est de plus en plus contraint et difficile. Donc c'est vrai qu'historiquement, la Corse a beaucoup profité, je dirai, du soutien de l'Union européenne, et c'était aussi grâce à un travail qui a été mené par la Collectivité territoriale à l'époque. Donc, moi je rends volontiers hommage à ce qui a été fait avant nous.

Je dis aussi qu'aujourd'hui, nous essayons de faire mieux, mais, et je termine par-là, il ne faut pas perdre de vue que c'est une négociation extrêmement difficile, que malgré notre engagement, la Corse pèse très peu dans l'ensemble européen, d'où notre volonté de développer des partenariats stratégiques avec d'autres régions, avec des territoires insulaires, au plan économique, au plan politique.

Et dire aussi, et je termine, que si nous n'avons pas le soutien fort, déterminé et clair de notre État de rattachement, c'est-à-dire l'État français, mais pas pour reprendre la terminologie des nationalistes corses, pour reprendre la terminologie de l'Union européenne. L'État français doit, à mon avis, soutenir plus fortement nos demandes et notamment celles relatives à l'identification explicite de la Corse dans le futur accord de partenariat.

Deuxièmement, la prise en compte de la clause d'insularité, il faut impérativement que l'Etat soutienne la Corse comme les autres Etats membres qui ont des territoires insulaires, soutiennent leurs territoires insulaires, c'est par exemple l'Italie, ou c'est par exemple l'Espagne qui soutiennent beaucoup plus fortement que ne le fait la France pour la Corse, les demandes de prises en compte de l'insularité, par exemple de la Sardaigne ou de la Sicile pour l'Italie, ou des Baléares pour l'Espagne.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous allons procéder au vote, je vais demander pour se faire à Anne TOMASI de faire l'appel nominal, vous avez la parole.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des Conseillers.

Le Président TALAMONI

Pour (46) : Femu a Corsica, + Corsica Libera (12), + PNC, + Andà per dumane (4), La Corse dans la République (4).

Non-participation (10) : Per l'Avvene.

Absents (7) : Valérie BOZZI, Pierre Jean LUCIANI, Jean Charles ORSUCCI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Paul LEONETTI.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.¹

Il reste 15 minutes. Le rapport suivant est le rapport qui va être présenté par Josepha GIACOMETTI (n° 222). Donc, j'interroge Josepha GIACOMETTI, parce que si effectivement ce rapport va prendre un quart d'heure de présentation, ce qui est le maximum, et ensuite s'il va y avoir toute une série d'interventions, on ne va pas pouvoir terminer à temps et donc là, on est quand même dans un cadre contraint pour des raisons sanitaires. Maintenant, si ça va prendre cinq minutes de présentation, c'est jouable, c'est le cas ?

M. Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Je peux faire en 7 minutes, un peu moins même.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

* **Raportu n° 222** : Sustegnu à a creazione artistica è culturale « a chjama di l'arti ».

* **Rapport n° 222** : Soutien à la création artistique et culturelle « a chjama di l'arti » : création du prix et appel à projets 2020.

¹ Délibération N° 20/097 AC

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, M. le Président.

Alors, c'est un rapport pour lequel vous avez été saisis en urgence réelle puisqu'il n'a pas pu passer en commission ; je tenais d'abord à m'en excuser, il vient faire suite aux différents appels à projets, post-Covid, même si je ne pense pas que l'on puisse parler de « post » pour l'heure, mais je souhaitais qu'il puisse être présenté avant le mois de septembre.

Alors en quelques mots évidemment, avoir moi aussi une pensée pour Marcellu ACQUAVIVA et Roccu MAMBRINI, puisque on présente un rapport sur les différents appels à projets.

Nous avons rendu trois hommages ce matin, deux je dirai presque sont directement en lien et dans la continuité de ce rapport puisque Roccu MAMBRINI et Marcellu ACQUAVIVA avaient en tête et avaient à l'esprit et avaient dans la voix issa vulintà di tramandà, di fà ch'ellu ci fussi una leva nova da ripiglià u so artu, da ripiglià u so esse è cuntinuà di traccià sa vià. E, à traversu sse chjame à prugetti, pruvemu d'una certa manera à cuntinuà sa tramandera, à fà di manera à cio, incu u nustru artu, che no cuntinuessimu à scrive, à cantà, à impegnà, à traccià ciò chi seranu un ghjornu l'andati di a nostra lingua, di i nostri canti.

Et puis, le troisième hommage, même s'il n'est pas directement en lien, je tenais aussi à le faire, celui à Gisèle HALIMI, pour la rebelle qu'elle a été, la combattante, la combattante de toutes les oppressions, puisque souvent dans ses discours, elle les liait. Elle liait son combat pour la défense des militants du FLN et ensuite pour le combat pour la lutte, pour le droit des femmes, la lutte pour la liberté, celle des peuples, celle des individus et nous continuons, bien sûr, son combat et nous tenons en tête une de ses déclarations fortes qui disait : ne vous résignez jamais.

Alors, ce rapport que j'ai donc l'honneur de soumettre à votre examen est celui, dans cette crise sanitaire un peu particulière, qui nous a bouleversé dans nos habitudes, dans nos modes de vie, dans notre rapport aux lieux et à la sociabilité et qui nous a peut-être rappelé de manière encore plus forte, quel rôle pouvait avoir la culture, le patrimoine comme point d'ancrage, comme point d'entrée à notre territoire, au monde, et un outil indispensable pour relever les défis à venir.

Et ceci vaut pour nous tous, mais ceci vaut avec peut-être plus d'acuité pour les plus jeunes d'entre nous et c'est pourquoi ce rapport a un double objectif : celui d'abord de soutenir un monde culturel bouleversé, en crise, en crise autant parce que

les lieux de sociabilité sont, et nous le voyons aujourd'hui, puisqu'on peut considérer que c'est un peu un lieu de sociabilité parfois cet hémicycle, les lieux de sociabilité ont été profondément remis en cause et que les acteurs culturels ne peuvent pas, n'ont pas pu pour certains, et ont dû annuler leurs manifestations cette année, se produire. D'autres ont pu se réinventer sur d'autres formes, chacun a cherché, a trouvé, comme notre institution, a repensé ses rapports au public, à l'espace, aux supports de représentation.

Pour autant, c'est un monde qui, sur le plan économique aussi, est profondément bouleversé. Nous voulons ici lui apporter notre soutien.

Et puis, pourquoi soutenir aussi, je le disais, l'entrée jeune public et mettre encore plus fortement ce besoin de médiation puisque, nous le savons, dans cette période de confinement où tous nos repères ont été bouleversés, peut-être pour les plus jeunes d'entre nous, cela a été plus difficile et l'éducation à la culture et au patrimoine reste un point de repère pour nous très important.

Alors, vous avez vu dans ce rapport plusieurs objectifs.

Il y a d'abord des appels à projets pour susciter la rencontre avec le public, pour soutenir, je le disais, et promouvoir nos acteurs, dans le domaine des arts visuels, il vous est proposé de mettre en place « U premiu di a Cullettività arti visuali », qui sera ouvert à tous les artistes, plasticiens, peinture, sculpture, images, photos.

U Premiu Talentu qui récompensera des artistes émergents pour soutenir la jeune création.

Et au-delà de l'attribution de prix, nous avons souhaité aussi que puisse être organisée la promotion des œuvres des artistes primés et accompagner leur diffusion, exposition du travail, bien sûr récompensé, dans les locaux de la Collectivité mais aussi dans des établissements autres que les nôtres puisque les activités de médiation pourront se faire dans différents lieux.

Les artistes s'engageront également à réaliser en collaboration avec la collectivité et ses partenaires, des actions de médiation auprès du jeune public.

Dans le domaine de l'écriture, c'est un dispositif que vous connaissez déjà, et dont nous avons voulu revoir la forme : « Una nascita, un libru ». L'objectif de cette opération est d'offrir à tous les nouveaux nés en Corse un premier ouvrage bilingue, issu d'une création littéraire par un auteur et un illustrateur insulaire. Donc, c'est une initiative que nous avons revue dans sa forme. Et là aussi l'auteur primé réalisera

ensuite des actions de médiation en direction du jeune public, notamment dans les crèches, en collaboration avec les services des médiathèques territoriales et les services de la PMI.

C'est important puisque là, il y a une double entrée : celle de la nécessité de transmettre la langue et de créer un véritable projet artistique, offrir aux jeunes parents, par la Collectivité de Corse, un premier livre, un premier ouvrage, alors il y a l'objet livre et il y a la transmission de la langue et de ce goût, je l'espère, que les parents pourront transmettre à leur enfant.

Dans le domaine de l'art vocal, un appel à projets sera lancé par le centre d'art polyphonique de Sartè et proposera à de jeunes artistes compositeurs émergents de réaliser la création d'une pièce musicale chantée en langue corse : « Lanciu di u creà ». Cette composition devra faire référence à une de nos expressions artistiques majeures et s'en inspirer directement pour ce qui est de la partie musicale.

Bien sûr les compositions primées seront enregistrées, et là aussi des actions de diffusion seront organisées, de médiation seront organisées en collaboration avec la Collectivité.

Parallèlement, nous accueillons sur nos sites de jeunes publics au cœur de nos musées et sites, donc par le FRAC Corsica qui met en place avec les CLSH de Corti et par le biais des contrats éducatifs locaux, notamment avec la commune d'Omessa, différentes actions d'accueil du jeune public autour de l'exposition en cours, mais autour aussi d'un travail réalisé par un artiste sarde qui a été adapté et traduit.

À la rentrée, le FRAC reprendra aussi un certain nombre d'actions avec les lycées professionnels de Montesoro et l'Università di Corsica.

Le Centre d'art polyphonique accueillera pour sa part d'ici la fin août des enfants également en relation avec les associations pour des stages de découverte, du chant, di u cantu nustrale, de l'art lyrique, pendant trois jours dans les locaux du centre d'art polyphonique. Puis, différentes actions vous sont présentées, organisées par les services des médiathèques territoriales.

Et sur les sites antiques d'Aleria et de Cuccuruzzu, des activités sont prévues pour le jeune public tous les mercredis du 15 juillet au 26 août, puisque des visites guidées sur le site d'Aleria sont organisées pour les familles et les plus jeunes.

Également, sur le site de Cuccuruzzu où souvent ils affichent complet pour les deux sites. C'est une action qui a beaucoup de succès et qui lie les plus jeunes publics à nos patrimoines.

Voilà en quelques mots, j'ai essayé de résumer ces différentes actions, la volonté que nous portons pè fà campà è ripensà u nostru mondu per via di a nostra cultura è di u nostru patrimoniù. Cuntinuà di di ciò chè no simu è sustene l'attori culturali chì a facenu campà.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive. La commission de la culture n'a pas pu examiner dans le cadre de cette urgence qui est la nôtre aujourd'hui. La parole est à qui la demande sur ce rapport.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas et par conséquent nous allons mettre aux voix ce rapport.

Le Président SIMEONI

Président, il y a une demande de parole.

Le Président TALAMONI

Ah, il y a une demande de parole de Vannina ANGELINI-BURESI pour le groupe « Corsica libera ».

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Aghju da esse corta parchè so chè no semu pigliatti par u tempu eppò, in ogni manera, era ghjustu par felicità torna di sicura u travagliu di a nostra cunsigliera esecutiva.

Di chì, l'hà detta prima quand'ella hà prisintatu issu raportu, chì a cultura ùn si porta micca cusì bè, è quist'annu peghju chè l'altre annate è anc'assai ch'ellu c'hè dunque a Cullettività da aiutà l'attori culturali, dinò da prumove a lingua. E « una nascita, un libru », ghjè una bella prova par a prumuzione di a lingua, mà fà la scopre dinò à u publicu è à i più ghjovani. Dunque aiutu à a creazione, à l'arte è à tutte l'altre culture è tutti l'altri sapè fà.

Hè tuttu ciò chè vogliu dì.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi assai.

Dunque avemu da dumandà à Anne TOMASI di fà l'appellu per che no vutessimu.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Nous allons donner le résultat.

POUR (48) : Femu a Corsica + Corsica Libera (12) + PNC (8) + Andà per dumane + La Corse dans la République (4)

NON-PARTICIPATIONS (10) : Per l'Avvene

Absents (5): Valérie BOZZI + Pierre Jean LUCIANI. ; Jean François CASALTA + Mattea CASALTA ; Paul LEONETTI

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.²

Nous allons suspendre la séance jusqu'à 14 h 30.

A tout à l'heure ! Essayons de commencer à l'heure.

La séance est suspendue à 12 h 55 et reprise à 15 h 46.

Le Président TALAMONI

Nous allons poursuivre nos travaux avec l'examen du compte de gestion, puisque nous avons a priori le quorum. Les services me confirment que nous avons le quorum.

Donc, nous allons continuer avec le compte de gestion de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019. Nous avons le rapport n° 187, après nous avons le rapport n° 208 qui est le compte administratif de la CDC pour l'exercice 2019. Ensuite, nous avons le compte de gestion des Bains de Pietrapola, le compte administratif ; le compte

² Délibération N° 20/098 AC

de gestion du parc de la voirie et ainsi de suite puisque nous avons les comptes de gestion et les comptes administratifs particuliers à voter. Ils sont un certain nombre.

Ce que nous nous proposons de faire avec les services, c'était de voter séparément le compte de gestion de la Collectivité de Corse, le compte administratif de la Collectivité. Le compte de gestion et le compte administratif des Bains de Pietrapola, pourquoi ? Parce que là, il y a plusieurs de nos collègues qui ne peuvent pas participer au vote : M. BENEDETTI, Mme GUISEPPI, Mme SIMEONI, M. GIUDICI ne peuvent pas participer. Donc, s'agissant des Bains de Pietrapola, je pense qu'il faudra procéder à un vote en leur absence.

Ensuite, nous avons le parc de la voirie, le laboratoire d'analyses Cismonte, le laboratoire d'analyses Pumonte, la crèche Laetitia et à chaque fois, le compte de gestion et le compte administratif.

Si vous étiez d'accord et si les votes allaient être identiques parce qu'à chaque fois, il faut faire l'appel nominal, nous pourrions voter à part les Bains de Pietrapola pour les raisons que je vous ai indiquées et tous les autres, à travers un seul vote. Est-ce que cela vous convient ? Certains me font signe et me disent que ça leur convient ; le Conseil exécutif n'y voit pas d'inconvénients. Cela nous ferait gagner beaucoup de temps.

Si vous voulez, nous allons voter le compte de gestion de la Collectivité de Corse, le compte administratif de la Collectivité et ensuite, Pietrapola et tout le reste avec un seul vote.

OK ? Très bien. Nous allons donc utiliser cette procédure.

C'est Jean BIANCUCCI qui présente.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Président, vous vous êtes précipité un peu. Pour notre compte, nous ne sommes pas d'accord à l'idée de voter de la même façon sur tous les comptes de gestion et les comptes administratifs.

Le Président TALAMONI

D'accord. C'est votre droit le plus absolu. Par conséquent, nous allons voter sur chaque document avec un appel nominal.

Maintenant, si vous nous disiez que certains de ces documents ne posent pas de problèmes, à ce moment-là, nous pourrions gagner du temps quand même.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Ce qui posait problème en effet, c'est la crèche et les Bains de Petrapola. Pour la voirie, pour le Cismonte et le Pumonte, on peut voter de la même façon.

Le Président TALAMONI

D'accord. C'est simplement la crèche Laetitia et les Bains de Petrapola. On va quand même gagner un peu de temps. Nous allons voter à part les Bains de Petrapola et la crèche Laetitia et tout le reste à travers un seul vote. Nous sommes tous d'accord ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Sauf le compte administratif général, bien entendu.

Le Président TALAMONI

Bien sûr ! Je l'ai dit deux fois.

La parole est à Jean BIANCUCCI pour présenter le compte de gestion de la Collectivité de Corse pour 2019.

M. Julien PAOLINI

Président, notez que je quitte l'hémicycle pour la présentation et le vote de Petrapola, vous m'avez oublié tout à l'heure dans les élus.

Le Président TALAMONI

Effectivement, nous vous avons oublié. Vous pouvez rester, on ne va pas commencer par les Bains de Petrapola. On commence par les comptes de la Collectivité. Donc, le moment venu, vous sortirez avec nos collègues BENEDETTI, GUISEPPI, SIMONI et GIUDICI.

Mme Stéphanie GRIMALDI

Président, vous m'avez oubliée aussi. Je ne peux pas voter non plus pour Petrapola. Merci, Président.

Le Président TALAMONI

La liste s'allonge. Il y aura M. PAOLINI et Mme GRIMALDI. Merci de l'avoir signalé. Vous aviez été tous les deux oubliés.

La parole est à Jean BIANCUCCI.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITA / BUDGET - FINANCES – FISCALITÉ

* **Rapport n° 187** : Contu di gestione di a Cullettività di Corsica pà u 2019

* **Rapport n° 187** : Compte de gestion de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019

M. Jean BIANCUCCI

Vous avez pris connaissance des chiffres que vous avez dans le compte de gestion puisque vous avez le détail des opérations et vous avez pu constater qu'au niveau du résultat, vous avez des chiffres identiques à ceux du compte administratif.

Je rentrerai un peu plus dans le détail pour ce qui concerne le compte administratif. Mais pour gagner un peu de temps, parce que bien entendu je vous dois la communication de tous ces chiffres qui, à un moment donné, je peux le comprendre, sont fastidieux à entendre et difficiles à suivre.

Le Président TALAMONI

S'il vous plaît, il faudrait que les collègues puissent s'asseoir et écouter le conseiller exécutif qui présente un rapport important.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Je ne vais pas me répéter. Vous avez cette année des chiffres, ce qui n'était pas le cas l'année dernière, des chiffres identiques qu'affichent le compte de gestion et le compte administratif. Libre à vous d'intervenir sur le compte de gestion dans la mesure où vous avez le détail complet des opérations qui ont été engagées par la

Collectivité de Corse et en l'occurrence, l'ordonnateur ; le compte de gestion étant établi par le payeur.

Président, le compte de gestion doit être mis au vote.

Le Président TALAMONI

Donc, nous allons demander s'il y a une demande de prise de parole ? Il n'y en a pas et nous allons donc demander à Anne TOMASI de procéder à l'appel nominal afin que nous votions sur le compte de gestion.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

M. VANNI remplace le Président TALAMONI

M. Hyacinthe VANNI

POUR (61) : Femu a Corsica + Corsica Libera + PNC + Per l'Avvene + Andà per dumane + La Corse dans la République (4)

Absents (2) : MM. François-Xavier CECCOLI et Pierre-Jean LUCIANI

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.³

On peut passer au compte administratif. Jean, vous avez la parole.

* **Raportu n° 208 : Contu amministrativu di a Cullettività di Corsica pa u 2019**

* **Rapport n° 208** : Compte administratif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019

M. Jean BIANCUCCI

Merci, Président.

Avant de rentrer dans le détail des chiffres, je voudrais remercier les services qui ont fait un excellent travail. Le document est très lisible, il est à portée de chacun

³ Délibération N° 20/099AC

et il vous a permis, j'espère, d'avoir une connaissance parfaite des mouvements à la fois comptables et financiers et puis tout ce qui regarde les opérations.

Je voudrais dire aussi qu'il s'agit de la deuxième année d'existence de la Collectivité de Corse. Je dis ça pourquoi ? Parce que généralement, quand on intervient sur un compte administratif, que ce soit dans la majorité ou dans l'opposition, on s'en réfère aux années précédentes. Je suppose que vous le ferez, mais j'ai aussi l'intention de le faire sur un certain nombre de points.

Il s'agit à la fois d'analyser la situation financière et de porter un éclairage sur l'action qui a été menée par cette Collectivité, sachant par ailleurs que c'est la Collectivité qui est le premier donneur d'ordres en matière d'équipements structurants et le premier aussi depuis 2 ans en matière sociale.

Nous aurions dû examiner le compte administratif avant le 30 juin. Cette année est dérogatoire, je ne vais pas m'attarder là-dessus, nous devons donc l'examiner avant le 31 juillet.

Je peux vous dire que nous affichons de bons résultats. Ils sont à hauteur de 29 288 000 €. Ce n'est pas le cas vous, le savez, de toutes les collectivités. Mais ces résultats, on devra les prendre en compte aussi par rapport à l'évolution de la situation et notamment aux craintes que l'on peut avoir pour l'année 2020.

Je vais insister sur 8 points d'entrée.

Tout d'abord, une hausse des dépenses de fonctionnement à 2,81 %. Une augmentation corrélative des recettes de fonctionnement à hauteur de 3,43 %. La réalisation de près de 280 M€ d'investissement. Les indicateurs, vous le savez, souvent ça fait l'objet d'interventions de l'opposition, je le faisais moi-même quand j'étais dans l'opposition, on intervenait à la fois sur l'épargne brute et l'épargne nette.

Pour ce qui concerne l'épargne brute, on est à 220 600 000 €, ce qui nous donne une capacité de désendettement, c'est important de le dire, c'est une indication importante, de 3,6 années.

Je dois ajouter aussi qu'on a respecté les engagements qui avaient été pris avec l'Etat dans le cadre du contrat de Cahors, on y reviendra pour cette année puisque là, on n'a plus cette contrainte en 2020, mais néanmoins, c'est pour vous dire qu'on est en deçà de la cible qui avait été fixée pour près de 5 M€. Là aussi, vous pouvez constater que c'est un élément de bonne gestion.

Bien entendu, je dois prendre en compte la période 2017-2019, la Collectivité de Corse, on a une évolution globale de 1,13 % concernant à la fois les charges à caractère général, les charges de personnels et les autres charges de gestion cumulées. Je peux vous donner le détail, mais vous l'avez sur les documents.

Vous avez aussi noté un taux de programmation important des autorisations de programme et des autorisations d'engagement qui s'établissent pour les AP à 82 % et pour les AE à 95,6 %.

Sur le plan comptable, je ne vais pas vous donner tous les chiffres parce que ça prendrait du temps, je vais simplement vous donner un niveau de dépenses, un niveau de recettes à 1 249 900 000 € et un niveau de dépenses à 1 075 700 000 €.

Deuxième point, on a un résultat de fonctionnement en hausse puisque le cumul s'élève à 214 444 046 €, en hausse de 9,44 % par rapport à l'année précédente. Voilà un élément.

Deuxième élément, on a un solde d'exécution en section d'investissement qui est déficitaire. Je dois faire un petit commentaire. Le solde d'exécution de la section d'investissement fait ressortir un besoin de 185 551 989 € et est en hausse de 18,87 % par rapport au CA de l'année antérieure. On a donc ce résultat cumulé que j'annonçais tout à l'heure de 29 288 000 €. Suivant la décision de l'Assemblée, le solde de 29 288 056,86 € pourra être affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire à la section d'investissement.

Je vous ai donné le résultat comptable. On va parler de la situation financière. Elle est, comme je vous le disais dans la partie introductive, tout à fait conforme à la trajectoire budgétaire. Les chiffres sont là, je vous les ai donnés tout à l'heure.

En matière de fonctionnement, on est à 96,83 % et en investissement, on est à 87,63 %.

On va aller un peu plus vite. On va parler des ratios parce que dans toutes les interventions qu'il y a eues, j'ai essayé de voir dans les in extenso, les interventions portent sur les ratios.

Permettez-moi d'insister sur l'épargne qui est importante et qui va contribuer au financement des investissements. Il s'agit d'un excédent brut qui se situe à 234 919 000 € dans cette année 2019. Il est en augmentation de 4,6 %.

L'épargne brute, mais je vais vous donner aussi l'épargne nette tout à l'heure, puisque l'année dernière, je vous avais donné l'épargne brute et on m'a fait le reproche de n'annoncer que l'épargne brute, vous aurez les deux. L'épargne brute s'établit à 220 599 000 €.

La capacité de désendettement, là aussi il y a souvent des interventions, elle est de 3,6 années. Le taux de désendettement de la Collectivité s'élève à 71,4 %. C'est ce qu'on appelle le ratio de surendettement. Il permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la Collectivité.

L'épargne nette, on y arrive, elle est à hauteur de 187 412 000 €. On pourra comprendre qu'on a une capacité de financement de la section d'investissement par le résultat du fonctionnement.

Les dépenses, troisième point, de la Collectivité s'élèvent à 1 233 000 000 €. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 3,47 % par rapport à l'année précédente.

Les charges à caractère général connaissent une évolution de 1,90 % pour s'établir à 67,5 M€.

Deux niveaux d'explications, je vous les dois : les principaux postes de dépenses en hausse concernent les redevances afférentes au contrat de maintenance mobilière, y compris les logiciels, et immobilières souscrits, 1 229 000 €. L'achat de fournitures non stockées, l'habillement, l'entretien, la réparation du bâtiment, du matériel roulant. Ces augmentations sont en partie compensées par des baisses d'autres postes de dépenses : transport interurbain et scolaire, contrat de prestations de service... Je pourrai vous donner, tout à l'heure, si vous le voulez tous ces chiffres.

Les charges à caractère général, vous l'avez compris, ne sont pas constituées uniquement des frais généraux afférents au fonctionnement de la Collectivité, mais elles contribuent aussi au financement d'actions sectorielles. Ainsi, 44 % de ces charges impactent la politique des transports à hauteur de près de 30 M€, la formation professionnelle, etc.

Les charges de personnel sont réalisées à hauteur de 200 494 000 € contre 194 335 000 € l'année précédente. Cela donne une augmentation de 3,17 %. Il y a quand même, il faut le signaler, un taux de réalisation qui est de 98,11 %.

Les explications : augmentations qui concernent le GVT, la réforme du compte épargne survenue à la fin de l'année 2018, la politique d'action sociale que

mène la Collectivité, l'internationalisation de certaines compétences, associations et aides diverses, le CRIJ, etc. et l'harmonisation du régime indemnitaire, je ne vais pas m'attarder là-dessus.

Vous aviez demandé l'année dernière à ce qu'on communique au compte administratif le nombre d'emplois permanents, toutes les indications qui concernent les emplois à la Collectivité, je vais vous donner ces chiffres comme je les ai donnés en commission des finances. Il y a un nombre de poste budgétés de 5 816 emplois. Il y a aussi 90 emplois non permanents. Ça, ce sont les postes budgétés. Mais en fait, en matière d'effectifs pourvus, la Collectivité compte 4 000 agents titulaires et 309 non titulaires, ce qui donne, vous avez fait le total, 4 309 emplois. Si on compare ce chiffre à celui de l'année précédente, vous pourrez constater un différentiel de +10 ce qui, convenez-en, n'est pas extraordinaire.

Les charges de gestion sont en augmentation de 3,4 %. On peut insister sur les participations de la Collectivité, je peux vous donner les chiffres mais je préfère glisser sinon mon intervention serait trop longue et je me ferai rappeler à l'ordre par le Président. Les subventions qui s'avèrent être un second poste important de dépenses, les contributions obligatoires, les aides à la personne, les indemnités, frais de mission, etc., et les charges financières inscrites au chapitre 66 et qui s'établissent à 22 555 000 €.

Je l'ai dit tout à l'heure, respect des objectifs du contrat de Cahors signé avec l'Etat. Je ne vais pas revenir sur les chiffres. Je vous avais dit d'entrée qu'il fallait prendre en compte le fait que pour l'année 2020, le contrat de Cahors a été suspendu et on peut le comprendre.

Si vous voulez, tout à l'heure, dans les questions que vous pourrez me poser qui n'ont pas été posées en commission des finances, on pourrait revenir sur les dépenses réelles d'investissement qui s'établissent à 324 709 000 € avec ce taux de réalisation qui est à un niveau de 87 %. Il y a à la fois des dépenses sous maîtrise d'ouvrage, les services généraux, les subventions d'équipement, l'aménagement du territoire, les subventions d'équipement dans le domaine de l'environnement. On doit ajouter les flux financiers en direction des agences et offices de la CDC pour un montant de dépenses de 35 800 000 €. Cela donne une progression de 2,75 % par rapport à l'exercice précédent.

Les ressources, vous le savez, il y a eu une augmentation hors emprunt. Tenant compte des opérations de régularisation de comptes liées à la gestion de fonds européens, les ressources réelles d'investissement diminuent de 7,14 %.

Les recettes réelles de fonctionnement diminuées de l'excédent de l'office des transports connaissent quant à elles une progression de 2,13 %, soit à périmètre constant, un gain de près de 28 M€ par rapport à l'année précédente.

Sur les recettes réelles de fonctionnement, on avait annoncé une progression qui est de 3,43 %. Il s'agit à la fois de la fiscalité qui est en augmentation de 2,93 %, mais je pense que ces éléments feront l'objet d'interventions tout à l'heure. La part des impositions directes en progression de 1,24 %, les dotations et participations. On peut noter aussi la stabilité des dotations de l'Etat et la diminution des compensations de fiscalité à hauteur de -7,73 %.

Pour les recettes d'investissement globalisées, elles sont en augmentation de 5,8 % en dehors de l'emprunt.

Je vais passer directement à la gestion pluriannuelle des AP et des AE, ça fait souvent l'objet d'interventions.

Le stock établi en section d'investissement à une hauteur de 1 352 000 000 € présente une augmentation de 7,64 % par rapport au stock 2018 qui était de 1 256 000 000 €. Je dois signaler qu'il est majoritairement composé d'opérations de maîtrise d'ouvrage directe, soit 63 % du total.

Pour la section de fonctionnement, le stock est d'un montant de 253 454 000 € et présente une augmentation très forte puisqu'elle est de 52,16 % par rapport au stock antérieur de 2018. Là aussi, il est composé majoritairement d'opérations de maîtrise d'ouvrage directes aux environs de 60 %.

Le ratio de couverture des stocks, je sais que ça vous intéresse, il s'établit à 4,96 années en investissement et 0,54 année en fonctionnement. En clair, il faudrait à peu près 5 ans pour couvrir le stock d'investissement et 5 mois pour le fonctionnement. Je sais que me vous allez faire des commentaires là-dessus.

Quelques remarques conclusives. Tout d'abord, vous l'avez vu à travers les chiffres que je vous ai donnés, on a une situation financière saine, une bonne gestion, il faut le dire, de très bons ratios et le respect à la fois du contrat de Cahors et de la trajectoire financière qu'on avait choisie, rappelez-vous, le cabinet KLOPFER.

On peut noter un niveau important de recettes réelles de fonctionnement et on dégage, je l'ai dit tout à l'heure mais j'ai plaisir à le répéter, 220 600 000 €. C'est une situation appréciable que l'on peut considérer comme un atout sachant les difficultés de l'année 2020. Mais il est bien évident que si nous avions mal géré, nous serions dans

une situation encore plus difficile. Cette situation conjoncturelle, nous aurons à en parler, je crois qu'on présentera le BS fin septembre et on commencera à avoir des éléments d'appréciation. Et bien entendu, on aura les éléments du CA à la fin de l'année. On peut considérer qu'il y aura une dégradation des ratios et de la situation financière de la Collectivité. Je ne vais pas m'attarder sur les raisons de cette dégradation possible.

Il faudra aussi éviter l'effet ciseau. Si on prend en compte les éléments financiers et les ratios que je vous ai donnés, il n'y a aucune crainte, mais si on prend en compte les éléments dégradés de 2020, il faudra faire extrêmement attention dans les années qui viennent, ceci d'autant plus que la crise sanitaire risque de déborder l'année 2020 et on rentre dans une phase qui est à considérer comme difficile du point de vue sanitaire, mais aussi du point de vue comptable et financier.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Jean, pour cet exposé précis. Merci aussi à tous les services pour la qualité de ce document et la synthèse qu'en a fait M. BIANCUCCI dans une configuration qu'il faut avouer, un petit peu particulière, mais il a la capacité de s'adapter à toutes les situations.

S'il y a des prises de parole, on va prendre les noms. On va donner l'avis de la commission avant, mais on prend les noms des intervenants maintenant : donc, Jeanne STROMBONI, François ORLANDI, Camille de ROCCA SERRA, Petr'Antone TOMASI, Guy ARMANET. J'interviendrai moi aussi.

Donc avis de la commission.

La commission a émis un avis favorable. Non-participation des groupes la « Corse dans la République », « Per l'avvene » et « Andà per dumane ».

La parole est à Jeanne STROMBONI.

Mme Jeanne STROMBONI

Merci, M. le Président.

Je vais à mon tour, pour démarrer mon propos, remercier et féliciter les services pour la qualité des documents proposés ; même si ça devient une habitude, il est important de le souligner.

A travers ces documents budgétaires, nous pouvons mettre en avant une gestion maîtrisée de notre Collectivité et une réalisation importante des prévisions budgétaires votées au cours de l'exercice 2019. En effet, cette gestion maîtrisée a permis de dégager un résultat pour l'exercice 2019 excédentaire de l'ordre de 174 272 000 € qui permet d'afficher un résultat cumulé excédentaire de l'ordre de 29 288 000 €. Nous pouvons donc noter des efforts considérables dans la gestion des dépenses de fonctionnement.

Concernant l'investissement, le taux de réalisation global est supérieur à 87 %, avec un montant total d'investissement de l'ordre de 324 709 000 €. Notre Collectivité a donc injecté une grande partie de cette somme dans l'économie corse pour des projets d'intérêt commun, ce dont nous pouvons nous féliciter.

Cette bonne gestion globale permet à la CDC de pouvoir faire face à la crise sanitaire et économique que nous connaissons et dont il est à craindre que les effets perdurent et pour laquelle elle est particulièrement mobilisée.

Par ailleurs, nous vous avons régulièrement alerté sur la nécessité de diminuer les stocks d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement. Or, nous notons que malgré nos efforts de toilettage, ces stocks sont en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent. Il nous paraît donc important de poursuivre ce travail de toilettage en évitant autant que faire se peut de nouvelles programmations pour des montants supérieurs aux montants retranchés, même si l'exercice s'avère compliqué.

Nous pouvons aussi souhaiter que la recherche de recettes supplémentaires se poursuive afin de limiter toujours plus le recours à l'emprunt. Cela est d'autant plus capital que les dotations étatiques ne seront probablement pas revues à la hausse dans les prochains exercices et que nous ne pouvons pas nous satisfaire totalement d'une hausse de recettes liée par exemple à la hausse de la consommation du tabac.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. M. ORLANDI a la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

M. le Président, Chers collègues,

Nous avons aujourd'hui l'occasion de présenter le dernier compte administratif de cette mandature et c'est l'occasion pour moi aussi de saluer le travail de la direction générale, toujours présente, active et courtoise dans les questionnements que l'on peut avoir et de ses services pour améliorer la lisibilité d'un document complexe, mais indicatif des trajectoires qui sont impulsées dans notre institution.

On pourrait considérer qu'il affiche simplement la réalité des chiffres des recettes et des dépenses de la Collectivité, mais en réalité, sa déclinaison va au-delà. Tantôt en strates, tantôt en pourcentages, il révèle la santé financière de la Collectivité et malheureusement, elle n'incline pas toujours à l'optimisme ou à l'autosatisfaction. Vous n'êtes pas responsables de tout, mais vous n'êtes pas non plus responsables de rien.

Globalement, les dépenses de fonctionnement augmentent de 3,47 % par rapport à l'année 2018. Les recettes de fonctionnement augmentent de 3,43 %. On peut parler d'une stabilité, même s'il y a un léger effet ciseau.

Les indicateurs de solvabilité sont considérés comme satisfaisants et ils apparaissent comme tels, de même que le respect du contrat de Cahors qui est effectif.

Le résultat cumulé disponible de 29 M€, à cela, une première observation. Dans les résultats évoqués, on parle des recettes d'investissement. Rappelons qu'elles sont constituées pour 30 M€ de restes à réaliser et de 20 M€ d'emprunts nouveaux. Sans ces emprunts, première constatation, la réalisation des investissements aurait été irréalisable et le résultat cumulé n'aurait pas été positif.

La situation, M. le Président, n'est pas toujours si bonne car, malgré la dotation de continuité territoriale, 187 M€ versés en début de chaque exercice budgétaire, servant de ligne de trésorerie, on réalise en plus chaque année une ligne de trésorerie pour rembourser celle de l'année précédente et boucler ainsi l'exercice. Cette ligne est tirée le dernier mois de l'année et après les observations réitérées au cours des différents commentaires que l'on pouvait faire des documents qui nous sont soumis, vous admettez, vous écrivez qu'elle permet le passage jusqu'à mi-février, voire mars.

Vous avez constaté aussi une dégradation du résultat cumulé en fonctionnement qui passe de 196 M€ en 2018 à 174 M€ en 2019.

La situation financière conforme à la trajectoire. 1 233 000 000 €, vous me permettez d'arrondir, de dépenses réelles réparties en 909 000 000 € en fonctionnement, 324 000 000 € en investissement. Toutes les provisions relatives au contentieux dont vous ne portez pas la responsabilité n'ont pas été prises en compte à

leur juste niveau, notamment celui de la « Corsica Ferries », ce qui altère quelque peu la sincérité du résultat.

Les dépenses de fonctionnement sur lesquelles nous n'avons pas de prise, telle que l'APA, elles se stabilisent. On sait le contexte de la fusion, l'harmonisation des statuts, vous convoquerez peut-être encore une fois le passé pour dire que les anciennes collectivités ont plombé l'avenir, ce qui est loin d'être vrai d'ailleurs... Vous affirmez parfois que l'ancien département, de Haute-Corse notamment, a embauché 22 agents en 2017, en omettant de dire qu'il s'agissait du résultat d'un concours ouvert pour des postes spécifiques que vous avez fort justement et intelligemment continué de développer et de l'intégration de personnels qui était déjà dans la Collectivité à travers leur statut de droit privé de la MDPH. Ils ont tout simplement opté pour le statut de la fonction publique territoriale. Je referme cette parenthèse qui permet de spécifier quand même la situation telle qu'elle était au moment où la difficile construction de la collectivité unique a été réalisée.

L'objectif de la collectivité unique était bien l'optimisation et la trajectoire plus que les chiffres, parce que le compte administratif (les chiffres sont forcément le reflet de la réalité) montre que l'on ne va pas dans le sens d'une maîtrise réelle, notamment en matière de charges de personnels qui constituent une part importante des dépenses de fonctionnement. Nous avons d'ailleurs reçu, aujourd'hui, en tout cas pour ma part, entre midi et 2h, un document qui fait état de 5 800 postes ouverts. Je sais que ce ne sont pas des postes pourvus, mais je pense qu'à un moment donné, il va falloir peut-être fermer, faire comme pour les AP, le toilettage de ces postes. Je pense que la situation que nous subissons tous, sanitaire et économique, doit guider vos pas vers plus de prudence.

4 000 emplois titulaires, 309 emplois non-titulaires, 309 ETP, pour combien d'agents réellement ? Quel est leur statut ou leur rémunération par rapport aux agents relevant de la fonction publique ? Ce sont peut-être des questions pour lesquelles une réponse apaiserait un certain nombre de questionnements qui, lorsqu'ils ne sont pas répondus, peuvent laisser croire des situations qui ne sont pas forcément la réalité, et la clarté en la matière serait de bon aloi.

Il faut rester très vigilant, M. le Président, sur certains postes. Je sais que vous faites vigilance et œuvre de rigueur, mais les indemnités, les frais de mission, de formation d'élus, de membres du CESEC s'élèvent maintenant à pratiquement 4 M€. Il y a bien sûr là-dedans des dépenses qui sont incompressibles, mais je crois qu'il faut, dans les temps difficiles qui nous attendent, faire preuve de beaucoup de rigueur. C'est d'ailleurs plus qu'un certain type de subventions aux communes qui s'élèvent à 3,6 M€.

Les charges financières diminuent certes, mais le capital augmente. Il y a d'ailleurs une ligne qui mériterait d'être précisée mais pas aujourd'hui, on parle d'« autres charges financières » à hauteur de 781 000 €, à l'occasion et pour l'information, si on peut savoir à quoi elles correspondent.

Les dépenses réelles d'investissement, la petite coquille aussi sur le document, page 24, sauf mauvaise interprétation ou mauvais document de ma part, le tableau reprend des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 324 M€, je passe sur le reste, je pense que ce sont des dépenses réelles d'investissement. Mais c'est une coquille.

Les dépenses réelles d'investissement augmentent de 5,40 %. Mais si on extrait les chapitres 21 et 23 qui représentent l'investissement réel qui est à 130 M€, l'augmentation des dépenses réelles d'investissement est en réalité de 1,58.

Nous allons au cours de la session évoquer l'ambitieux projet de « Aqua Nostra 2050 » qui est, me semble-t-il, marqué du sceau du choix le plus judicieux, en tout cas aujourd'hui, avec l'engagement de travaux structurants financés par la Collectivité de Corse comme pour d'autres contributions. Là aussi, soyons vigilants : vigilants sur le plan des coûts, mais également vigilants sur le plan juridique. Vous savez qu'en termes de règles de concurrence et de marchés publics, il y a une grande rigueur à avoir surtout, si en matière d'eau par exemple, on envisage d'orienter les compétences de l'office d'équipement hydraulique vers d'autres prérogatives. Les résultats que l'on voit à travers le compte administratif et notamment ce type d'investissement doit rapporter à la réflexion les éléments éventuellement futurs de cette gestion.

La lecture du document invite aussi à souligner l'importance de l'action des agences et offices par la mise en œuvre des politiques qui sont décidées par la CDC. Leurs poids est considérable, leur dépendance à la Collectivité est extrêmement importante et la maîtrise, ou plutôt l'évolution de leur budget impacte lourdement celui de la Collectivité, d'autant et nous l'avons abordé au dernier conseil d'administration de l'office de l'environnement, qu'il y a parfois superposition des domaines d'intervention entre la Collectivité et certaines agences ou offices. Un vrai débat d'ailleurs à ce propos devrait s'ouvrir, au passage le montant des dépenses d'investissement, près de 36 M€ pour ce type d'établissement, augmentent certes de 15,36 %, mais c'est l'ODARC qui porte, je dirai, cette augmentation avec 87 % d'augmentation en termes d'investissement par l'ODARC.

On aurait en réalité, si on extrait l'augmentation liée à l'ODARC, eu plutôt une baisse, alors que l'effort d'investissement, lui, mériterait d'être soutenu.

En recettes, 1 253 000 000 €, répartis : 11 % en investissement, 89 % en fonctionnement, une évolution réelle, je l'ai dit, de 1,48 et le recours à l'emprunt qui rend la dette de plus en plus lourde à supporter.

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, je disais l'incidence de l'excédent de l'OTC, et surtout la façon dont il est utilisé, 1 253 000 000 € de recettes réelles, forte augmentation des recettes d'investissement grâce à l'emprunt qui représente 55 % en la matière de cette augmentation.

Le FCTVA est stable, voire il régresse légèrement, ce qui est malheureusement un signe de baisse des investissements. Là encore, c'est l'emprunt qui compense ces recettes.

Pardonnez-moi, mais parler avec le masque, ce n'est pas toujours facile, entre la buée et le fait que l'on s'étouffe, c'est une épreuve.

La fiscalité constitue la principale ressource de la Collectivité, mais la fiscalité spécifique, qui a toujours boosté nos recettes, va hélas connaître en 2020 une baisse que nous redoutons tous et que nous aurons tous à déplorer.

Pour 2019, nous sommes dans les ratios nationaux avec, rappelons-le quand même modestement, des compétences particulières mais aussi des recettes particulières.

Alors, comparaison n'est pas raison, et le faire avec les autres régions qui voient les conseils départementaux assurer un certain nombre de prérogatives que nous assumons aujourd'hui, est toujours un peu difficile.

Comme chaque année, le produit des DMTO apporte une contribution conséquente à notre budget et les multiples constructions d'Ajaccio, de la Plaine Orientale ou d'ailleurs, dont comme beaucoup je déplore le désordre qu'elles engendrent parfois, mais dont l'impact économique est indéniable, il reste à mieux les maîtriser dans doute.

Au passage, dans le produit de cette taxe, on constate une baisse de la TDENS de 5 %, est-ce qu'il y a une raison particulière qui peut le justifier, alors qu'on est plutôt dans un contexte d'augmentation de ce genre de taxe ?

Le constat global est une stabilité des aides de l'Etat, on le critique facilement, mais au moins l'Etat maintient son aide, et une fragilité de nos recettes que je regrette avec vous.

Comme vous le constatez vous-même, la baisse du FCTVA est en effet liée à une baisse des dépenses d'investissement sous maîtrise d'ouvrage.

L'augmentation des recettes est liée à l'inscription « restes à réaliser » de l'emprunt 2018, plus les emprunts nouveaux 2019.

Ceci nous amène à nous interroger sur notre capacité à respecter un certain nombre de programmes.

Le contrat de plan Etat-Région en 2015-2020 où il reste à programmer, sauf erreur, 43 % au risque de s'exposer à un dégagement d'office. La moyenne annuelle est, je crois, d'à-peu-près 30 M€ par an, donc il reste trois fois plus et le temps presse quand on connaît les échéances, notamment celles qui nous attendent en 2022.

Programmez et réalisez ! Le temps presse, je me permets de le répéter.

Pour le PEI, je ne vais pas rentrer dans le détail, c'est un peu la même situation, les contraintes nous amènent à nous inquiéter, en tout cas à nous interroger sur notre capacité à réaliser ce qu'il est possible de faire avant le terme imparti.

La situation financière : l'épargne brute est de 220 M€, hors 14 M€ de charges rattachées. Cette épargne brute est nécessaire à la couverture du déficit de l'exercice 2018, et des -185 M€ du résultat cumulé de 2019. Il risque, bien sûr, une altération redoutable en 2020, ce qui va encore obérer notre capacité à investir.

Le document que vous nous présentez cette année évoque clairement la technique de la neutralisation budgétaire, et je vous remercie d'avoir entendu la modeste évocation de ce sujet au cours des différentes interventions, c'est important. Vous soulignez la non-incidence des neutralisations sur le résultat cumulé, en précisant même que l'excédent brut de 220 M€ supérieur à la dotation aux amortissements, ne contraint pas la Collectivité à la pratiquer.

Alors, une question : pourquoi l'avoir fait si ce n'est pas utile ?

Pas d'incidence, mais vous le savez l'affichage est différent, on pourra reprendre 175 M€ sur la section de fonctionnement pour équilibrer le budget, ainsi de manière plus aisée.

Sur les stocks AP et AE :

Sur les AP, je sais que vous héritez de stocks dont je connais la difficulté à les gérer et vos intentions affirmées de faire ce que poliment on appelle un toilettage, sont difficiles à mettre en œuvre. Relevons, néanmoins qu'ils sont en hausse de 7,64 % et si le ratio de couverture est convenable, 4,96 %, qu'en sera-t-il si le taux de progression constaté en 2019 devait se maintenir ?

Pour les AE, 253 454 000 €, en hausse importante, 52 %. Vous appelez vous-même à la vigilance. En effet, il faut avoir une trésorerie importante pour honorer un taux de couverture de 0,54 année, c'est-à-dire même pas une année, ceci bien sûr sauf si l'on veut faire de l'affichage budgétaire, mais je suis certain que ça n'est pas le cas.

M. le Président, mes chers collègues, cette veille de vacances, pardonne-moi d'être malgré tout toujours un peu long sur le sujet, je dis « vacances » même si je pense que nombre d'entre nous ne serons certainement pas en vacances au cours du mois d'août. Je vais arrêter la modeste lecture d'un document intéressant, je l'avoue assez indigeste.

Et, comme le disait un jour une célèbre journaliste locale : « de toute manière, ça n'intéresse personne », je n'irai pas jusque-là, mais je ne suis pas loin malgré tout de penser que ça n'intéresse pas forcément tout le monde.

Pour conclure, M. le Président, je dirai que le compte administratif est un document du passé, en effet, mais il doit inspirer un avenir financier que l'on sait fragile, avec une trésorerie extrêmement tendue, une augmentation de la dette et une durée d'extinction de 38 ans, si l'on n'emprunte pas plus.

Un contexte sanitaire et économique préoccupant que nous subissons, doit guider des pas empreints de sagesse, alors que l'on entrera dans une période électorale avec les conséquences qu'un esprit malveillant pourrait quelquefois imaginer.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je rappelle que c'est 10 minutes par groupe, on a un petit peu dépassé, mais ce n'est pas grave, je ne vous ai pas interrompu, mais je réitère quand même les règles qui ont été validées à la commission permanente.

Vous avez la parole, M. de ROCCA SERRA

M. Camille de ROCCA SERRA

Merci, M. le Président.

Après l'exposé que vient de faire François, je vais peut-être faire gagner du temps parce que beaucoup de choses ont été dites dans le détail, mais nous concluons de la même façon : que les temps difficiles sont devant nous et qu'ils n'ont pas été préparés suffisamment.

Alors, on aurait pu espérer que la fusion de trois collectivités...

M. Hyacinthe VANNI

Excusez-moi, pour que tout le monde vous comprenne, parlez bien dans le micro et j'aimerais que l'on fasse un peu moins de bruit à la buvette, qui est censée être fermée, sinon on ne s'entend plus en session.

M. Camille de ROCCA SERRA

On aurait pu espérer que la fusion des trois collectivités se traduise par l'optimisation des ressources, humaines, matérielles et autres. On voit pourtant que le niveau d'investissement n'est pas fameux, 325 M€, mais surtout lorsqu'on compare le pourcentage, le différentiel entre investissement et fonctionnement, on s'aperçoit qu'il y a une dégradation constante : 26 % de part d'investissement, lorsque nous étions tellement critiqués en 2009, alors à ce moment-là il atteignait 56 %, part d'investissement.

Donc quels que soient les ratios, c'est une réalité.

Et, je prendrai un seul exemple pour aller dans le détail, sur les anciennes routes départementales, nous sommes passés au CA 2018 de 107 M€, dont 46 M€ en 2018 au CA sur les voiries départementales, à 41 M€. C'est un exemple parmi d'autres.

Le point positif de la fusion, c'est l'apport dynamique de la fiscalité départementale qui vous permet aujourd'hui de sauver un peu les meubles en termes de recettes.

Mais ce point dynamique n'est pas garanti pour l'avenir. Et lorsqu'on voit, comme le rappelait François ORLANDI précédemment, c'est que grand nombre de nos recettes, sont des recettes qui sont menacées en partie ou, en tout cas avec la crise qui vient devant nous, qui s'annonce, qui seront vraisemblablement en diminution.

Sur les dépenses de fonctionnement, la progression négative se poursuit, le ratio dégradé entre le fonctionnement et l'investissement, je viens de le dire. Mais la question des effectifs est la clé du dispositif de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Après les demandes, je dirai même les assauts répétés depuis 2018 de nos collègues Chantal PEDINIELLI et Marie-Thérèse MARIOTTI, Cher Jean BIANCUCCI, vous vous êtes engagé auprès de Jean-Martin MONDOLONI ? Vendredi dernier en commission des finances et vous nous avez fait parvenir hier soir les éléments demandés, à savoir que sur 4 309 agents, 456 sont en maladie, soit près de 11 %. Et, le nombre anonymisé des agents partis à la retraite en 2019, soit 82 au total, permet de mettre à jour une sorte de jeu de chaises musicales pour les effectifs pourvus.

Vous annoncez une baisse du nombre total des personnels d'environ 110 agents, mais qui s'explique principalement par ces départs à la retraite, sans que les postes soient supprimés au niveau des effectifs budgétisés. Et quelques mois après, on est hors CA, en juin 2020, vous proposiez la création de 43 nouveaux postes. On le voit, il n'y a pas de maîtrise réelle des charges de personnel, c'est-à-dire que nous avons des postes créés, des postes qui sont budgétisés non-pourvus.

Tout cela nous inquiète pour l'avenir, puisque si nous ne maîtrisons pas, à ce niveau-là, les dépenses de fonctionnement, vous aurez beau dire dans quelques semaines qu'il y a des besoins nouveaux et que donc les charges nouvelles liées peut-être au Covid ou à une situation économique qui n'est pas aujourd'hui maîtrisée, nous imposeront effectivement, soit des recrutements, soit de pourvoir à ces postes.

Un mot sur les aides aux tiers puisque dans votre présentation, vous avez insisté sur le fait que les maîtrises d'ouvrage regagnaient du terrain par rapport aux aides aux tiers. Vous aviez répondu à côté à la question orale de notre collègue Marie-Thérèse MARIOTTI en juin sur la transmission aux collectivités locales du règlement définitif d'aides aux communes, en considérant que tout était fait.

Or hier, dans un article de presse, nous découvrons que 13 M€ avaient été individualisés et que le règlement serait prochainement transmis à toutes les communes et intercommunalités.

C'est un sujet important sachant que dans cette institution, il y a une tradition juste et équitable du soutien aux collectivités, qui implique un niveau d'information égal pour toutes les communes.

Surtout lorsque la CDC est le premier et parfois seul financeur de nos communes et EPCI. Et, je le dis en présence de Jeanne, hier en Conseil municipal à Porto-Vecchio, le maire de Porto-Vecchio se faisait fort d'améliorer la part de financement de la Collectivité, regrettant qu'elle n'ait pas été suffisante pour financer des opérations importantes d'investissement.

Pourquoi je dis ça ? Parce que lorsque l'on devient le seul, ou presque le seul, qu'on est maître du jeu des programmes contractualisés avec l'Etat, aujourd'hui nos collectivités, contrairement à la Collectivité de Corse, n'ont pas eu les transferts de dotation de l'Etat à la même hauteur, mais une perte importante depuis plusieurs années constante, qui fait des écarts importants. Et à ce moment-là, sachant que nous allons rentrer dans une crise économique importante, grave, très grave, avec une crise sanitaire qui va perdurer malheureusement, et c'est à craindre, c'est que l'investissement devient l'élément essentiel pour soutenir l'économie et soutenir nos entreprises, et donc l'emploi.

Par qui passent ses investissements ? Par qui passe le soutien à l'économie ? La Collectivité de Corse en maîtrise d'ouvrage propre, mais aussi par l'ensemble des communes, de leurs investissements et des EPCI.

Donc, on le voit, nous sommes la plaque tournante de l'ensemble de l'économie de la Corse et donc aujourd'hui, la bonne santé de la Collectivité de Corse sera déterminante dans l'avenir. Or, aujourd'hui, nous n'avons pas, je dirai, les éléments suffisants qui garantissent qu'elle pourra continuer à investir, qu'elle pourra continuer financer les tiers pour que notre économie puisse résister et traverser ces deux années, voire trois années de crise, quelles que soient les échéances électorales, parce que nous ne sommes pas là pour travailler pour 6 mois ou pour un an, mais pour travailler au service de la Corse et de permettre à l'ensemble de ceux qui ont besoin ici de créer, besoin ici de travailler, de pouvoir le faire.

Le niveau des provisions, François vient d'en parler, n'a pas été pris en compte. Ce qui n'a pas été fait en 2019, comme si on devait mettre la poussière sous le tapis, va devoir l'être plus tard et cela quelles que soient les responsabilités du passé, et je le sais, mais à un moment donné dans la réalité budgétaire, la réalité financière, il va falloir l'assumer. Ça veut dire que lorsque l'on sait que l'on va assumer des charges nouvelles, il faut bien avoir conscience que l'on est obligé, contraint, de faire les économies là où elles sont nécessaires pour garantir encore que l'on puisse investir dans le futur.

Donc, on parlait de 12 M€ lors du BP, ce qui paraît bien peu, et conduit à nous fournir une photo budgétaire au 31 décembre peu conforme à la réalité.

Vous n'échappez pas, en ce sens, au syndrome français selon lequel on ne consent pas à faire les efforts suffisants en termes d'économies lorsque c'est nécessaire et lorsque c'est possible, pour pourtant avoir à les assumer demain et dans les exercices à venir, dans des conditions peut être plus compliquées. La commission des finances aura un rôle à jouer dans les mois à venir pour évaluer les dépenses nouvelles liées au Covid, déjà engagées et celles à venir.

Mais nous aurons aussi un rôle, qui vient d'être rappelé, c'est de faire ce nécessaire toilettage, mettre de l'ordre au niveau des AP, et faire des choix stratégiques.

Je crois qu'on va aller dans des turbulences importantes, eh bien, je souhaite que nous soyons capables d'aller beaucoup plus vite et beaucoup plus loin pour mettre de l'ordre dans nos affaires et dégager les marges de manœuvre.

Aujourd'hui nous ne trouvons pas cela dans ce compte administratif, et bien sûr, vous n'aurez pas notre soutien.

Le Président TALAMONI préside la séance.

Le Président TALAMONI

Donc la parole est à Petr'Antone TOMASI

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, quelques mots sur ce compte administratif 2019, quelques mots qui feront suite aux thématiques que nous avons développées déjà en début d'année, au moment du débat d'orientations budgétaires.

Quelques mots, disais-je, parce que sur le fond du document, nous serons relativement brefs considérant qu'il est comptablement conforme à la trajectoire annoncée au budget primitif, notamment eu égard aux taux de réalisation et aux ratios qui sont ici mis en exergue.

Je disais que nous prolongerons les propos du débat d'orientations budgétaires considérant, d'une part, que ces bons résultats comptables, premièrement, s'inscrivent toujours dans le cadre d'une marge de manœuvre politique réduite et qui a tendance à se réduire un peu plus au fil des années. Nous parlions aux mois de janvier-février de risque de mise sous tutelle budgétaire et politique, j'y reviendrai, du contrat

de Cahors à la baisse, voire à la perte quasi totale de notre pouvoir fiscal, et aux mobilisations que cela doit, selon nous, induire.

Et puis, dans un second temps, je crois qu'il faut aussi mettre en perspective ce compte administratif avec la crise sanitaire, économique et sociale qui nous a frappés, et qui nous frappera encore durant de longs mois et qui fait que finalement ce document s'inscrit dans un univers comptable et budgétaire favorable, mais qui est un univers comptable et budgétaire du monde d'avant et qu'il faudra donc anticiper à la lumière des évolutions en cours.

Premier élément, disais-je, des ratios qui sont bons mais qui doivent être aussi analysés à la lumière et au prix de marges de manœuvres politiques et fiscales restreintes.

Alors les contrats de Cahors pour le moment sont suspendus, avec la limitation des dépenses de fonctionnement inhérentes, néanmoins si l'on met en perspective cette logique qui n'a encore été abandonnée, même si aujourd'hui il y a une marche arrière contrainte par les événements, une logique d'austérité qui n'a pas été abandonnée par les gouvernements, si l'on ajoute à cela le fait, je le disais, que notre Collectivité, à l'instar d'autres collectivités, a quasiment perdu tout pouvoir de taux et donc de fiscalité réelle. Et enfin, le principe selon lequel la compensation des transferts de charges et de compétences ne doit pas faire l'objet, ou peut en tout cas ne pas faire l'objet d'une compensation absolue à l'euro/l'euro par l'État, ainsi que l'a rappelé le Conseil constitutionnel à de nombreuses reprises. Cela nous poussait déjà à nous inquiéter, au moment du débat d'orientations budgétaires, sur la réalité d'une autonomie financière et fiscale de la Collectivité de Corse, j'ai envie de dire, d'une autonomie ou d'une liberté politique tout court.

Evidemment, et ce compte administratif et la crise actuelle, nous confortent dans cette analyse et dans la nécessité absolue de mener le combat pour un véritable statut fiscal et social.

Deuxième élément, de la tutelle financière et politique, nous pourrions passer, malheureusement eu égard aux circonstances, à l'asphyxie budgétaire et politique. En effet, la crise va avoir des effets extrêmement durs pour la Collectivité de Corse, et y compris si la trajectoire était bonne dans l'univers d'avant, elle risque de se dégrader si nous ne trouvons pas une évolution de nos leviers fiscaux et de nos leviers budgétaires.

Effectivement, au niveau des dépenses réelles de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement, si on regarde le compte administratif, la trajectoire est dans les clous puisqu'il y a une augmentation qui est une augmentation symétrique.

Cependant, si l'on doit considérer la baisse des recettes de fonctionnement et la hausse des dépenses due très certainement à l'augmentation, notamment des dépenses relatives aux prestations sociales qui s'annoncent en conséquence directe de la crise sanitaire du Covid, on peut craindre sans trop de risque, les risques d'un effet ciseau.

De la même manière pour l'investissement, qui est un enjeu essentiel de relance économique pour la Corse, le document lui-même écrit en conclusion que le niveau important de recettes réelles de fonctionnement permet de dégager une épargne brute conséquente, or nous allons être confrontés à une difficulté si ces recettes venaient à diminuer. Et, il y a un risque certain de diminution. Et, je ne crois pas que l'accord qui semble avoir été signé ce jour entre les régions et le Gouvernement, soit en mesure de remettre en cause cette trajectoire négative. Et cela demande donc un combat de fond au plan politique et un combat, y compris spécifique à la Corse, pour une raison simple qui est celle que nous cumulons à la fois les difficultés budgétaires et comptables d'une région et des départements.

Alors, Camille de ROCCA SERRA disait précédemment que la Collectivité avait hérité du dynamisme des recettes fiscales, certes des départements, elle a aussi hérité du poids des dépenses obligatoires en matière de prestations sociales qui sont socialement utiles mais qui sont budgétairement importantes et qui vont avoir des incidences certaines.

Donc, je crois que plus que jamais ce combat pour un véritable statut fiscal est vital, ça n'est pas simplement le combat d'un camp, mais c'est un combat simplement pour la survie politique de cette institution et pour la survie aussi économique et sociale de ce pays.

Donc, c'est l'approche avec laquelle nous abordons ce compte administratif 2019 et je crois que très vite et sans attendre certainement le débat d'orientations budgétaires de la prochaine mandature, dont on ne sait quand il pourra avoir lieu, je crois qu'il est important d'insister sur ce point, bien sûr pour des raisons d'évolutions politiques, de dévolution de compétences, mais tout simplement pour garantir des marges de manœuvres budgétaires, comptables et politiques à notre Assemblée, et tout simplement pour garantir sa raison d'être et de fonctionner.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y avait une demande de prise de parole de Guy ARMANET, vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

Merci, Président.

Personnellement, bien évidemment, je tiens à remercier les services et je crois que les différentes prises de parole avant moi ont expliqué que c'était un document du passé, le compte administratif. Certes, j'ai envie de vous dire c'est un document du passé, mais c'est un document fort intéressant qui doit nous permettre de mettre en perspective les résultats conformes, il faut le dire, puisque la trajectoire est conforme, nous avons 29,288 M€ effectivement sur cette année. Donc, ce sont de très bons résultats, et il faut les mettre en avant.

Pour être précis et ne pas reprendre l'essentiel de ce qui a été dit par mes prédécesseurs, simplement rappeler les indicateurs : bien évidemment les hausses de dépenses de fonctionnement de 2,81 % après neutralisation des provisions par rapport à l'exercice 2018 ; une augmentation des recettes de 3,43 %, c'est important de le dire aussi et la réalisation de près de 280 M€ d'investissements hors remboursement du capital, soit une hausse de 1,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Les indicateurs de solvabilité, tout le monde les a rappelés, à hauteur de 3,6 années de désendettement, pour un montant de 220 M€, je crois que ce sont des chiffres qui sont acceptables.

Vous l'avez dit aussi, le respect du contrat de Cahors signé avec l'Etat, puisque nous sommes, même en dessous de ce qui avait été prévu. Donc, c'est un exercice comptable important et remarquable, il faut le spécifier. Et, bien évidemment, une maîtrise globale de nos dépenses de fonctionnement sur la période 2017-2019, avec une évolution globale de 1,13 %.

Les principaux ratios, brièvement, ils ont été rappelés mais je crois que notre excédent brut s'établit à 234 M€ en 2019, soit une augmentation de 4,6 %. Une capacité de désendettement de 3,6 années et un taux de désendettement de la Collectivité qui s'élève à 71,4 %.

Donc, des ratios intéressants qui nous amènent à une épargne nette qui s'établit à 187,412 M€, et elle indique effectivement la capacité de financement de la section d'investissement. Je crois qu'il est important de le dire.

Voilà en quelques mots ce que je pourrais dire sur le CA.

Bien évidemment, ce qui risque d'arriver, et pour sortir un peu du contexte du CA, bien évidemment que nous sommes tous très inquiets de la situation à venir et je crois que Petr'Antò TOMASI a bien résumé la situation, et personnellement, je considère aussi que ce n'est pas le combat d'un camp contre un autre, mais que nous avons tout intérêt à travailler sur le statut fiscal et social, que nous devons porter à terme parce que la situation risque d'être très tendue pour les mois à venir. Et, je pense que nous avons bien évidemment à travailler de concert pour essayer de mettre en perspective ce que nous avons à mettre en perspective.

Alors effectivement, juste un petit retour, même si c'est un document du passé, mais on ne peut pas l'analyser au présent et en faire la critique. Camille de ROCCA SERRA nous disait qu'il aurait fallu optimiser les ressources au moment des transferts, mais qu'à cela ne tienne, optimiser les ressources, ça veut certainement dire mutualiser les choses pour avoir moins de personnel à gérer ensuite. Et, au vu du tableau des effectifs et des transferts effectués par les collectivités, comment aurait-il pu en être autrement, j'ai envie de vous dire.

Alors après, bien évidemment, vous mettez en perspective la bonne santé et le dynamisme des départements et, certes, on vous l'accorde, mais une fois que l'on met les choses dans la balance, on a plutôt tendance à les neutraliser puisque ce qui nous a été transféré, ce sont bien évidemment des dépenses pérennes qui impactent la Collectivité de Corse pour du long terme.

Alors, bien évidemment, après on peut toujours imaginer de comment est-ce que la crise a été anticipée ou pas, mais j'ai envie de vous dire : le plus dur reste à venir. Bien évidemment que nos recettes sont menacées, la fiscalité qui nous est propre est menacée, et nous devons extrêmement vigilants.

Alors, je ne reviendrai pas sur les AP, sur les CP, on est tous d'accord pour que le toilettage doit se continuer et s'accroître même si on sait que les AP ont augmenté de 7 % cette année. Un exercice compliqué que toutes les collectivités de Corse précédentes ont eu du mal à nettoyer, j'ai envie de vous dire, mais ce travail-là, nous en sommes conscients, il faudra le faire, il faudra continuer à travailler d'arrache-pied pour que ce document s'améliore en l'état.

En tous les cas, pour ma part, j'en ai terminé, un grand merci aux services et bien évidemment, nous sommes extrêmement favorables à ce compte administratif. Merci, Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, j'ai une demande de prise de parole de Pierre GHIONGA, je crois que c'est la dernière.

M. Pierre GHIONGA

Très brève, M. le Président.

Je ne veux pas être redondant, mais je partage à la fois l'analyse de François ORLANDI et Camille de ROCCA SERRA et surtout les propos de Petr'Antò TOMASI sur l'évolution nécessaire de notre statut.

Je vais faire un clin d'œil au Président, j'attends toujours, après trois ans, mon listing, on va m'opposer la CNIL, mais je ne demande pas les noms des gens, je demande la liste par grade, fonction et localisation. Je ne les jamais eu depuis trois ans.

Le Président SIMEONI

Vous aurez votre listing.

Le Président TALAMONI

Merci, chers collègues. Donc, la parole est à Jean BIANCUCCI pour répondre aux diverses interpellations et puis ensuite, nous passerons au vote.

M. Jean BIANCUCCI

Merci Président. Merci à tous les intervenants.

Je vais essayer de répondre, non pas d'une manière, parce que chacun peut avoir son analyse, vous comprenez que quand on est dans la majorité ou l'opposition, on n'apprécie pas les choses à l'identique.

Néanmoins, les chiffres sont là. Je ne vais revenir sur les ratios, je pense que quand justement on n'affiche pas ces ratios, on nous en fait le reproche, quand on affiche les ratios, on dit « non, les ratios en fait il faut les interpréter autrement », c'est le jeu de l'opposition, je prends acte. Après, je pense que chacun doit jouer son rôle, je

ne reproche pas à l'opposition de le faire, mais quand même, ne pas prendre en compte les bons résultats qu'on obtient et la bonne gestion de la Collectivité malgré l'absence de moyens, je laisse l'opinion juger.

Je vais répondre tout d'abord à Jeanne STROMBONI, qui a mis le doigt, c'est la seule, sur un problème qui est particulier, en dehors des flux financiers qui alimentent, bien entendu, l'activité économique, elle a insisté, je crois qu'elle a bien fait de le faire, je la remercie, mais elle a mis le doigt sur un problème qui concerne les autorisations de programme. C'est vrai qu'il y a une augmentation, et c'est vrai que là on doit faire des efforts. Mais il faut que je vous informe quand même que la volonté de la Collectivité, et je pense que d'autres avant nous ont essayé de porter l'effort sur la réduction des AP, ça n'est pas un exercice facile.

Alors, pour que les choses soient possibles, la Collectivité de Corse s'est dotée d'un outil en 2019, il s'agit d'un nouveau système d'information, de gestion financière. Et, bien entendu, nous aurons dans le courant de l'année, et puis dès cette année, nous avons eu la possibilité d'effectuer un véritable travail de consolidation et des reprises de stocks d'AP et d'AE. Nous avons donc une connaissance fine de ces stocks.

Il faudra aussi, bien entendu, continuer à porter l'effort, sachant aussi qu'il est difficile de compresser des engagements à la fois qui ont été pris, qui doivent être pris dans le cadre aussi, et vous insistez, et vous avez raison d'insister, de la nécessité d'investir. Alors, d'une part, nécessité d'investir ; d'autre part, réduction du stock d'AP : je pense que l'équation est particulièrement difficile.

Je vais quand même vous donner une idée des AP qui ont été affectées.

D'abord, il s'agit des transports : vous l'avez compris, il y a des demandes dans chaque territoire concernant les infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires. Et, une partie de l'avenir de la Corse se joue là aussi, il faut le comprendre. Et, quand on investit à ce niveau, les AP ùn sò micca buchjule, comme disait le Président BUCCHINI, c'est du lourd.

Alors, il faut savoir à un moment donné ce qu'on veut, nous nous le savons, nous devons investir, nous devons avoir une prévision au niveau de la programmation, c'est ce que nous faisons.

Il s'agit aussi de l'aménagement du territoire, du soutien aux communes, justement Camille est parti, les communes effectivement ont besoin de ce soutien, nous sommes là. Alors, il peut y avoir des différés, mais nous essayons d'être au plus près

des besoins. Je vous signale quand même que le nouveau règlement d'aides aux communes a été opérationnel et mis en œuvre et, pour avoir eu de nombreux contacts avec les maires, ces maires étaient plutôt contents de ce règlement d'aides.

Et puis, il y a aussi, on a fait une conférence de presse tout à l'heure, des investissements qui sont prévus. Xavier n'est pas là, mais il pourrait le dire, dans le domaine de l'eau, et là aussi ce n'est pas de la broutille, ce sont des investissements lourds.

L'assainissement, l'énergie, l'enseignement supérieur, les lycées, les collèges, ce sont des investissements que l'on doit programmer longtemps à l'avance et c'est cela qui explique le stock d'AP.

Pour les AE, vous n'avez pas posé la question, mais on pourrait dire que l'augmentation est due à la politique de l'enseignement supérieur avec le dossier de l'université et la convention que l'on a avec l'université, les services généraux qui présentent une augmentation des AE en 2019.

En gros, parce que je m'attendais à cette question, on peut dire qu'il y a un taux élevé d'affectations en 2019, on a la nature des opérations affectées et puis on a aussi une gestion qui est bien maîtrisée des ratios de couverture de stocks qui est sensiblement identique à celle de 2018. Je m'arrête là, mais je pensais que cette question allait être posée par l'opposition, mais l'opposition a préféré travailler au scalpel, comme l'a fait François ORLANDI, mais pour autant, il n'a pas emporté en tout cas ma conviction que ce compte administratif a été une bonne opération pour la Collectivité.

Bien entendu, il détaille les chiffres et notamment l'augmentation des dépenses de fonctionnement, mais il oublie de dire que parallèlement il y a eu une augmentation des recettes de fonctionnement.

Concernant les indicateurs, la ligne de trésorerie, c'est réitéré de manière consécutive chaque fois qu'il y a un débat sur le budget, la dotation, la DCT, l'utilisation et puis en dernier, la ligne de trésorerie en décembre. Je crois qu'il n'y a pas grand mal à cela. Quel est le problème ?

Concernant l'emprunt, François ORLANDI a oublié de dire qu'on a une couverture à 91 % par l'épargne nette. C'est quand même un élément d'appréciation sur lequel on pourrait s'arrêter parce que quand on apporte des critiques, il faut aussi essayer de mettre parallèlement en exergue les éléments positifs, parce que considérer que dans ce compte administratif il n'y a que des éléments négatifs, je vois que

vraiment je ne reconnais pas François dans cet exercice, je pense qu'au contraire il y a d'excellents éléments positifs.

Concernant les autres charges financières, je suis obligé de le dire, il s'agit d'une opération swap de couverture de l'ancien CD 2B, François, voilà. Je crois que notre ami François ORLANDI a été sévère, et ça n'est pas trop son habitude, parce qu'on a des échanges soit en commission des finances, soit lors des débats budgétaires, mais les éléments qu'il a apportés au détail, sont recevables à une condition, bien entendu, qu'on prenne en compte aussi les éléments qui sont des éléments extrêmement dynamiques et positifs. Et, j'attendais cela, je suis un peu déçu, mais j'aurais préféré que cet échange se fasse en commission des finances où nous aurions pu effectivement noter, rentrer dans les détails et vous apporter les réponses nécessaires. Ça n'a pas été le cas.

Camille de ROCCA SERRA n'est pas là, mais je vais quand même faire une réponse.

Donc, il dit qu'il y a une dégradation, mais je voudrais rappeler à Camille de ROCCA SERRA qui disait qu'on n'y arriverait pas, je ne sais pas si vous vous rappelez, Camille disait cela. Eh bien, on y est arrivé ! On y est arrivé ! On a en 2018 et en 2019 fait les efforts nécessaires, est-ce qu'il n'y a pas des inquiétudes pour autant ? Il y a des inquiétudes. Je vous l'ai dit tout à l'heure et j'ai préféré le dire parce que vous auriez été à même de considérer que j'aurais pu le faire.

Camille de ROCCA SERRA, bien entendu, a parlé du détail concernant les agents, il a parlé aussi de la maîtrise des charges de personnel, qu'il était inquiet pour l'avenir. Ce sont des éléments, pour partie, que l'on partage concernant l'inquiétude pour l'avenir. Quant aux évolutions, je pense qu'en matière de charges de personnel, ce sont des évolutions extrêmement maîtrisées. Ceci d'autant plus, qu'il faut se rappeler quand même que cette Collectivité de Corse a été créée sans moyens, ce qui n'a pas été le cas d'autres collectivités ailleurs en France ou Outre-mer. Je dois quand même insister parce que si nous avions eu les moyens nécessaires à l'évolution, on aurait peut-être moins de difficultés aujourd'hui. Mais ça, on l'oublie, c'est normal que l'opposition l'oublie.

On a parlé aussi des provisions, je pense qu'on a fait des provisions, elles sont prévues, elles sont au budget, elles sont prudentielles, elles sont bien entendu en deçà de ce qui est demandé par la « Corsica Ferries », mais je crois que là aussi nous aurons l'occasion sans doute dans les mois qui viennent d'en reparler. Je ne vois pas une manière de bien gérer que de prévoir les provisions au niveau où la « Corsica ferries » nous demande de le prévoir par le montant qui est demandé. A ce moment-là,

ce serait reconnaître simplement que ce qui est demandé est juste, et vous le savez, nous avons quand même une appréciation qui est autre.

Pour ce qui concerne Petr'Antone TOMASI, il y a un élément essentiel dans son intervention, c'est la nécessité d'avoir une fiscalité autre, de se battre pour un cadre fiscal qui soit autre. On a une charge en matière de compétences et on a une difficulté concernant les moyens. Il faut donc réfléchir et c'est un combat politique, mais c'est un combat que l'on peut mener et que l'on peut gagner.

Je vous signale quand même qu'il y a, dans le cadre de la loi de finances, un amendement qui a été apporté et qui nous donnera, je l'espère, un peu d'oxygène. Mais l'oxygène ne suffit pas dans la mesure où Petr'Antò, je peux être d'accord avec lui, parle d'un problème qui lui est structurel.

Guy ARMANET, je n'ai rien à dire, puisque j'aurais pu prononcer ses paroles, donc c'est normal, c'est la majorité. Il a mis l'accent sur un certain nombre de chiffres et d'indicateurs positifs.

Pierre GHIONGA, je ne pourrai pas lui répondre...

M. Pierre GHIONGA

Jean, je peux intervenir ? Je veux m'excuser auprès du Président, parce que j'avais reçu la liste sur l'adresse mail que je ne consulte pas, donc je m'excuse platement.

M. Jean BIANCUCCI

Bien, alors je crois avoir fait le tour, j'ai pris un peu de temps, mais il fallait aussi répondre aux intervenants et surtout à l'opposition, vous l'avez remarqué.

Le Président TALAMONI

Merci, nous allons procéder donc au vote et je vais demander à Anne TOMASI de faire l'appel nominal.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Pour (41) : Femu a Corsica (18), Corsica Libera (13), PNC (10).

Abstentions (12) : Andà per dumane (6), La Corse dans la République (6).

Contre (10) : Per l'Avvene.

Le rapport est ADOPTÉ à la majorité.⁴

M. le Conseiller exécutif, est-ce que vous voulez nous présenter le rapport suivant ?

* **Rapport n° 194** : Contu di gistioni 2019 - Bagni di Petrapola.

* **Rapport n° 194** : Compte de gestion 2019 - Bains de Pietrapola.

M. Jean BIANCUCCI

On y va, transportons-nous à Petrapola, tout au moins au niveau des chiffres.

Je vous donnerai les chiffres des totaux, sans entrer dans le détail, sinon il va y avoir une véritable avalanche de chiffres, mais les chiffres que je vous donne, bien entendu, sont suffisamment parlants.

En matière de dépenses, il y a donc un total, si on ajoute investissement et fonctionnement, de 290 088,85 €.

En matière de recettes, il y a 208 355,55 €.

Concernant les résultats, et toujours les totaux, le résultat 2019 est de -59 345,29 €. Donc nous avons un résultat négatif qui est le cumul d'un résultat concernant le fonctionnement de - 40 454,33 € et le solde d'exécution de la section d'investissements de -18 890,16 €.

Le résultat des comptes des Bains de Petrapola est donc en déficit à -59 345,29 €.

Président, j'aurais dû commencer par le compte de gestion.

⁴ Délibération N° 20/100 AC

Le Président TALAMONI

Alors, oui vous pouvez présenter les deux et s'il n'y a pas d'opposition, nous pouvons effectuer le même vote pour les deux. Bien entendu s'il n'y a pas d'opposition et s'il n'y a pas des groupes qui veulent effectuer un vote différent.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Si ça peut vous simplifier la tâche, M. le Président, pour tous les comptes de gestion qui arrivent, notre groupe votera pour. Pour tous les comptes administratifs qui arrivent nous serons dans la non-participation.

Donc, notre vote sera identique sur tous les comptes de gestion...

Le Président TALAMONI

Si vous voulez, on va voter tous les comptes de gestion ensemble et ensuite, si vous voulez, on votera aussi tous les comptes administratifs ensemble puisque le groupe de M. MONDOLONI a l'intention d'effectuer le même type de vote. Je pense que Jean BIANCUCCI va présenter l'ensemble des rapports...

M. Petr'Antone TOMASI

Président, si vous permettez, nous ne pouvons pas voter tous les comptes administratifs ensemble dans la mesure où un certain nombre de nos collègues sont sortis de la salle.

Le Président TALAMONI

Effectivement, à l'exception des bains de Petrapola, parce qu'il y a 6 collègues qui peuvent ne pas prendre part au vote.

Nous allons d'abord voter les deux rapports séparément concernant Petrapola. Nous ne pouvons pas faire autrement. Ensuite, nous allons voter tous les comptes de gestion d'un côté et tous les comptes administratifs de l'autre. C'est le système qui va nous permettre de voter le moins de fois possible.

Si vous voulez, on va d'abord faire Petrapola et Jean BIANCUCCI, si vous voulez présenter les deux et ensuite, on votera séparément.

M. Jean BIANCUCCI

Donc, Petrapola, il y a aussi bien au compte de gestion qu'au compte administratif, le déficit que j'ai annoncé.

Le Président TALAMONI

Très bien. Je vais mettre, sauf s'il y avait une volonté de prendre la parole mais ça ne me paraît pas très nécessaire en ce qui me concerne, le compte de gestion des bains de Petrapola aux voix pour commencer.

Anne TOMASI va faire l'appel.

Mme Anne TOMASI

Aghju da pruvà à ùn fà micca sbagliu incu tutti quelli chì sò isciuti...

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Résultat des courses.

POUR (57) : Femu a Corsica (16) + Corsica Libera (11) + PNC (10) + Per l'Avvene (9) + Andà per dumane (6) + La Corse dans la République (5)

NON-PARTICIPATIONS (2) : Mmes Stéphanie GRIMALDI et Paola MOSCA

Absents (4) : MM. François BENEDETTI, Francis GIUDICI et Julien PAOLINI, et Mme Pascale SIMONI

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité des votants.⁵

Nous allons maintenant voter, puisqu'il a été présenté également par Jean BIANCUCCI, sur le compte administratif des bains de Petrapola.

⁵ Délibération N° 20/101 AC

* **Raportu n° 193 : Contu amministrativu 2019 - Bagni di Petrapola**

* **Rapport n° 193** : Compte administratif 2019 - Bains de Petrapola

Le Président TALAMONI

C'est toujours Anne TOMASI qui procède à l'appel et toujours avec les mêmes personnes qui ne participent pas au vote.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Nous avons le résultat.

POUR (37) : Femu a Corsica (16) + Corsica Libera (11) + PNC (10)

ABSTENTIONS (11) : Andà per dumane (6) + La Corse dans la République (5)

Non-Participations (10) : Per l'Avvene (9) + Mme Paola MOSCA

ABSENTS (4) : MM. François BENEDETTI, Francis GIUDICI et Julien PAOLINI, et Mme Pascale SIMONI

Le rapport est ADOPTÉ à la majorité.⁶

Donc, l'Assemblée de Corse a adopté le compte administratif des bains de Petrapola.

Il nous reste le compte de gestion du parc de la voirie, le compte administratif du parc de la voirie, ensuite le compte de gestion du laboratoire Cismonte, le compte administratif laboratoire d'analyse Cismonte, le compte de gestion du laboratoire d'analyse Pumonte, le compte administratif du laboratoire d'analyse Pumonte, le compte de gestion de la crèche Laetitia, le compte administratif de la crèche Laetitia.

Nous avons compris, suite à l'intervention de Jean-Martin MONDOLONI que nous pouvons demander à Jean BIANCUCCI de présenter tout et ensuite d'effectuer deux votes : un pour les comptes administratifs globalement et un pour les comptes de gestion. Est-ce que tout le monde est d'accord avec ce que je propose

⁶ Délibération N° 20/102 AC

comme méthode ? Nous allons demander au conseiller exécutif de présenter tout cela d'un coup.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Encore une fois, je vais m'arrêter aux chiffres principaux.

Concernant la totalité des dépenses pour ce qui est l'annexe de la crèche Laetitia, il s'agit d'un total de 751 013,37 €. Pour les recettes, 727 417 €. Au niveau du résultat en prenant en compte la reprise des résultats antérieurs pour un montant de 23 595,97 €, on a un résultat cumulé à 0. Je me demande si ce n'est pas en commission des finances qu'une explication avait été demandée ou devant le CESEC, je ne me rappelle plus. En tout cas, l'augmentation de la subvention d'équilibre de 14,90 % est expliquée par la nécessité de compenser la diminution du versement de la CAF qui est intervenue beaucoup plus tard puisque ce versement a été effectué en avril 2020.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement étant de 30 227,96 € ; le solde d'exécution de la section d'investissement somme identique. Le résultat est donc à zéro.

Le Président TALAMONI

Le conseiller exécutif ayant terminé sa présentation synthétique de ces différents rapports, nous allons commencer par voter globalement, comme cela est convenu, l'ensemble des comptes de gestion. Je ne vais pas les énumérer puisque je l'ai déjà fait.

M. Jean BIANCUCCI

Président, il faudrait à ce moment-là que je présente tous les comptes. Je continue.

Il s'agit du budget annexe du laboratoire du Pumonte. Un total de dépenses de 4 201 187,85 €. Pour les recettes, un total de 4 813 066 €. Les résultats, là aussi avec la reprise des résultats antérieurs, sont à zéro.

Compte administratif du laboratoire du Cismonte. Le total des dépenses 1 768 415, 98 €. Les recettes à 1 601 277,11 €. Les résultats avec la reprise des résultats antérieurs de 167 138,87 € se situent à zéro.

Le compte administratif du budget annexe du parc de la voirie. Au niveau du total des dépenses, on a une somme de 2 317 884,03 €. Au niveau des recettes, on a 2 354 486,88 €. Pour ce qui concerne les résultats avec la reprise des résultats antérieurs de – 36 602,84 €, on est à zéro.

J'en ai terminé.

Le Président TALAMONI

Nous allons voter globalement tous les comptes de gestion. Vous avez bien compris ? Il faut suivre, c'est important.

Tous les comptes de gestion vont être votés maintenant. Je vais demander à Anne de faire l'appel nominal.

* **Raportu n° 195 : Contu di gestione 2019 - Parcu stradale**

* **Rapport n° 195** : Compte de gestion 2019 - Parc de la voirie

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.⁷

POUR (59) : Femu a Corsica (18) + Corsica Libera (11) + PNC (10) Per l'Avvene (10) + Andà per dumane (4) + La Corse dans la République (6)

Absents (4) : MM. Jean-Charles ORSUCCI et Jean-Guy TALAMONI + Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI et Pascale SIMONI

* **Raportu n° 197 : Contu di gistioni 2019 - Laburatoriu d'Analisi di u Pumonti**

* **Rapport n° 197** : Compte de gestion 2019 - Laboratoire d'analyses Pumonti

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ⁸

⁷ Délibération N° 20/103 AC

⁸ Délibération N° 20/105 AC

POUR (59) : Femu a Corsica (18) + Corsica Libera (11) + PNC (10) Per l'Avvene (10) + Andà per dumane (4) + La Corse dans la République (6) Absents (4) : MM. Jean-Charles ORSUCCI et Jean-Guy TALAMONI + Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI et Pascale SIMONI

*** Raportu n° 196 : Contu di gestione 2019 - Laburatoriu d'Analisi di u Cismonte**

Rapport n° 196 : Compte de gestion 2019 - Laboratoire d'analyse Cismonte

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITE⁹

POUR (59) : Femu a Corsica (18) + Corsica Libera (11) + PNC (10) Per l'Avvene (10) + Andà per dumane (4) + La Corse dans la République (6) Absents (4) : MM. Jean-Charles ORSUCCI et Jean-Guy TALAMONI + Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI et Pascale SIMONI

*** Raportu n° 198 : Contu di gistioni 2019 - Ciucciaghja Letizia**

*** Rapport n° 198** : Compte de gestion 2019 - Crèche Letizia

Le Président TALAMONI

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITE¹⁰

POUR (59) : Femu a Corsica (18) + Corsica Libera (11) + PNC (10) Per l'Avvene (10) + Andà per dumane (4) + La Corse dans la République (6) Absents (4) : MM. Jean-Charles ORSUCCI et Jean-Guy TALAMONI + Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI et Pascale SIMONI

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

POUR (59) : Femu a Corsica (18) + Corsica Libera (11) + PNC (10) Per l'Avvene (10) + Andà per dumane (4) + La Corse dans la République (6)

⁹ Délibération N° 20/107 AC

¹⁰ Délibération N° 20/109 AC

Absents (4) : MM. Jean-Charles ORSUCCI et Jean-Guy TALAMONI + Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI et Pascale SIMONI

Les comptes de gestion ont été adoptés à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

L'ensemble des comptes de gestion ont été adoptés à l'unanimité. Nous allons passer aux comptes administratifs.

* **Raportu n° 192 : Contu amministrativu 2019 - Parcu stradale**

* **Rapport n° 192** : Compte administratif 2019 - Parc de la voirie.

RAPPORT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

POUR (44) : Femu a Corsica (17) + Corsica Libera (11) + PNC (10) + Andà per dumane (6)

ABSTENTIONS (6) : Andà per dumane

Non-Participations (10) : Per l'Avvene

Absents (3) : M. Jean-Guy TALAMONI et Mmes Fabienne GIOVANNINI et Pascale SIMONI

VOTE du rapport¹¹

* **Raportu n° 189 : Contu amministrativu 2019 Laboratoriu d'analisi di u Pumonti**

* **Rapport n° 189** : Compte administratif 2019 - Laboratoire d'analyses Pumonti

VOTE du rapport¹²

* **Raportu n° 191 : Contu amministrativu 2019 - Laboratoire d'analyses Cismonte**

* **Rapport n° 191** : Compte administratif 2019 - Laboratoire d'analyses Cismonte

¹¹ Délibération N° 20/104 AC

¹² Délibération N° 20/106 AC

VOTE du rapport¹³

* **Rapport n° 188 : Contu amministrativu 2019 Ciucciaghja Letizia**

* **Rapport n° 188** : Compte administratif 2019 Crèche Letizia

VOTE du rapport¹⁴**Le Président TALAMONI**

Nous avons une demande de prise de parole de Mme PEDINIELLI. Vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie.

Concernant le compte administratif de la crèche Laetitia, l'intervention que j'avais faite en 2018, je l'ai refaite en 2019 et nous voilà en 2020 et j'ai le sentiment de dire la même chose.

Au-delà d'être un outil de qualité, je voulais le préciser, la crèche Laetitia coûte cher à la Collectivité. Vous nous aviez dit en 2018 que c'était un héritage de l'ex-CD 2A. En 2019, vous m'aviez dit que c'était presque une fatalité, que les crèches coûtaient cher.

Nous sommes en 2020 et cette année, nous voyons encore une augmentation de la subvention d'équilibre de 15 %, ce qui fait que pour un agrément de 50, la Collectivité de Corse verse une subvention d'équilibre de 329 000 € et une PSU de 245 000 €. La PSU, je le rappelle, est la prestation de service unique qui est versée par les CAF à toutes les crèches. Ça devrait être l'inverse, la CAF devrait verser plus que la collectivité de Corse.

Vous nous expliquez cette baisse de la PSU par une augmentation des participations des familles. En effet, la CAF a augmenté ses tarifs. Pour une famille avec un enfant à charge, le taux d'effort est passé de 0,6 % à 0,610 %. Il y a certes une augmentation des participations, mais je ne pense pas que ça explique tout. C'est vrai que la participation des familles vient en déduction de la PSU.

¹³ Délibération N° 20/108 AC

¹⁴ Délibération N° 20/110 AC

Il aurait été intéressant, pour mieux comprendre ces chiffres-là, d'avoir la déclaration réelle de la CAF. On aurait eu une idée des heures payées par les familles et des heures réalisées, c'est-à-dire la présence effective des enfants.

A titre de comparaison, je l'ai souvent fait parce que ce n'est pas une fatalité que les crèches coûtent cher, on a la crèche de Propriano qui est gérée de la même manière. La CAF subventionne toutes les crèches de Corse et du continent de la même manière.

Donc, la crèche de Pruprià agrément de 45 enfants, crèche Laetitia, agrément de 50 enfants. A Pruprià, on a une PSU de 330 000 €, une participation des familles de 150 000 € et une subvention d'équilibre versée par la commune de Pruprià de 47 000 € et une subvention versée par la Collectivité de Corse, puisque c'est une crèche associative, de 38 000 €. Donc, on voit que pour une différence de 5 enfants, il y a une PSU à Pruprià de 330 000 € et à Ajaccio de 245 000 €. C'est dommage parce que le rôle des CAF, c'est de subventionner massivement les crèches.

Donc, je pense que le problème vient au niveau des contrats qui sont passés avec les familles, c'est ce qu'on appelle le taux de remplissage, c'est-à-dire qu'à 7 heures 30, le matin, vous n'avez pas déjà les 50 enfants dans la crèche. On les a à partir de 9 heures. A partir de 15 heures ou 15 heures 30, les enfants commencent à partir. C'est cela le taux de remplissage. On n'a pas du matin jusqu'au soir un remplissage optimum. Donc la PSU ne peut pas être optimum.

C'est cela qu'il faut revoir. Il faut réajuster le multi accueil, revoir les contrats des familles au plus juste, les contrats des heures payées et des heures réalisées. Ainsi, les PSU pourront augmenter et la subvention de la Collectivité baissera. C'est mécanique. Avec nos budgets contraints, il faut essayer de faire des économies. Ça sera bénéfique pour la structure, pour la Collectivité, pour le bien-être des familles, du personnel et des enfants.

Voilà ce que je voulais dire. Je voulais le rappeler. Je pense qu'en 2021, je ne sais pas qui sera dans cet hémicycle, mais l'année va être encore plus compliquée suite au COVID, il y a eu des fermetures de crèches, moins d'enfants à la crèche Laetitia. Donc, forcément, la subvention d'équilibre peut-être qu'elle augmentera aussi. Je pense qu'à un moment donné, il faut bien revoir ce multi accueil pour que ce soit bénéfique pour la structure et pour la Collectivité.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, nous allons...

Il y a Paul LEONETTI qui devrait éteindre son micro parce qu'il nous empêche de travailler. Il est au téléphone et il téléphone à toute la Corse en même temps. Très bien, ça va mieux.

La parole au conseiller exécutif et nous passons au vote.

M. Jean BIANCUCCI

Je peux comprendre vos remarques. Elles auraient été beaucoup plus utiles en commission des finances, ce qui m'aurait permis, avec l'aide des services, parce que là, vous me trouvez un peu désarmé devant les arguments que vous avancez. On les prend en compte bien entendu, on essaiera de vous faire une réponse en décalé, en tout cas, je demande aux services de le faire.

Je suis désolé, en commission, on aurait pu engager un dialogue sans doute plus productif.

Je vous remercie.

Mme Bianca FAZI

Jean, est-ce que je peux répondre ? Je voudrais répondre concernant la crèche.

Je voudrais préciser à Mme PEDINIELLI, je ne sais pas si elle connaît la configuration de la crèche. Effectivement, je répète, si la Mairie d'Ajaccio veut la reprendre, c'est bien volontiers que nous la lui cédon, il n'y a aucun problème.

Il y a quand même un accueil qui se fait par étage. Nous avons donc un personnel en plus. Pour l'instant, nous avons 50 familles, il y a une personne pour 8 enfants qui marchent et une personne pour 5 enfants qui ne marchent pas, avec un effectif supplémentaire du fait des étages.

Nous avons quand même un cuisinier, vous avez oublié de le préciser, plus un aide cuisinier, ce qui n'existe pas dans toutes les crèches puisque certaines se font livrer, vous le savez, notamment je connais bien la problématique de la crèche de Ghisonaccia qui est associative comme la vôtre sur Pruprià.

Je pense qu'effectivement, nous essayons de rationaliser au mieux. Il y a malheureusement aussi des arrêts. Mme FOLACCI devrait pouvoir vous donner plus d'informations au niveau des finances, mais ce sont des questions que vous pouvez poser en commission des finances, on vous répondra sans problème. Je pense que nous essayons vraiment d'équilibrer au mieux et nous avons un héritage qui n'est pas facile, je me permets d'insister.

Si vous êtes bien avec la marie et que vous pouvez leur demander de reprendre la crèche, c'est très volontiers que nous la leur cédon car, étant donné l'état du bâtiment, il n'y a aucun souci pour ma part.

Si vous voulez d'autres éléments, on se voit tout à l'heure et on en discute, il n'y a pas de soucis.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je ne vois pas pourquoi vous me parlez de la mairie d'Ajaccio. Je n'ai rien à voir avec la mairie d'Ajaccio ! Je parle du taux de remplissage.

Je vous remercie, mais je n'ai pas discuté la masse salariale, il faut un taux d'encadrement qui est utile...

Le Président TALAMONI

Mme PEDINIELLI, vous n'avez pas la parole, pas de chjama è risponde, vous discuterez en dehors de l'hémicycle.

Après les positions de l'exécutif, nous votons sur l'ensemble des comptes administratifs à présent. C'est celle-là la procédure ; la procédure, ce n'est pas qu'on se réponde entre l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de manière permanente, ce n'est pas comme ça. L'Exécutif s'est exprimé après que les élus de l'Assemblée de Corse aient eu la parole.

Nous votons sur l'ensemble des comptes administratifs. Je demande à Anne TOMASI de procéder à l'appel nominal.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Résultats des votes :

POUR (46) : Femu a Corsica (17) + Corsica Libera (13) + PNC (10) + Andà per dumane (6)

ABSTENTIONS (6): La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica

Non-Participations (10) : Per l'Avvene

Absente : Mme Fabienne GIOVANNINI

Les comptes administratifs sont ADOPTES.

Nous avons bien avancé. Merci, M. le conseiller exécutif.

Nous en arrivons au rapport concernant l'administration générale et notamment le rapport 209.

C'est le Président du Conseil exécutif qui va présenter ce rapport. Vous avez la parole.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

* **Rapport n° 209** : **Discussione nanta u raportu d'usservazione definitive di a camera regiunale di i conti di Corsica in quantu a l'eserciziu di u putere di tutela di a CTC/CdC nantu a a gestione di e risorse umane in l'agenze e uffizii**

* **Raportu n° 209** : Discussion sur le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Corse concernant l'exercice du pouvoir de tutelle de la CTC/CdC sur la gestion des ressources humaines dans les agences et offices

Le Président SIMEONI

Je voudrais remercier le président de l'AUE pour sa présentation synthétique mais exhaustive des comptes administratifs.

Ce rapport de la chambre régionale des comptes aurait dû être présenté à la première session utile suite à la transmission du rapport CRC. Nous l'avons fait simplement de façon formelle.

Le contexte actuel, le caractère contraint de nos échanges aujourd'hui, le moment de l'année aussi au cours duquel l'examen de ce rapport intervient, se prête peu sans doute à l'aridité de la matière. C'est donc une présentation largement formelle que je vous ferai aujourd'hui, en vous proposant de continuer à réfléchir ensemble à la fois sur le constat dressé par la Chambre régionale des comptes que l'on peut partager ou pas, mais également et indépendamment de ce rapport, la réflexion qu'il nous faudra poursuivre et concrétiser quant à un certain nombre d'évolutions qui apparaissent inéluctables.

Sur le contexte, je vous rappelle que la Chambre régionale des comptes a ouvert le 8 avril 2019 un contrôle sur l'exercice de la tutelle sur la gestion des ressources humaines dans les agences et offices pour les exercices de 2013 et suivants.

Ce rapport est venu clore une campagne lancée en 2017 par la chambre destinée à donner à la CDC une vision globale des établissements publics qui sont sous sa tutelle.

Il y a donc 5 rapports définitifs concernant les agences et offices : celui concernant l'ATC du 10 avril 2018 ; celui concernant l'office foncier du 31 juillet 2018 ; l'AUE du 27 septembre 2018 ; l'OTC du 8 novembre 2018 ; l'ADEC du 17 octobre 2019. Enfin, le rapport concernant la vision depuis la Collectivité de Corse et l'exercice de sa tutelle sur ces différents agences et offices.

Deux rapports n'ont pas encore été rendus publics : il s'agit de celui relatif à l'Office de l'environnement et de l'ODARC. L'office hydraulique pour sa part n'a pas fait l'objet d'un examen par la Chambre régionale des comptes.

Même si le panorama n'est pas exhaustif, il donne un certain nombre d'indications importantes.

Globalement, je vous rappelle que cet examen a conduit la Chambre régionale des comptes à dresser les constats suivants :

Premièrement, une organisation institutionnelle spécifique à la Corse ;

Deuxièmement, des missions statutaires partiellement mises en œuvre ;

Troisièmement, et c'est le gros de la critique, un modèle économique contestable et coûteux ;

Quatrièmement, un appel à la mise en cohérence des activités et des statuts des agences et offices ;

Cinquièmement, le poids excessif, selon la Chambre régionale des comptes, des charges de personnel ;

Enfin, une augmentation des dites charges liées à des carences dans le pilotage de la tutelle et à des coûts de gestion des ressources humaines élevés, notamment la question des contentieux liés au renouvellement des directeurs.

A partir de ce constat, la Chambre régionale des comptes a exprimé quatre recommandations relatives du renforcement du pilotage des agences et offices par la CDC en améliorant la tutelle organique budgétaire et celle des actes des agences et offices ; et par ailleurs des recommandations relatives à la mise en cohérence des activités et des statuts des agences et offices.

Je ne rentre pas dans le détail du rapport qui vous a saisis. Je vous rappelle simplement que depuis notre arrivée aux responsabilités, nous avons essayé, dès le début de l'année 2016, d'engager une réforme de la gouvernance et de la tutelle des établissements publics de la CDC à travers un volet organique et un volet fonctionnel.

Le volet organique a consisté en la création de la direction générale adjointe notamment chargée de la coordination et du contrôle des politiques publiques avec une direction consacrée à la tutelle sur les agences et offices en juillet 2016.

Je rappelle qu'il y a là une tension dialectique entre la Collectivité de Corse et ses agences et offices, mais que l'exercice de la tutelle se passe globalement dans des conditions apaisées, même si elles restent bien sûr à améliorer.

Donc, un volet organique et un volet fonctionnel à travers différentes délibérations visant notamment à renforcer la cohérence stratégique de l'action menée par, d'une part, la Collectivité de Corse, d'autre part, par ses agences et offices avec notamment, premièrement, le principe selon lequel les créations et transformations de postes des agences et offices hors CDD de remplacement et contrats d'apprentissage ne pourront intervenir que dans le seul cadre du budget primitif et à titre accessoire seulement dans le cadre du BS, ceux-ci dans la limite des effectifs cibles préalablement définis par l'Assemblée de Corse. Donc, un principe de validation au niveau du budget

primitif des effectifs cibles validés par l'Assemblée de Corse et une façon d'encadrer les recrutements de CDI des agences et offices.

Le principe d'une bourse à l'emploi intégrée aux agences et offices et à la Collectivité de Corse, ce qu'on appelle communément le deuxième tour. Un principe qui est vertueux mais qui se trouve confronté à un certain nombre de difficultés et de mises en œuvre pratiques.

Par exemple, il est prévu que nous privilégions, dès lors que le recrutement interne à la Collectivité de Corse n'a pas abouti, à aller vers un deuxième tour de recrutement vers les agences et offices avant d'aller vers un recrutement extérieur. On se rend compte à l'usage que ces recrutements n'aboutissent que rarement. D'abord, parce qu'il n'y a pas forcément de volonté de mobilité et ensuite, parce qu'il n'est pas forcément intéressant, vu les statuts des personnels des agences et offices, d'intégrer la Collectivité de Corse. Et enfin, il y a une grande hétérogénéité qui peut venir impacter la cohérence d'ensemble des grilles de salaires, voire l'organisation administrative, par exemple, si un subordonné touche plus ou beaucoup plus que son supérieur hiérarchique.

Parallèlement à ces décisions, nous avons également engagé une réflexion, d'abord sur l'harmonisation des déroulements de carrière, la nécessité de mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), une harmonisation des conditions de départ à la retraite.

En ce qui concerne plus précisément l'harmonisation des conditions de recrutement, nous avons une délibération en date du 10 novembre 2017 de l'Assemblée de Corse qui a invité les agences et offices à harmoniser les conditions de création des emplois et de recrutements.

Le dispositif a également renforcé la compétence des conseils d'administration et ainsi, invité à la transparence de la gestion des ressources humaines.

Concernant le détail des recommandations énoncées par la chambre régionale des comptes : premièrement, le renforcement du pilotage des agences et offices.

La recommandation n° 1 vise la mise en œuvre d'une démarche globale de performances partagées entre les établissements et la Collectivité de Corse.

La recommandation n° 2 insiste sur la nécessité de fixer plus strictement encore le niveau des effectifs cibles des agences et offices en fonction des effectifs pourvus, ce qui pourrait conduire à une diminution totale de 29 emplois.

Recommandations 3 et 4 : la mise en cohérence des activités et des statuts, puisque je vous rappelle que certains établissements sont des EPIC (établissement public industriel et commercial), alors qu'ils n'ont pas d'activité industrielle et commerciale. Donc, c'est une anomalie qui a été pointée de façon récurrente par la Chambre régionale des comptes. Je rappelle quand même que c'est quelquefois la loi elle-même qui a fixé le statut de ces agences et offices.

Globalement, la Chambre régionale des comptes a considéré que, notamment depuis 2016, un effort de modernisation, de rationalisation et d'harmonisation avait été engagé. Mais, elle nous a invités à le poursuivre et à le renforcer.

Je vous rappelle que nous avons mis en œuvre une logique de contrat d'objectifs et de performance entre la Collectivité de Corse et les agences et offices et que nous avons renforcé le contrôle des actes.

Un dernier mot pour terminer cette présentation. Il est évident que, à mon avis, premièrement, il y a nécessité d'aller vers une harmonisation. Deuxièmement, il y aura certainement nécessité de repenser le statut, mais également le périmètre des agences et offices. On peut notamment envisager des fusions purement et simplement entre certaines agences et offices pour aller dans le sens d'une plus grande rationalisation, voire et cela avait été évoqué, dans le cadre d'une réforme institutionnelle plus importante, une suppression des agences et offices et une façon de repenser l'organisation administrative et institutionnelle globale de la Collectivité de Corse.

Ce que j'ai dit, lorsque j'ai été auditionné par le magistrat en charge de rédiger le rapport, c'est que bien sûr ces problèmes et ces questions se posent. Elles se posent en fait avec acuité au moins depuis 2002. Je parle sous le contrôle des élus qui ont connu les mandatures successives. La situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui est le produit de l'histoire de notre institution, une histoire qui s'est construite au fil des années, des mandatures et des décennies.

Ce que j'ai dit à la Chambre régionale des comptes, c'est que lorsqu'elle nous disait que nous aurions dû d'aller plus vite ou plus loin par exemple dans l'harmonisation statutaire, par exemple dans le contrôle et l'exercice de la tutelle, c'est qu'il faut repenser notre action administrative et politique à l'aune du calendrier politique et électoral que nous avons vécu.

Je parle pour ce qui concerne directement l'actuelle majorité territoriale. Nous sommes arrivés aux responsabilités en décembre 2015. Il y a eu une première année, vous le savez, chaotique au plan budgétaire, une année qui était également une année de l'apprentissage des responsabilités pour la nouvelle majorité.

Dès 2017, nous avons été en année électorale et également en année de préfiguration de la nouvelle Collectivité de Corse avec trois collectivités appelées à fusionner et pour singularité le fait qu'un président d'une des trois collectivités était hostile et à la fusion, et à la préparation, en tout cas aux modalités de préparation de la fusion et notamment, pendant un certain nombre de mois, donné instruction à ces fonctionnaires de ne plus participer aux instances de préfiguration.

A partir de juin 2017, nous avons été en campagne pour les élections de décembre 2017.

Le 1^{er} janvier 2018, la Collectivité de Corse est entrée en vigueur. Il a fallu harmoniser et nous le verrons dans le cadre du rapport d'activités. Autrement dit, nous n'avons absolument pas le temps matériel de faire plus et mieux en matière d'évolution ou d'harmonisation du statut des agences et offices. C'est ce que j'ai dit à bon droit à la Chambre régionale des comptes. Et il me semble qu'au moins en filigrane, cette analyse est partagée par la chambre puisqu'elle énumère des recommandations que nous avons, d'ailleurs pour certaines d'entre elles, commencé à mettre en œuvre et que nous avons commencé à mettre en œuvre, y compris avant le contrôle de la chambre.

Ce travail des statuts des agences et offices est un travail important. Je pense qu'il fera nécessairement partie des dossiers prioritaires de la prochaine mandature.

En tout cas, il me semble que d'ores et déjà à travers le renforcement de la tutelle, les contrats d'objectifs et de performance, la charte des bonnes pratiques que nous avons mise en œuvre entre les différentes agences et offices en concertation avec la Collectivité, nous avons engagé ce travail de rationalisation auquel la chambre régionale des comptes nous invite.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous n'allons pas voter, puisque nous avons déjà pris acte de ce rapport. En revanche, nous allons avoir la discussion générale, si vous le souhaitez. La parole est à qui la demande.

M. MONDOLONI a levé la main et donc, il a la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Bien que ce débat n'ouvre pas droit à vote, on ne doit pas s'interdire de réfléchir et de commenter, même si on connaît souvent le ton un peu inquisiteur et la phraséologie parfois décalée qui s'attachent aux rapports de la Chambre régionale des comptes, on ne peut pas s'empêcher quand même de penser, compte tenu de la qualité des magistrats qui exercent, qu'elle soit en situation de distiller un certain nombre de vérités, quand bien même elles seraient difficiles à entendre et ce, quels que soient les acteurs qui doivent endosser, assumer les responsabilités de ces vérités difficiles à entendre.

Ce débat n'est pas nouveau, M. le Président. Ce débat court depuis les premières conséquences que cette maison avait tirées de la création des offices et agences, de leur exercice, disons-le sinon de leur dérive, en tout cas de l'excès qu'avant que la tutelle ne s'exerce elles avaient manifesté, notamment en considérant qu'il s'agissait là de petits sièges féodaux qui avaient donné droit à une certaine dérive en matière de charges de personnels.

Vous dire donc que ce rapport pointe uniquement des vérités désagréables à votre égard serait malhonnête intellectuellement.

Pour autant, même si la Chambre régionale des comptes s'est souvent penchée isolément sur certains offices, à ma connaissance, pour la première fois, elle pose une photographie panoramique de la problématique des satellites et précisément des agences et offices.

Elle doit nous contraindre à prendre ce problème à bras-le-corps et à ne plus différer un certain nombre d'échéances. D'autres avant vous s'y sont essayés.

Je me rappelle d'un débat, ici, assez houleux lorsque José ROSSI, à l'époque président de l'ADEC, avait manifesté le souhait de la majorité de l'époque de reconfigurer les choses en distinguant en gros deux métiers qu'exerçaient les uns et les autres : un métier d'ingénierie et prospective et puis un métier de traitement des dossiers, en se demandant si les métiers relatifs au traitement des dossiers, finalement, ne devaient pas, de façon un peu caricaturale et schématique, être rapatriés en régie et faire en sorte que les offices et agences dans leur fonction d'ingénierie, qu'elle soit financière ou technique, puissent se concentrer sur ce cœur de métier.

Pourquoi ça avait soulevé des débats houleux ? Parce que là, on touche à des situations humaines et professionnelles bien particulières et c'est ce qu'on pointe du doigt. Ce qu'on pointe du doigt c'est que, dans cette maison, on parle à peu près de 5 000 personnes, il y a 15 % des personnes qui sont dépendantes de cette maison qui vivent avec un régime particulier parce qu'elles ont le bonheur, le privilège diront certains, en tout cas la situation est ce qu'elle est, de travailler dans des offices et des agences. Mais ils se sentent, me semble-t-il, partie prenante de l'aventure humaine et professionnelle de la Collectivité.

Lorsque vous comparez, avec des exemples édifiants que pointe du doigt le magistrat en charge de la rédaction du rapport, lorsqu'on pointe du doigt les différentiels entre ce qui doit nous servir de repère, de guide, de tuteur qui est en gros le statut de la fonction publique territoriale et un métier quasi équivalent, parce qu'il n'y a quand même pas des différences d'approche considérables dans l'approche métier, quand on pointe du doigt le différentiel qui existe avec ce que fait un agent territorial dans le registre des indices liés à la fonction publique territoriale et ce que fait un agent d'un office ou d'une agence, cela relève d'une situation gênante. Ce n'est pas nouveau, mais il va bien falloir s'attaquer à cette disparité qu'on ne pourra pas laisser filer, et on attend de votre part des signaux, notamment sur l'horizon 2028. Pourquoi 2028 ? Toutes ces affaires, tous ces satellites, sont nés dans les années 90, donc dans les années 28, vous avez des départs à la retraite, on parle d'à peu près 28 % des agents qui auront 60 ans ou plus à cette époque-là.

Donc, on a le devoir maintenant d'envoyer des signaux et de dire qu'est-ce qu'on compte faire de cette opportunité qui s'offre à nous, qui est celle de l'horizon 2028, c'est-à-dire qu'un quart de ces agents vont partir à la retraite. Et, je le resituerai dans ma conclusion sur ce travail de fond que nous devons amorcer, afin d'éclairer nos choix dans la période très particulière que nous traversons.

Deuxième problème qui relève à la fois du législateur, en effet M. le Président, mais aussi en partie de notre maison mère, c'est-à-dire en gros à part l'Office hydraulique, il n'y a aucune raison ou presque aucune, de considérer qu'on a affaire à des établissements industriels et commerciaux, puisqu'il n'y a pas de commerce ou de ressources propres qui s'exercent, sinon depuis la subvention qu'accorde la maison mère, et c'est bien la moindre des choses, et ça été difficile à accepter dans le temps, que la maison mère exerce une tutelle. Est-elle exercée de façon sage, pondérée ? On peut contraster sur ce sujet, mais là n'est pas le sujet. Le sujet est qu'il y a une absence de ressources propres et donc de fait, on constate bien, et la Chambre régionale des comptes, dans son regard extérieur, pose à mon avis un juste regard et dit, en gros,

« vous faites de l'administratif ». Donc, ce sont au mieux des établissements publics administratifs.

Et, ce qu'elle ne dit pas, mais qu'elle pourrait dire, c'est qu'en gros elle s'interroge sur la nécessité d'existence d'un office ou d'une agence pour pratiquer essentiellement des tâches administratives.

Troisième sujet qu'elle pose et que rien ne vous interdit de poser dès à présent, en dehors, ou en tout cas en corolaire des régimes indemnitaires, ce sont les avancements. Je ne sais pas si on serait capable de façon schématique de considérer ce qu'est la trajectoire d'un agent territorial lorsqu'il rentre en fonction à l'âge de 25 ans dans une maison comme le Collectivité et ce qu'est la trajectoire en termes d'avancement à 25 ans de quelqu'un qui aurait la chance ou l'opportunité, dirons-nous comme ça, de rentrer dans une agence ou un office. Mais on ne parle pas du tout de la même chose.

Et encore aujourd'hui, pardon de le dire, mais le rapport pointe du doigt et nous éclaire sur des situations encore aujourd'hui, parce qu'il n'y a pas que le passé, il y a l'aujourd'hui, il y a ce qui vous est imputable, des avancements météoriques dans certaines agences et offices.

Ce que pointe du doigt et ce que vous pouvez dès à présent entamer comme chantier, c'est aussi la notion de performance. On n'est pas dans le privé, mais en même temps, on ne peut pas relever d'un régime indemnitaire qui relève de l'esprit de la sphère privée et ne pas rendre des comptes, sinon s'inscrire dans une logique de performance ou à tout le moins qu'on ait des indicateurs qui témoignent de cette activité justifiant une rémunération relevant de l'esprit qui prévaut dans le privé.

De là en découle un certain nombre de recommandations.

Certaines en effet relèvent du long terme, M. le Président. Nous, nous considérons qu'un certain nombre de recommandations qui sont, dès le début du document, mises en exergue, en tout cas les premières qui me semblent faciles à exploiter dans l'esprit, même si évidemment, comme à chaque fois qu'on s'attaque à un dossier de ressources humaines, on sait qu'on va s'inscrire sur le long terme. Les calendriers électoraux ont existé, pour ce qui concerne votre action, je crains qu'ils n'aient existé avant, et je crains que celles et ceux qui seront en responsabilité la fois d'après, puis la fois, la fois, la fois d'après soient toujours prisonniers d'un cycle électoral qui, depuis l'avènement du quinquennat, cadence notre vie politique.

Recommandation n° 1 : la CDC doit conclure....

Le Président TALAMONI

Cher collègue, vous êtes en train d'exploser le temps de parole de votre groupe.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Bien, alors je vais conclure en évitant d'ânonner les quatre recommandations et en disant que ces quatre recommandations, certes, produiront des résultats sur le long terme, mais qu'elles n'interdisent pas d'être abordées, amorcées ou déflorées dès à présent, et que dès à présent cette maison soit en situation de produire et d'envoyer les bons signaux de sorte qu'on ne retarde pas cette échéance qui sera, sinon douloureuse, en tout cas difficile à mettre en œuvre.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Il y a Hyacinthe VANNI et Pierre GHIONGA. Pierre GHIONGA laisse le tour de parole à Hyacinthe VANNI, qui ne parle pas en son nom cependant, c'est bien ça ? Non, je plaisantais, c'est une plaisanterie...

Vous avez la parole Hyacinthe VANNI et ensuite Pierre GHIONGA, et ensuite il y a Anne TOMASI qui a demandé la parole et donc elle l'aura la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

Je serai assez bref, bien entendu et je serai aussi, mais ce n'est pas étonnant, en total désaccord avec notre collègue Jean-Martin MONDOLONI.

C'est vrai bien qu'il y a sûrement des évolutions, sûrement eu quelques ajustements ou, j'ai envie de dire, quelquefois des choses qui n'ont pas été faites comme il fallait dans les agences et offices, mais je pense qu'aujourd'hui la Corse peut se féliciter d'avoir des agences et offices. Et j'ai envie de dire que nous, dans notre projet national, on les voit plutôt comme des ministères et non pas comme des lieux de clientélisme ou de choses qui ont pu exister ou pas, mais en tout cas, j'ai envie de dire, M. MONDOLONI, on a changé d'époque.

Quelquefois, il vous arrive de retourner dans l'ancienne époque à vous. Il n'y a pas si longtemps que cela, c'est vrai qu'on vous a vu dans l'ancienne époque. Mais aujourd'hui on est dans une autre époque et dans une autre trajectoire. Je pense que c'est une richesse pour la Corse d'avoir ces agences et offices, c'est un lieu de débat, c'est un lieu où dans les conseils d'administration il n'y a pas que des élus, il y a des professionnels.

A l'Office du tourisme, il y a des professionnels du tourisme, ce sont des gens qui savent de quoi ils parlent et qui nous apportent quelquefois leur éclairage.

A l'Office hydraulique, quand on parle de l'eau, on peut y trouver des agriculteurs, on peut y trouver des gens qui savent de quoi ils parlent ;

A l'Office de l'environnement, on y voit des professionnels de l'environnement, on y voit des professionnels qui s'expriment, qui sont là, qui nous apportent leur éclairage.

Et moi, je tiens à féliciter et je tiens à soutenir tous ces agents des agences et offices.

Alors, il y a des choses sûrement à modifier, il y a des choses à faire progresser. Moi-même je suis à la tête d'une SEM, où les gens ont un statut, où les gens ont un déroulement de carrière et où les choses sont cadrées. Et je vous invite à prendre les effectifs quand je suis arrivé aux responsabilités et à prendre les effectifs d'aujourd'hui, et vous verrez qu'ils ne sont pas en hausse, mais en baisse : il y a eu des départs à la retraite, il y a un certain nombre de montée en puissance du chemin de fer la Corse, mais il n'y a pas eu d'explosion dans les effectifs.

Et, je pense que dans certaines agences et offices, les effectifs aujourd'hui sont maîtrisés, malgré les compétences nouvelles et malgré les charges nouvelles.

Et moi, je pense qu'il faudrait aller beaucoup plus loin et dégraisser la Collectivité de Corse, et aller vers les compétences des agences et offices. On ne peut pas avoir aujourd'hui de doublons en termes d'environnement.

Je pense qu'on doit décentraliser, aller vers ces « ministères », parce que pour nous ce sont des ministères, ça doit être des ministères : le ministère de l'agriculture, de l'eau, du tourisme, de l'environnement, et faire monter en puissance ces agences et offices aujourd'hui avec un cadre, avec des statuts maîtrisés, qui soient les mêmes pour tout le monde.

Mais en tout cas, c'est ce projet-là que l'on doit mener, et moi je suis formellement opposé, nous sommes formellement opposés à leur disparition ; bien au contraire, je pense qu'il faut aller beaucoup plus loin.

Aujourd'hui, quand on parle de la forêt, on peut peut-être imaginer quelque chose pour la forêt, pourquoi pas ? Quand on parle de la mer aujourd'hui on peut peut-être imaginer quelque chose pour la mer, parce qu'il faut aller beaucoup plus loin et dégrossir un peu la Collectivité de Corse, où c'est vrai il y a un lieu de débat, mais je vous assure qu'il y a beaucoup plus de débats dans les conseils d'administration des agences et offices et beaucoup plus de professionnels qui sont là, qui peuvent nous apporter leur éclairage.

Donc, vous l'avez compris, quels que soit les rapports de la Chambre régionale des comptes, on en a vu, il faut les prendre en compte, quelquefois pas tout à fait à la lettre parce qu'ils ne sont non plus au cœur de ce qui se passe dans chaque agence et office et dans ces difficultés, ces spécificités, qui sont les nôtres, mais il faut essayer de faire en sorte d'être rationnel, d'être sérieux, maîtriser la masse salariale, bien entendu, et vous verrez que ces agences et offices sont une richesse pour la Corse.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Donc, Pierre GHIONGA a demandé la parole, ainsi qu'Anne TOMASI et Pierre POLI.

M. Pierre GHIONGA

Merci, Président. Quelques remarques sur ce rapport.

Tout d'abord, je voudrais féliciter les services de la CRC pour la qualité et la rigueur de leur travail.

Après, je voudrais faire une chose dont je n'ai pas l'habitude, je vais parler de mon cas personnel, parce que je ne suis pas d'accord avec le Président du Conseil exécutif, je pense que le rapport sur l'office de l'environnement est public, il est consultable sur le site de la CRC, et moi j'en ai été destinataire et quelque part, moi, il m'a rasséréiné. Parce que vous savez que j'ai été victime de dénonciations calomnieuses dans la presse et auprès de la justice, on m'a accusé d'avoir créé 55 emplois fictifs, je vous rappelle les grands titres de la presse, plusieurs titres, 55 emplois fictifs, et de détournement de fonds publics.

Or, dans ce rapport, il est consultable, il n'y a pas d'éléments qui confortent ces accusations, même le contraire.

Je vais arrêter là parce que ce n'est pas le plus important.

Le plus important de ce rapport, c'est qu'il faut parler de l'évolution de ces structures. Je pense que le statut d'EPIC, il est obsolète pour plusieurs d'entre elles. Alors, faire le choix, soit un EPA, soit des régies, soit une intégration totale à l'administration. Ce qui n'empêcherait pas, dans le cas d'une évolution statutaire, la création de ministères. Ce n'est pas la structure administrative qui empêchera la création de ministères si on est pour créer un vrai gouvernement régional. Je dirai au contraire, actuellement on a un doublon de compétences assez gênant. Je me souviens que Nadine MASTRO-PASQUA était responsable du secteur environnemental à la CDC et en tant que Président l'office de l'environnement, je n'avais pas d'emprise sur elle, ça je trouve que c'est anormal.

Donc, il faut que la campagne électorale, à mon avis, qui arrive, nous conduise à une réflexion sérieuse sur le devenir de nos institutions.

Je vous remercie, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Anne TOMASI, a demandé la parole, vous l'avez.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

M. le Président, ce rapport aborde des points très techniques. Après tout, le statut des offices et agences c'est, je pense, une chose suffisamment technique pour que la plupart du public qui, je n'en doute pas, nous écoute nombreux, ne soit pas au fait des subtilités concernant le statut des agents. Mais la lecture que nous devons faire de ce rapport est une lecture bien plus politique.

Donc, premier point à remarquer : la période qui concerne aujourd'hui le rapport, ne concerne qu'une petite partie de la gouvernance de cette majorité. Et, le statut des offices et agences, comme le statut de leurs agents, est un héritage de cette Collectivité et pas un choix.

Nous avons dû dans cette mandature, gérer l'enjeu majeur qui était Collectivité unique, et il était tout à fait difficile de révolutionner tout en même temps, c'est certain.

Concernant le statut d'EPIC des offices et agences, sur la base d'un raisonnement purement logique et mathématique, aujourd'hui le fonctionnement des offices et agences n'est pas en adéquation avec le statut d'EPIC. A partir de là, il n'y a que deux conclusions possibles : ou on change le statut des offices et agences, et on se focalise sur les missions de service public et on les fait évoluer vers un statut plus conforme à leurs missions, ou bien on fait en sorte que les offices et agences collent à ce statut d'EPIC et on développe les activités commerciales, par exemple des activités d'ingénierie entre autres, et pour être en adéquation avec le statut actuel.

Alors, la deuxième piste peut être intéressante, notamment car elle pourrait créer une nouvelle source de recettes justifiant une autonomie plus large des offices et agences. Mais cette nouvelle piste ne va pas sans une question politique de la vision du service public que nous devons assurer, notamment à travers la question de l'équilibre entre missions publiques et missions commerciales.

Concernant les agents, la première question est celle des statuts, puisque dans notre Collectivité les agents sont des agents de la fonction publique territoriale, tandis que dans les offices et agences ce sont des agents de droit privé.

Pour harmoniser les évolutions de carrière et les rémunérations, la première chose à faire, c'est de régulariser et d'harmoniser les statuts.

Et la deuxième question, est celle de la différence entre les effectifs cibles et les effectifs pourvus. Là encore, réflexion purement logique, une différence entre les effectifs cibles et les effectifs pourvus, me fait dire qu'il y a forcément un des deux qui ne correspond pas. Donc, il y a soit un problème avec l'effectif cible, donc nous devons avoir une réflexion sur la pertinence de cet effectif cible et cette réflexion ne peut être menée qu'au sein de chaque satellite, puisque nous le savons, certains satellites sont dotés d'effectifs importants, quand d'autres, je pense notamment à l'office foncier ou à l'office des transports, ont un effectif beaucoup plus restreint.

Donc, je pense que chaque agence et chaque office doit mener une réflexion propre sur ses réels besoins, et l'effectif cible qui va avec, et que la Collectivité doit centraliser toutes ces réflexions pour imaginer une réflexion commune et une trajectoire commune en termes d'effectif cible.

Quant aux effectifs pourvus, deuxième possibilité, nous devons mener une réflexion sur la problématique des postes non-pourvus qui peut remettre en cause la bonne réalisation des missions principales de l'office ou de l'agence en question.

En conclusion, je dirai que ce rapport nous incite à tirer des conséquences que finalement nous connaissions déjà, il est indispensable de réformer les offices et agences, ainsi que l'organisation de leurs relations avec la Collectivité. Il me semble évident que cette réforme, voire cette révolution, doit être le chantier principal de la prochaine mandature et de la prochaine majorité, quelle que soit l'identité politique de cette majorité, comme la Collectivité unique a été celui de cette mandature.

Nous devons impérativement aller au-delà des quatre recommandations qui sont faites par la Chambre régionale des comptes et penser de manière plus large, la gestion et l'organisation des satellites et de la Collectivité dans l'intérêt des politiques que nous voulons mener pour cette île.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Ce n'était pas Pierre POLI mais Antoine POLI qui avait demandé la parole et ensuite Petr'Antone TOMASI. Donc, Antoine POLI a la parole.

M. Antoine POLI

Merci, Président.

En ce qui concerne notre groupe, le 25 juillet 2019, notre groupe avait sollicité par courrier le Président de l'Exécutif et le Président de l'Assemblée pour être destinataire de l'ensemble des documents afférents aux agences et offices depuis 2016. Ce courrier demeure à ce jour sans réponse.

Le rapport présenté démontre que le contrôle de la part des élus de la Collectivité est plus que nécessaire et que le cas des agences et offices est une priorité absolue.

Les agences et offices sont censés être des outils au service des politiques publiques de la Collectivité. Ils sont également censés être des prestataires de services disposant de ressources commerciales propres. En guise de prestations commerciales,

les agences et offices, hors l'office hydraulique, ont produit 170 867 € de recettes en trois ans.

Ces satellites disposent d'un statut juridique impliquant une certaine autonomie justifiée par des recettes et prestations de service qu'elles ne produisent pas.

La conséquence de ce statut est une gestion clientéliste. C'est l'objet de l'ensemble des rapports produits par la CRC.

A cela s'ajoute un travail effectif qui ne consiste qu'à instruire des subventions pour le compte de la Collectivité, à un coût démesuré au regard des écarts de salaires entre les fonctionnaires de la Collectivité et les agents des offices, et pour une efficacité non démontrée à ce jour au regard des délais d'instruction et de paiement. Une inégalité flagrante de traitement en matière salariale, de progression de carrière par rapport aux fonctionnaires de la Collectivité.

Leur gestion demeure d'autant plus problématique qu'aucune visibilité n'existe quant aux salaires versés, aux recrutements effectués et que sur la gestion de cette mandature, le seul constat est une continuation des recrutements avec des salaires en très forte hausse.

On peut citer un exemple du rapport qui dit : en outre, deux salariés occupant un emploi de cadre de direction bénéficient, depuis un arrêté du Président de l'ADEC de 2010, d'un déplafonnement indiciaire qui leur garantit une revalorisation de leur rémunération de 5 % tous les deux ans. Donc, au total, les augmentations indiciaires accordées à ces deux cadres dirigeants ont progressé de 157 % entre 2011 et 2017, soit bien au-delà de l'indice terminal des cadres de direction, qui est de 1 180 points.

La réalité de la gestion révèle une explosion des charges de personnel à effectifs constants. Celles-ci augmentent en moyenne de 10 % tous les deux ans. Ces augmentations de salaire sont d'autant plus considérables au regard du coût par salarié : il était de 70 294 € par salarié en 2017, il est de 78 879 € en 2019. Se rajoute le surcoût lié au statut juridique des satellites de la Collectivité de 6 800 000 €/an.

Au global, le maintien de ces statuts d'EPIC, que rien ne justifie, cumulé à la gestion actuelle, correspond à un surcoût annuel pour les seuls agences et offices, de 9 611 796 €/an.

L'opacité régnante suffit à dénoncer un fonctionnement d'outils que personne n'a le courage de réformer au profit d'une meilleure efficacité de la politique publique.

Trois réformes sont à penser

La transformation des EPIC en EPA : l'avantage serait d'avoir le coût financier de ces outils, de mettre en place un vrai pilotage politique, éviter des politiques clientélistes menant à une augmentation de la masse salariale de 10 % en deux ans à effectif constant.

Il faudrait peut-être également envisager la fusion de certaines agences et offices. Rien ne justifie qu'une grande agence de développement n'intègre pas des compétences du développement rural de l'ODARC, celles des aides aux entreprises de l'ADEC ou de la promotion touristique de l'ATC.

Également, pour plus de transparence, l'ensemble des documents des agences et offices devraient être disponibles et faire l'objet d'un contrôle politique.

Par ailleurs, ni les aides disponibles, ni les aides versées ne font l'objet d'une publication transparente.

En conclusion, pour notre groupe, nous ne sommes pas contre les agences et offices, bien au contraire, encore moins pour leur disparition, mais pour une réforme profonde pour qu'ils soient plus performants.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, Petr'Antò TOMASI avait demandé la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Sur le fond du rapport de la Chambre, je ne m'étendrai pas, d'abord parce qu'il y a une question qui, à mon avis, est une question de droit assez évidente concernant la qualification d'un certain nombre d'établissements entre EPA et EPIC qui n'appelle pas de longs développements ; et d'autre part, parce que sur l'aspect gestion des ressources humaines, la disparité des situations entre les différents offices et agences appellerait de se plonger dans le détail sur chacune d'entre-elles. Et on a des réalités qui sont très différentes.

Moi, je souhaiterais simplement rester sur l'aspect prospectif de l'avenir de ces offices et agences.

Les nationalistes dans l'opposition ont porté une position critique vis-à-vis de ces offices et agences et de leurs structures. Il ne s'agit donc pas aujourd'hui de dire que ce système est tout à fait satisfaisant tel qu'il nous a été légué par les différents textes législatifs et les différentes délibérations de l'Assemblée de Corse.

Evidemment, j'adhère parce que nous l'avons portée, à l'idée de création de ministères. Mais, de notre point de vue, pour que ces offices et agences et pour que le fonctionnement de notre Conseil exécutif soit un véritable fonctionnement gouvernemental, il y a au moins trois prérequis sur lesquels il faut qu'on s'entende, et ces trois prérequis demandent à l'évidence des évolutions statutaires et législatives.

D'abord, premier élément, et Pierre GHIONGA a raison, si l'on raisonne en termes de ministères et de ministres, il faut que le ministre ait autorité, y compris sur les agents de la Collectivité qui relèvent de son ministère et de son portefeuille, sinon ça n'est pas un ministre.

Deuxième prérequis, si on est dans un cadre gouvernemental, il faut que le ministre puisse gouverner. Et, je me tourne vers le Président de l'Assemblée qui a souvent soulevé ce point, le statut des offices et agences conduit ou peut conduire à ce que le ministre soit minoritaire en son conseil d'administration. C'est quand même une situation qui aujourd'hui est tout à fait étonnante et qui ne se retrouve nulle part ailleurs, et qui appelle très certainement une évolution, à l'évidence.

Troisième prérequis pour que ces institutions fonctionnent selon un schéma gouvernemental : je crois qu'il faut que l'on raisonne davantage en termes de politique publique et qu'on évite les segmentations que l'on a héritées du passé. Quelques exemples non exhaustifs et non aboutis, parce que je crois que ce débat de l'évolution, il faut qu'on l'ait dans cet hémicycle, il faut qu'on l'ait au sein des offices et agences, y compris avec les agents et avec leur représentation.

Mais simplement pour lancer quelques pistes, si l'on souhaite créer des ministères, par exemple un ministère de l'écologie ou de l'environnement, ne serait-il pas logique que la question, par exemple énergétique intègre ce grand ministère ?

La pêche a-t-elle sa place à l'office de l'environnement ou au sein d'un grand ministère du secteur primaire avec l'agriculture et la forêt ?

Est-il utile, si l'on souhaite appréhender la question de l'accès à la terre qui est une question prégnante, on était tous d'accord pour le dire il y a près d'un an dans cette Assemblée, est-il logique et utile qu'on ait l'urbanisme d'un côté et le foncier de l'autre ?

Je crois que ce sont ces questions qu'il faut que l'on ose et que l'on rénove ces outils pour aller vers une véritable question environnementale.

Mais encore une fois, si on n'a pas ces trois prérequis : l'autorité du ministre, sa capacité à gouverner par une majorité claire au sein de ces instances et une rationalisation autour de politiques publiques fortes, je crois qu'on va reproduire un certain nombre de schémas que l'on ne souhaite pas reproduire.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Nous avons épuisé la liste des orateurs inscrits, la réponse du Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

On voit bien qu'il y a des perspectives importantes.

Il y a plusieurs niveaux de réflexion : il y a l'action à mener dans le périmètre actuel, c'est-à-dire en gros essayer de corriger un certain nombre de dysfonctionnements qui se sont construits au fil des années, essayer d'harmoniser ou de rationaliser, y compris la question du statut des agences et offices et des statuts de leur personnel respectif.

Et puis, il y a une réflexion beaucoup plus stratégique parce que, pour prolonger celle qui a été versée au débat par notre collègue Petr'Antò TOMASI, si on devait poursuivre le parallélisme, un ministre est à la tête d'un ministère et son ministère n'a pas un conseil d'administration, son ministère c'est une administration d'Etat, avec des fonctionnaires qui sont effectivement placés sous son autorité, tandis que dans les agences et offices, on a un principe qui est un principe de représentation, professionnelle notamment, qui ouvre sur la société civile, et donc on n'est absolument pas dans la même logique.

Et, de la même façon, il faut réfléchir à ça, il faut réfléchir au périmètre effectivement, il faut réfléchir à où se définit la stratégie : est-ce que c'est une Collectivité de Corse qui pense la stratégie et qui ensuite la décline, y compris à travers un certain nombre de services ou de structures ? Où est-ce qu'il y a des agences ou

offices qui s'autonomisent de plus en plus, non seulement dans leur fonctionnement, mais y compris dans leurs décisions, voire dans la définition de leur propre stratégie.

Ça pose des problèmes complexes dont on comprend que nous n'ayons pas eu le temps jusqu'à aujourd'hui de les traiter parce que notre calendrier politique était rythmé par d'autres impératifs et d'autres urgences. Et notamment depuis la fin de l'année 2015, ne serait-ce qu'en superposant les différentes séquences électorales et tout ce que nous avons eu à faire en termes de mise à niveau, ou en tout cas de déploiement de nos propres politiques publiques. Et encore, à notre goût souvent trop lentement ou de façon imparfaite. Ce que nous avons eu à faire en termes de chantiers institutionnels, et je rappelle que la construction de la Collectivité unique, mais on le verra dans la nouvelle Collectivité de Corse, on le verra notamment dans le rapport d'activités, nous a demandé un temps et une énergie considérables. Et si on ajoute à tout cela, la multiplication des séquences électorales, on voit bien qu'on n'avait pas le temps de mener à terme cette réflexion et d'engager ces chantiers.

Je crois qu'ils se superposent sur plusieurs niveaux, ils participent certainement de plusieurs temporalités.

Il y a la nécessité aussi de dire qu'autant, il peut y avoir quelquefois des frictions à travers la disparité des statuts, notamment des éléments de rémunération, entre autres.

Mais il faut aussi dire très fortement, et je termine par-là, qu'il s'agisse des fonctionnaires, agents de la Collectivité de Corse ou des personnels des agences et offices, ils participent toutes et tous de la démarche collective qui est la nôtre, c'est-à-dire la démarche de la Collectivité de Corse, l'institution que nous faisons vivre ensemble et au service de laquelle nous sommes toutes et tous, dans la diversité, bien sûr, de nos statuts et fonctions, mais avec le même objectif et dans la même communauté de vie et d'action.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc nous passons au rapport suivant :

* **Raportu n^u 201** : Seguitu di e muzione vutate da l'Assemblea di Corsica in lu 2019.

* **Rapport n^o 201** : Suivi des motions adoptées par l'Assemblée de Corse en 2019.

La parole est au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Brièvement aussi. Donc, c'est un peu une session avec des documents de restitution d'analyses ou de prospective.

Je voudrais remercier le Secrétariat général du Conseil exécutif de Corse pour ce travail original et important, considérable d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

Alors, vous aurez lu que ce rapport vous permet d'abord d'avoir une typologie précise des motions adoptées, au nombre de 86 examinées, 84 adoptées en 2019, 21 de plus qu'en 2018.

Donc, vous avez dans ce rapport les politiques publiques où les thèmes auxquels ces différentes motions peuvent être rattachées.

Vous avez également un examen de la nature des votes et une énumération des destinataires concernés, qu'il s'agisse de l'Etat, des autorités locales, des entreprises, des autorités administratives indépendantes, etc.

La deuxième partie est consacrée à l'analyse du taux de réponse donc, selon qu'elles soient positives, réservées ou conditionnelles, quelquefois simplement formelles, avec bien sûr, mais n'y voyez pas un mauvais esprit de notre part, un focus particulier qui est mis sur les motions n'ayant eu et connu aucune réponse, malgré les différents relances auxquelles s'astreint notamment le secrétariat général du Conseil exécutif, et donc aucune réponse sont notamment les 21 silences de l'Etat, bon sur des questions bien sûr, en tout cas aux yeux du Conseil exécutif, de la majorité territoriale, importantes.

Par exemple : les revendications liées à la conférence sociale, l'enquête sur les carburants, sur la revalorisation d'indemnités compensatoires pour frais de transport, la réforme des retraites, le maintien des services publics en milieu rural et de l'intérieur, le soutien aux prisonniers politiques catalans, la réduction de la fracture numérique, l'organisation de la statistique publique en Corse ou encore les critères de délivrance des AOT maritimes 2019, c'était un thème qui était déjà au cœur de nos réflexions et de notre action l'année dernière. Y compris lorsqu'elles ont donné lieu, et il faut s'en réjouir, à des rencontres avec des membres du gouvernement, par exemple le ministre de l'Education nationale, cela ne signifie pas pour autant qu'une réponse quelconque ait été apportée à la motion examinée lors de cette rencontre.

Alors, il y a également une typologie de l'analyse des réponses, des blocages et des perspectives dont nous pourrions nous doter pour être plus efficaces, y compris d'ailleurs peut-être en restreignant quelquefois l'objet des motions.

La délibération qui vous est soumise, comprend quand même et inclut une demande pour que l'Etat systématiquement se donne la peine de répondre aux motions qui sont votées par votre Assemblée, parce que nous considérons que dès lors que cette Assemblée de Corse représente le peuple corse, il est normal que les autorités destinataires d'une motion votée par la représentation de la Corse, réponde, fut-ce pour refuser, écarter ou ne pas partager le contenu de cette motion et les demandes qu'elle développe.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Pardonnez-moi, je vais me faire remplacer à la tribune par la Vice-présidente.

Mme Mattea CASALTA remplace le Président TALAMONI.

Mme Mattea CASALTA

Qui voudrait intervenir ? Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Mme la Présidente.

Nous déposerons deux amendements qui se justifient par deux observations.

A la lecture de rapport, et je voudrais féliciter, une fois n'est pas coutume, les services pour ce travail de fond qui décrypte vraiment de façon fine ce qui fait partie désormais, non pas de façon institutionnelle mais de façon historique, d'une grande partie des travaux de cette maison. Et je le dis d'autant plus librement que, alors peut-être est-ce la pièce manquante de ce rapport, que ça ne fait pas partie de notre ADN que de produire des motions, et que je pense que si on avait pu avoir, peut-être est-ce que ça m'a échappé, je ne sais pas, si on avait pu avoir la provenance politique des motions, sans surprise, je pense, que c'est dans le camp de la majorité actuelle, autrefois opposition, que se situerait l'essentiel des travaux fournis dans ce domaine.

Ce n'est pas du tout une critique, c'est quelque chose qu'historiquement, vous avez installé comme désormais partie-prenante des sessions.

Ce qui appelle une organisation particulière que nous avons soulevée dès le début de la mandature, parce qu'à partir du moment où on considère que les motions deviennent un temps politique, nous on considère, et je pense que c'est assez partagé du reste, que c'est dans cet hémicycle, à des heures dédiées, c'est-à-dire audibles, visibles, que doivent être débattues ces motions qui couvrent des sujets très divers.

C'est la raison pour laquelle nous avons, et on le réitère à travers un amendement cette fois-ci, demandé l'organisation d'une commission permanente qui serait chargée de travailler à la révision du règlement intérieur, qui couvrirait tout conformément à ce qui avait été envisagé en début de mandature, qui intégrerait l'encadrement des modalités des motions.

Le deuxième amendement vise à dire quelque chose qui est finalement masqué dans le rapport, puisque ce qu'on voit et ce qui est éminemment indigeste, c'est la non-réponse de l'Etat.

Ce que l'on voit moins, et nous le disons, nous à notre corps défendant, c'est qu'il y a des motions de l'Assemblée de Corse, en l'occurrence pour ce qui nous concerne de l'opposition, qui sont restées sans suite.

Donc, que l'on mette le doigt sur l'incapacité, le défaut de volonté, peut-être même le cynisme de l'Etat, voire même le mépris institutionnel de l'Etat lorsqu'il ne répond pas à nos motions, on est les premiers à partager cette indignation.

Ceci étant posé, si nous pouvions, c'est-à-dire en l'occurrence, si vous pouviez répondre aux sollicitations, en tout cas, d'une partie de cet hémicycle. J'en veux pour exemple des motions qui, à mon avis, relèvent d'une certaine importance stratégique.

En 2018 nous avons déposé une motion sur le bail réel solidaire ; il n'y a pas eu le début de commencement d'amorce de réponse de votre part.

Nous avons déposé, deux ans avant, une motion sur la mobilité verte, avec la généralisation des bornes de rechargement solaires ; sinon à nous expliquer que vous deviez intégrer tout cela dans des rapports de fond, pas le début de commencement d'amorce de réponse sur ce sujet.

Plan de sécurisation du cyclisme, on vous avait demandé, Jean BIANCUCCI n'était pas là, c'était quelque chose d'assez ambitieux, on avait demandé a minima que les panneaux de la Collectivité, ces grands panneaux qui sont assez pauvres en information, surtout lorsqu'il n'y a pas d'intempéries, puissent participer de la

protection des cyclistes sur le réseau territorial ; il n'y a pas eu le début de commencement de réponses à nos motions.

Donc, c'est la raison pour laquelle dans l'amendement n° 1, nous vous demandons d'intégrer le fait qu'après avoir pointé du doigt les manquements de l'Etat, on puisse aussi appeler notre Collectivité à répondre à nos propres motions de façon à ce qu'on soit parfaitement équitable dans nos propres défaillances, ce qui sera plus audible pour pointer les défaillances des autres.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Cher collègue. La parole est à Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

Merci, Mme la Vice-présidente.

Tout d'abord, suite à Jean-Martin MONDOLONI, remercier les services et le Président pour la présentation de ce rapport qui est tout à fait opportun, une très belle synthèse de plusieurs données et de plusieurs motions qui ont été portées au cours de l'année.

Juste quelques remarques. Je m'interroge avec vous, je n'ai aucune certitude en la matière, je me demande, puisque, si j'ai bien lu, la moitié des motions d'adresse à l'Etat, ce qui veut aussi dire, je crois, notre volonté de dialogue ou notre besoin de dialogue, ou je vais le dire autrement, notre besoin impérieux d'avoir un interlocuteur pour traiter un certain nombre de questions relatives aux affaires de la Corse.

J'ose demander, je ne sais pas si c'est le cas, mais peut-être que pendant le processus de Matignon, il y avait moins de motions qui étaient présentées par l'Assemblée. Autrement dit, s'il y avait un dialogue fécond et politique avec l'Etat, peut-être que nous ne serions pas dans l'obligation, nous ne nous serions pas investis de cette mission, cette volonté de nous adresser directement à l'Etat pour tout un certain nombre de choses.

Il est dit dans le rapport aussi que les non-réponses de l'Etat, en partie, pour certaines d'entre-elles, sont dues à la non-faisabilité, la non-réalisation de ces motions qui peut expliquer la plupart du temps l'absence de réponse.

Mais le Président de l'Exécutif vient d'en citer un certain nombre, notamment la motion sur les critères de délivrance des AOT, les revendications liées à la conférence sociale ou encore les ressources génétiques. Là il ne s'agit pas de motions qui ne seraient pas réalisables in fine. Donc, a priori, là il y a véritablement une absence de réponse de la part de l'Etat qu'il faudrait élucider.

On peut davantage comprendre qu'il ne réponde pas sur notre volonté, notre solidarité à l'égard des prisonniers politiques catalans, ça on peut l'entendre d'un point de vue des solidarités stato-nationales. En revanche, avoir une discussion franche et ouverte sur les ressources génétiques ou sur les critères de délivrance des AOT, c'est un petit peu plus incompréhensible.

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire, et encore une fois, merci pour cette belle synthèse.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Conseiller. Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

M. le Président, la parole est à vous.

Le Président SIMEONI

Points de procédure : est-ce que je commente maintenant la position de l'Exécutif sur les amendements ? Ou c'est au moment de la présentation des amendements ?

Mme Mattea CASALTA

Je ne sais pas. Si Jean-Martin MONDOLONI veut les présenter... Il les a présentés, donc vous avez peut-être votre avis à donner et ensuite, nous voterons.

Le Président SIMEONI

Ce que je voulais dire, sur la première demande, c'est-à-dire en quelque sorte renvoyer dos-à-dos l'Etat et la Collectivité de Corse sur les prétendues carences dans les réponses. On n'est pas du tout sur les mêmes positions ni sur la même échelle, mon Cher collègue.

Vous avez pris l'exemple de la demande sur le vélo, il y a eu une réponse, il y a eu une réponse de l'AUE qui vous a indiqué qu'un comité de pilotage se mettait en

place et qu'il permettrait d'examiner notamment le schéma. Alors après, s'il y a eu des difficultés dans la mise en place du comité de pilotage ou dans sa conceptualisation, c'est une chose, mais, je dirai, la réponse est intervenue.

S'il y a eu des motions qui sont restées, non pas sans réponse, mais sans suite effective, c'est un problème qui est un problème chez nous marginal. Par contre, on a de façon assez systématique, y compris sur des problèmes importants, un Etat qui ne répond pas aux motions.

Donc, moi je ne suis pas favorable à votre amendement parce qu'on ne peut pas renvoyer ou assimiler deux types de comportement qui sont tout à fait différents. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, sur la deuxième demande, je ne pense pas qu'elle ait sa place, je suis défavorable mais pour des raisons de forme. Je pense qu'il faut effectivement qu'en septembre nous nous voyons pour que nous abordions cette question de la modification du règlement intérieur, mais je ne pense pas que ça soit utile de le préciser dans la motion qui vient en quelque sorte faire une synthèse sur l'essentiel de ce que nous pensons, par rapport aux données qui sont communiquées par le rapport de synthèse et d'analyse qui a été élaboré.

Premièrement : on augmente le délai d'un jour pour essayer d'être justement plus efficaces et plus réactifs, et on l'aligne sur le délai de transmission des questions orales.

Et deuxièmement, on demande à l'Etat de nous répondre systématiquement chaque fois qu'on l'interpelle.

Pour le surplus, en ce qui concerne les demandes de la Collectivité de Corse, nous répondrons systématiquement et puis nous essayerons de donner des suites concrètes aux motions chaque fois que possible.

Deuxièmement, sur le travail sur le règlement intérieur, je vous propose que l'on se donne rendez-vous au début du mois de septembre.

Un dernier mot pour vous dire que parmi les innovations il y a un espace numérique qui sera mis à disposition des élus de l'Assemblée de Corse et des attachés de groupe en septembre, qui permettra d'avoir le suivi en temps réel des motions.

Donc, vous aurez à la fois la motion, la diligence qui a été accomplie pour la transmettre à l'autorité ou aux autorités qui sont compétentes pour y répondre, ainsi

qu'éventuellement la réponse ou l'absence de réponse, etc. On pourra ainsi être interactifs et vous pourrez vous-même, si vous le souhaitez, dire : accomplissez telle diligence, merci de relancer, etc.

Je pense que cet espace numérique sera un plus significatif par rapport à la gestion du suivi des motions.

« Spaziu muzione - Assemblea di Corsica », c'est assez conviviale et lisible, y compris pour celles et ceux qui ne sont pas des férus de l'informatique.

Mme Mattea CASALTA

Très bien, donc M. le Président, l'Exécutif n'est pas favorable aux deux amendements proposés par M. Jean-Martin MONDOLONI.

Nous allons donc passer au vote de ces amendements. Anne TOMASI, merci de faire l'appel.

Mme Anne TOMASI

Forse, pudemu vutà i dui amendamenti à tempu ?

Mme Mattea CASALTA

Iè, mi pare, si tutt'u mondu hè d'accunsentu, parchi di tutta manera issi dui amendamenti, ùn sò micca in favore pà u Presidente di u Cunsigliu esecutivu.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme Mattea CASALTA

Les deux amendements sont REJETES.

Pour : 11 ; contre : 40 ; abstentions : 6 ; non-participations : 6.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme la Présidente, je savoure avec gourmandise la dissidence de Rosa PROSPERI... qui en dit lourd d'un point de vue psychanalytique sur cet acte manqué.

Mme Mattea CASALTA

Très bien

M. Petr'Antone TOMASI

Nous aurons une discussion à ce sujet.

Le Président SIMEONI

Je pense qu'elle a envie que vous nous rejoigniez.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je pense qu'il s'agit de cela en effet...

Mme Mattea CASALTA

Nous allons donc passer au vote du rapport, non-amendé.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme Mattea CASALTA

Le rapport est ADOPTÉ à la majorité.¹⁵

Pour (45) : Femu a Corsica (18), Corsica Libera (11), PNC (10), Andà per dumane (6).

Absentions (15) : Per l'Avvene (9), La Corse dans la République (6).

Absents (3) : MM. Camille de ROCCA SERRA et Jean-Guy TALAMONI, Mme Pascale SIMONI.

Alors le rapport suivant, n°165, présenté par Jean-Christophe ANGELINI.

FUNDARIU / FONCIER

¹⁵ Délibération N° 20/111 AC

* **Raportu n^u 165 : Uffiziu Fundiaru di a Corsica - Acquistu è cunvenzione di gestione « Castellu Stoppielle » in Centuri.**

* **Rapport n^o 165 : Office Foncier de la Corse - Acquisition et convention de portage « Château Stoppielle » à Centuri.**

Mme Mattea CASALTA

M. le Président de l'office foncier, nous vous écoutons.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Mme la Vice-présidente.

Bonsoir à toutes et à tous, Chers collègues, Chers élus,

Donc c'est un rapport que je présenterai brièvement, qui fait suite à un parcours relativement long, dont l'Office foncier a eu à connaître l'ensemble des développements. Et donc, à travers lui, les élus de notre Assemblée qui y siègent, et plus généralement celles et ceux qui participent à ses travaux : comité technique, commission permanente, conseil d'administration.

Au-delà, du périmètre technique ou politique de l'office, c'est bien sûr un territoire qui est concerné, le Cap en l'occurrence et une commune, celle de Centuri qui, il y a maintenant 3 ans, a choisi de nous solliciter pour l'acquisition du château Stoppielle sur son territoire.

Ce château, je n'en dirai pas davantage, il a fait couler beaucoup d'encre. Il s'agit en fait d'une maison dite d'« Américains » dont la valeur patrimoniale est tout à fait particulière au sens où, malheureusement, beaucoup de maisons comparables ont été dans l'intervalle privatisées, vendues, etc., et où celle-ci, en dépit d'une forme d'évolution de cet ordre, a pu rester dans le patrimoine de l'île au travers de la famille qui a pu hériter du dit bien, il y a quelques années déjà.

Cette même famille, à un moment donné, pour des raisons que l'on peut tout à fait comprendre, a envisagé la vente de ce bien et a donc formalisé, il y a quelques années à peine, une promesse de vente à l'endroit d'une SCI qui, dès lors que la commune s'est tournée vers nous pour formaliser une acquisition permettant au dit château de rester dans le domaine public, s'est ensuite tournée contre nous et a contesté devant la juridiction administrative la décision qui a découlé de tout ceci.

Je vous épargne les détails de la procédure, sinon pour vous dire qu'elle a été longue et je me souviens parfaitement de cette cérémonie organisée avec un certain nombre d'élus du Cap, de la Collectivité et bien sûr des élus locaux, le Président de l'Assemblée, le cabinet du Président de l'Exécutif et l'ensemble de l'office pour porter sur les fonts baptismaux cette acquisition, ce lieu, et célébrer l'idée qu'il allait enfin réintégrer le patrimoine de la Corse.

Dans l'intervalle, la procédure longue, douloureuse a pu susciter beaucoup d'amertume. Aujourd'hui, pour conclure et ne pas être trop long, c'est un moment heureux puisque nous célébrons, si votre décision le permet, l'idée que notre Collectivité, dès lors que l'office l'a voté et ce fut le cas lundi dernier à l'unanimité de proposer à la Collectivité d'aller au bout de cette acquisition à l'amiable et du portage par le biais de l'Office foncier de la Corse qui n'est jamais, et ça rejoint le débat que nous avons eu sur les offices et agences, qu'une émanation, avec certes un statut un peu particulier, de la Collectivité de Corse.

Les consorts, MARTEGOUTE et SALAMON, sont vendeurs au prix de 1,1 M€ ; ce prix correspondant à la valeur vénale fixée par France Domaine dans son avis en date du 23 mars 2017, prorogé le 3 décembre 2019 et augmenté de 10 % dans les limites permises par les textes en vigueur.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter plus formellement l'Office Foncier de la Corse en vue de procéder à l'acquisition et au portage foncier des parcelles supportant le château et également, de lui permettre signer la convention de portage qui sera dès lors établie entre la Collectivité de Corse et l'Office foncier.

Je terminerai sur trois idées simples.

La première, c'est qu'il est bon en dépit des évolutions liées aux attitudes des uns et des autres, que nous puissions renvoyer ce signal et que la Collectivité devienne propriétaire d'un bien qui, en l'absence de réponse politique, aurait glissé dans d'autres mains, dont nous ne contestons pas ici l'intérêt qu'elles ont pu porter au dit bien, mais dont nous tenons à le rappeler, que dès lors qu'un bien de cette valeur emblématique, patrimoniale et historique a vocation à réintégrer le patrimoine collectif de la Corse, il est de bon ton me semble-t-il, et sans m'immiscer dans des questions juridiques ou judiciaires, de le permettre plutôt que de tenter de l'empêcher.

Cette procédure, je le répète une dernière fois, a été longue et douloureuse et je pense qu'on aurait pu très largement l'éviter si la sagesse avait très tôt présidé aux décisions prises par la suite.

Je le dis simplement, en même temps que je me félicite de l'épilogue du moment, mais il eut été largement préférable que l'on choisisse d'autres chemins plutôt que celui qui, au bout de deux ou trois années, nous conduit au moment actuel.

Deuxième point, l'Office foncier de la Corse, sous votre contrôle dirons-nous, et en partenariat avec l'ensemble des collectivités et organismes partenaires, a une vocation essentiellement dédiée au logement et au développement économique, et au logement à titre principal. Ce serait donc trahir l'esprit et la lettre des textes législatifs qui nous ont donné naissance que d'affirmer le contraire.

Ceci étant posé, on peut dès lors que l'intérêt général est clairement établi, agir dans le sens d'une conservation au sein du patrimoine pour peu que la destination de ce bien, à un moment donné, et les usages qui en découleront soient dûment précisés.

Je précise à ce stade que ça n'est pas à nous qu'il appartient de le faire, ni à la Collectivité, ni à l'Office foncier, mais au territoire en question et notamment aux collectivités locales, communes ou Interco, qui nous proposent de porter le dit bien sur une durée qui relève de la négociation entre nous. Donc, le débat relève du Cap. Je préfère anticiper d'éventuelles questions en vous disant quand bien même la volonté politique est-elle ici forte et présente, qu'il continuera de relever du Cap dont les élus, les acteurs de terrain et les éléments constitutifs du territoire décideront de la destination de ce bien final.

Parlera-t-on, comme on nous le dit un peu, d'un siège pour une instance présidée par le Président de l'Exécutif ?

Parlera-t-on d'un outil dédié au tourisme ou à aux d'autres sujets ?

Parlera-t-on d'un musée ou d'un écomusée dédié particulièrement à l'iconographie des « maisons des Américains » ?

On verra. Mais, je veux le redire une dernière fois, ce sera le débat et la décision des élus locaux et pas de l'Assemblée, ni même de l'Office foncier.

Troisièmement et enfin, dès lors que vous en aurez délibéré et que vous aurez permis au Président du Conseil exécutif d'entamer les démarches ultimes, nous serons en mesure de formaliser la transaction avec les héritiers dont je veux dire ici qu'ils ont permis, peut-être nous entendent-ils mais rien n'est moins sûr, par leur patience, leur abnégation et leur courage de conserver aussi ce bien dans le patrimoine collectif de la Corse.

Je vous prie de croire que longs furent les moments de doute et d'hésitation et qu'ils les ont, avant nous, surmontés, conduits à leurs termes pour permettre à ce moment-là d'intervenir et à notre Collectivité de devenir acquéreur.

Voilà en quelques mots ce que je voulais vous dire.

Le prix tel que proposé relève d'une évaluation par France domaine.

Les limites sont celles qui nous sont fixées par les textes en vigueur et auxquelles nous n'avons pas l'intention de déroger.

La destination, l'usage ou les usages qui en découleront relèveront du débat démocratique et citoyen qui sera organisé à l'échelle des territoires.

Mais poser cette volonté politique comme notre majorité et son Conseil exécutif ont voulu le faire, ça nous paraît important.

Aujourd'hui, le débat continue, mais il va de soi que nous encourageons fortement à lui donner la conclusion attendue depuis des années et à faire en sorte que la Corse et son peuple redeviennent propriétaires de ce château.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Je pense qu'il y aura des réactions à ce sujet. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Mme PIERI, vous avez la parole.

Mme Marie-Anne PIERI

M. le Président, j'aurai quelques observations sur ce futur achat.

Je ne reviendrai pas sur la procédure qui a été estée par la SCI HEYRAULT. Mais je voulais savoir puisque vous parlez d'un protocole transactionnel, la teneur de ce protocole et s'il y a une clause de dédit, puisque vous aviez fait appel de la décision de première instance qui avait annulé votre engagement auprès de la commune de Centuri.

On apprend dans le rapport que la commune de Centuri n'est plus intéressée par le portage de l'Office foncier et que ce portage, vous allez le faire pour la

Collectivité de Corse. Je voulais savoir la destination de ce bien, parce que c'est un bien très important, avec un capital historique également.

L'avis des domaines qui a été donné en 2016 a été prorogé à plusieurs reprises. Je me pose la question de la validité de cet avis des domaines. Aujourd'hui, est-t-il toujours valable ou est-ce qu'il n'est pas caduc ? Je ne pense pas qu'il ait bénéficié de l'ordonnance du 25 avril 2020 sur la suspension des délais.

Ensuite, mes interrogations sur l'avis des domaines : je vais citer ce que disent les domaines, qu'« ils n'ont pas pu tenir compte dans l'évaluation du coût, de la recherche, de l'archéologie préventive, de l'amiante, des termites et du plomb ». Ça laisse sous-entendre qu'il n'y a pas eu un diagnostic préalable à l'évaluation du bien. Et plus, l'avis des domaines nous précise que comme il n'y a pas eu de transport sur les lieux, ces prorogations sont faites sans tenir compte de l'avis du bâti.

Je vous pose la question, est-ce que vous avez budgétisé le coût de la rénovation de ce bâtiment, la mise aux normes également puisque c'est un bâtiment qui est classé ? Je suppose qu'il doit y avoir des contraintes attachées.

Je voudrais vous rappeler que le 28 octobre 2018, la Collectivité de Corse a préempté un terrain sur Cavallo pour 2 M€. Il m'a été donné d'aller sur cette parcelle de terre où il y a une noria d'hélicoptères qui font des va-et-vient incessants pour amener une clientèle dans un restaurant qui existe.

Alors, je me pose la question des achats qui sont faits et de la destination de ces achats, notamment celui-là et celui du château de Stoppielle. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la conseillère. Mme PADOVANI a la parole et ensuite, Rosa PROSPERI.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Merci, Mme la Présidente.

Je voulais intervenir plus sur la forme, juste pour dire que c'est un outil très important, pour avoir moi-même dans ma propre commune fait appel à l'Office foncier afin d'acquérir une maison de type « américain » également. Si on n'avait pas eu cette convention avec l'Office foncier, je pense que cette maison aujourd'hui serait dans une

main d'un privé, avec peut-être au bout un projet hôtelier. Cela a permis à ma commune aujourd'hui de revitaliser les hameaux de montagne.

C'est vrai que c'est un outil, et je salue aussi le travail et la réactivité et du Président, et des services parce qu'en ce qui concerne la commune de San Martino, ça s'est passé très rapidement. Le projet a été adopté très vite par le conseil d'administration. C'est vrai qu'il répondait aux critères voulus.

En ce qui concerne la commune de Centuri, ça a été un dossier un peu compliqué. Je ne veux pas répondre à la place du Président, bien entendu, mais je pense que la destination de ces achats est plus pour le bien et le développement du Cap je pense, du moins je le souhaite, que sur un développement plus privé.

Notre groupe votera à deux mains ce rapport parce qu'aujourd'hui, si on veut préserver, développer, à un moment donné, si on n'a pas cette aide publique, il est très compliqué pour les communes aujourd'hui d'y arriver toutes seules et même pour les intercommunalités, c'est pareil.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Rosa PROSPERI avait demandé la parole. Est-ce qu'elle la souhaite toujours ?

Mme Rosa PROSPERI

Je la souhaite toujours. Merci, Mme la Présidente.

Quelques remarques brèves, dans la mesure où ce rapport n'appelle pas énormément de développement puisque tout le monde se satisfait de voir que, par le biais de l'Office foncier et par le biais de ses conventions, un certain nombre de biens qui étaient destinés à partir dans des mains extérieures à la Corse ou qui étaient destinés à des projets spéculatifs, sont dorénavant acquis et sécurisés pour être maintenus dans le patrimoine de la Corse. C'est un point, de mon point de vue, qui fait consensus et sur lequel nous pouvons tous être d'accord.

J'avais demandé en commission un certain nombre de questions. Aujourd'hui, les rapports de commissions ne sont pas lus pour des raisons évidentes de temporisation et de conditions dans lesquelles nous tenons nos sessions.

Je pense que le Président de l'Office foncier de la Corse sera destinataire des questions que j'avais posées, notamment sur un point qui me semblait devoir être sécurisé dans la convention. Mais c'est un détail.

En ce qui concerne les éléments qui ont été présentés par un certain nombre de collègues sur la destination du bien, notamment par rapport à la commune de Centuri, il m'a été répondu par les services que si la commune de Centuri avait souhaité ne plus réaliser de projets sur cet édifice, l'Office foncier et la Collectivité pourraient tout à fait revenir vers la municipalité nouvellement élue pour éventuellement reprendre le projet. Mais on sait de toute façon qu'un certain nombre de projets et d'objectifs sont poursuivis, puisqu'il y a un certain nombre de projets sur ce bâtiment.

Je voudrais en terminer pour dire, un petit peu en forme d'alerte, au Président de l'Office foncier et à la Collectivité en général, que l'un des objectifs principaux, à partir du moment où les biens sont acquis par l'office foncier pour le compte de la Collectivité, consiste bien évidemment à les renvoyer dans l'espace public. Tout d'abord, parce qu'ils sont destinés à satisfaire l'intérêt public et le bien-être des populations et ensuite, parce que l'immobilisation des biens dans le patrimoine de la Collectivité de Corse par l'intermédiaire de l'Office foncier, pourrait avoir une conséquence immédiate, c'est que l'office immobilisant des fonds importants, pourrait ne pas acquérir d'autres biens qui seraient sur le marché et susceptibles de rentrer dans les conditions d'acquisition telles que nous les connaissons.

C'était les trois éléments que j'entendais apporter au débat.

Je dis cela parce que je m'étais étonnée en commission que la convention de portage soit d'une durée de 5 ans. On m'a indiqué qu'en fait, par sécurité et parce que l'acquisition de ces biens a connu un certain nombre de vicissitudes, on avait choisi la durée maximale. Mais je ne doute pas que pour d'autres biens, on essaie dans la mesure du possible, de les revendre à des collectivités pour des projets publics le plus rapidement possible, de sorte que la Collectivité de Corse puisse disposer des fonds nécessaires pour l'acquisition d'autres biens.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la conseillère.

Evidemment, ce dossier-là, je ne peux pas le laisser passer sans dire quelques mots parce que j'y suis très attachée comme beaucoup, comme l'Office foncier.

Je voudrais dire plusieurs choses.

D'abord, effectivement, vous l'avez très bien précisé, Président, c'est que l'Office foncier est plutôt là pour le développement du territoire, l'aménagement du territoire et bien sûr, surtout pour le logement social. Mais il est là aussi pour favoriser et préserver le patrimoine de la Corse.

Là, c'est un exemple extraordinaire.

Je voudrais que l'on parle des personnes qui ont suivi ce dossier, des agents de l'Office foncier qui se sont donné beaucoup de mal parce qu'ils ont été tenaces, ils ont vraiment beaucoup travaillé, ils ont été très endurants avec leur président pour venir à bout de ce dossier qui est particulier.

Evidemment, que la Collectivité de Corse soit propriétaire de ce bien, je pense que nous devons en être très fiers car ce bien marque une histoire de notre pays, c'est un bien d'exception et de toute façon, je suis sûre que la volonté de tous sera de le mettre encore plus en valeur pour qu'il profite aux générations futures.

Je serais tentée de dire qu'il faut garder l'âme de ce bâtiment, il faut conserver l'histoire de ce bâtiment pour qu'elle ne soit pas oubliée. On oublie très vite, il paraît qu'au bout de 7 ans, on a tout oublié. Là, ça serait dramatique.

Je suis donc extrêmement fière. Je pense que ça mérite quand même qu'on réfléchisse à la destination à lui donner, mais ça mérite aussi que nous soyons tous d'accord pour que la Collectivité de Corse prenne soin de son patrimoine parce que nous ne sommes là que de passage. Il faut quand même que nous gardions pour les générations à venir quelques traces de ce que nous sommes.

Je sais que vous en avez tous conscience mais quelquefois, on pourrait oublier.

M. ANGELINI, la parole est à vous, sachant que les deux commissions, commission des finances et commission du développement économique, ont émis un avis très favorable pour ce rapport.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Mme la Présidente.

Rapidement, pour faire écho aux propos notamment de Mme PIERI et de Mme PADOVANI, vous dire les choses suivantes.

Sur les conditions de la négociation à l'amiable, elle a donc été menée par nos conseillers respectifs dans des modalités qui ne laissent aucune place à la difficulté ou au doute. Et la procédure, d'un point de vue strictement juridique, a été d'autant plus longue que parfaitement sécurisée.

Sur la validité de l'avis de France domaine, il a certes été prorogé à maintes reprises, à au moins deux ou trois me semble-t-il, mais l'Office foncier et par extension ce soir la Collectivité de Corse ne sont habilités ou engagés dans leurs interventions que parce que tenus par un avis valide. En d'autres termes, si l'avis ne l'était pas, nous ne pourrions déceimment (ni juridiquement d'ailleurs) pas proposer l'acquisition du dit bien. Donc, l'avis de France domaine, en dépit des progressions ou plutôt grâce aux progressions successives, reste le même.

Vous l'avez dit, il y a eu dans la négociation, notamment à l'endroit des héritiers, une part d'augmentation qui a pu intervenir, mais juridique, elle l'a été dans des proportions tout à fait conformes à l'esprit et lettre des textes en vigueur. Donc, sur l'avis et la validité de France domaine, pas de difficultés.

Sur ce qui est enfin et de la position de la Collectivité de Corse, et de la destination et des usages :

Sur la position de la CDC, vous compariez et c'est tout à fait audible, la décision prise ici concernant Cavallo et donc ladite acquisition.

Je veux rappeler, sous le contrôle du Président du Conseil exécutif, que ce que nous proposons aujourd'hui, ce n'est pas que l'Assemblée acquière ledit bien sur son budget propre, mais que le Président du Conseil exécutif entame toutes les démarches permettant à l'Office foncier de le porter. En d'autres termes, c'est sur notre budget, qui est alimenté non pas par la Collectivité mais par la TSE et pour une autre part par le PEI, que l'acquisition interviendra et pas sur le budget de la CDC.

Dire enfin, qu'à partir du moment où le territoire, comme Marie-Hélène l'a très gentiment, et je l'en remercie, rappelé, s'emparera du débat, nous accompagnerons la décision ou les décisions qui seront prises. Il est vrai que nous avons eu sur un bien de nature comparable, bien que moins (Marie-Hélène ne m'en voudra pas de le rappeler) prestigieux, à intervenir dans des délais et modalités qui, grâce au concours aussi de la commune, ont pu être rapides et efficaces. Mais en l'espèce, nous n'avons pas, je le redis, à déterminer l'usage et la destination.

Je note, en revanche, ce que dit Rosa PROSPERI. Et vous devez également savoir puisqu'il n'y a pas d'intérêts à le cacher, que les débats politiques qui ont pu agiter la commune de Centuri, ne sont pas étrangers à la décision proposée ce soir, au sens que la Collectivité de Corse intervient en substitution de la commune ; laquelle collectivité, dès lors que vous en aurez délibéré, proposera à l'Office foncier de formaliser la convention de portage et donc l'acquisition alors même que la commune aurait, comme elle s'y était engagée à un moment donné, pu le faire. Mais ça n'est pas accabler l'équipe ancienne qui nous a permis à un moment donné de porter ce texte, pas plus d'ailleurs que l'équipe nouvelle dont j'entends, par la voix de Rosa, qu'elle pourrait être « candidate » à la construction d'un projet avec les élus de manière générale et bien sûr avec nous.

Voilà, pour finir de vous rassurer, le sujet juridique est parfaitement sécurisé, le sujet financier est tout à fait précisé et le sujet politique assez consensuel pour que notre Assemblée, comme Mattea l'a rappelé dans son propos conclusif, se mette en capacité par son vote, en tous les cas je l'espère, d'adopter le rapport et d'aller plus loin dans les démarches qui vous sont proposées.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Conseiller exécutif. Anne TOMASI va faire l'appel pour voter ce rapport.

Mme Anne TOMASI

Avec un plaisir non dissimulable !

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme Mattea CASALTA

POUR (51) : Femu a Corsica (18) + Corsica Libera (12) + PNC (10) + Andà per dumane (5) + La Corse dans la République (6)

ABSTENTIONS (9) : Per l'Avvene (9)

Absents (3) : M. Camille de ROCCA SERRA + Mmes Catherine RIERA et Pascale SIMONI.

Le rapport est ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.¹⁶

Merci à tous.

Il est 20 heures. Vous savez que nous devons arrêter nos travaux. Je pense que vous serez d'accord pour revenir demain à 9 h 30 pour être vraiment au travail un quart d'heure plus tard.

Bonne soirée !

La séance est suspendue à 20 h 10.

¹⁶ Délibération N° 20/112 AC